

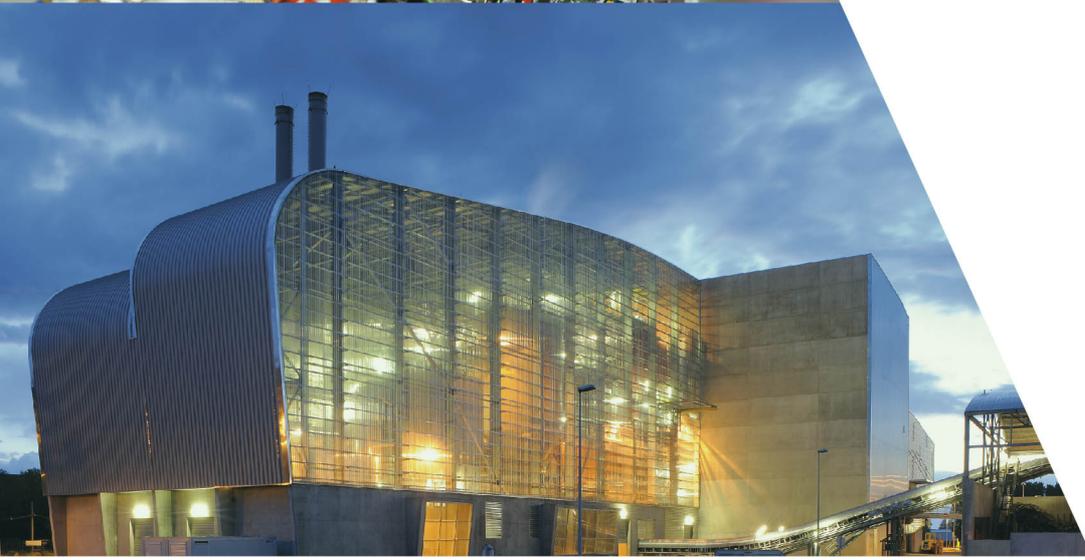


Série Technique
Réf AMORCE DT118
Réf ADEME 011208
Aout 2020

Elaborer et mettre en oeuvre

Une stratégie territoriale

De réemploi et de réutilisation



Avec la participation de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



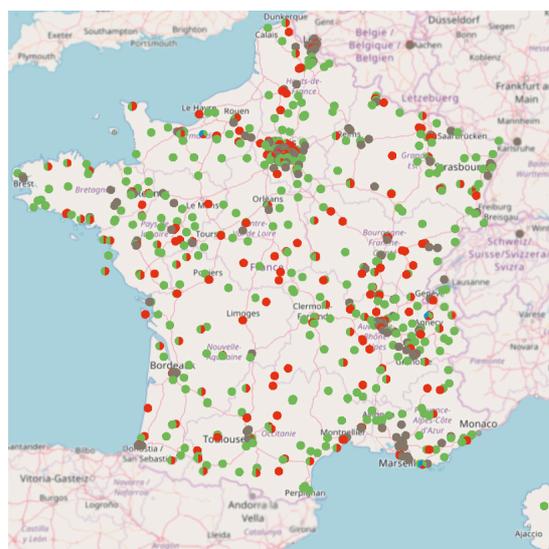


PRÉSENTATION D'AMORCE

Rassemblant plus de 930 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets).

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et l'économie circulaire. Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations professionnelles et des organisations non gouvernementales, elle a joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures (TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du Fonds Chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grande consommation, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation des logements énergivores, réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc...).





PRÉSENTATION DE L'ADEME

Soutenu par



solutions.

A l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols, etc. - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contact pour ce guide : Agnès JALIER – Chef de projet, Service Consommation et Prévention, Direction Economie Circulaire et Déchets

ADEME

20, avenue du Grésillé, BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01

Tel : 02 41 20 41 20

www.ademe.fr - [@ademe](https://twitter.com/ademe)

AMORCE / ADEME – Aout 2020

Guide réalisé en partenariat et avec le soutien technique et financier de l'ADEME

Réf ADEME 011208



REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités ayant participé à notre travail, dont celles qui nous ont fait part de leurs retours d'expérience et qui nous ont fourni des documents pour illustrer ce guide.

RÉDACTEURS

Jessica TILBIAN, jtilbian@amorce.asso.fr, Delphine HERVIER, dhervier@amorce.asso.fr

Et avec la contribution de Florent COSNIER, fcosnier@amorce.asso.fr

Relecture : Agnès JALIER – ADEME, Olivier CASTAGNO – AMORCE

MENTIONS LÉGALES

©AMORCE – Aout 2020

Les propos tenus dans cette publication ne représentent que l'opinion de leurs auteurs et AMORCE n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite d'AMORCE.

Possibilité de faire état de cette publication en citant explicitement les références.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
INTRODUCTION	7
1.1. QUELQUES DEFINITIONS	7
1.2. CONTEXTE ET CADRE NORMATIF	9
1.2.1. CADRE REGLEMENTAIRE.....	9
1.2.2. UN FORT POTENTIEL DE REEMPLOI POUR UN SECTEUR EN PLEINE MONTEE EN PUISSANCE.....	11
1.2.3. LES FRANÇAIS ET LE REEMPLOI : UNE PRATIQUE DESORMAIS ANCREE DANS LES HABITUDES DE CONSOMMATION	12
1.2.4. UNE DIVERSITE D'ACTEURS.....	13
2. ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE RÉEMPLOI/RÉUTILISATION	16
2.1. POURQUOI METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE REEMPLOI ?	16
2.2. DES OPPORTUNITES A DIFFERENTS ECHELONS DE COLLECTIVITES	17
2.3. LE PERIMETRE D'UNE STRATEGIE DE REEMPLOI ET REUTILISATION	18
2.4. ÉLABORATION DE LA STRATEGIE	18
2.4.1. 1 ^{ERE} ETAPE : REALISER UN ETAT DES LIEUX.....	18
2.4.2. 2 ^{EME} ETAPE : COMPLETER PAR UNE EVALUATION DU GISEMENT, DU POTENTIEL ET DES BESOINS.....	20
2.4.3. 3 ^{EME} ETAPE : DEFINIR LE PLAN D' ACTIONS	20
2.5. METTRE EN ŒUVRE	26
2.6. SUIVRE ET EVALUER	26
2.6.1. LES INDICATEURS DE SUIVI.....	26
2.6.2. LA RECYCLERIE : UN OUTIL TERRITORIAL DE PREVENTION DES DECHETS AU SERVICE DE POLITIQUES PUBLIQUES	28
3. RETOURS D'EXPERIENCE DE COLLECTIVITÉS	39
3.1. CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE	40
3.2. DEVELOPPEMENT ET PERENNISATION DES RECYCLERIES	51
3.3. PROMOTION DU REEMPLOI, DE LA REUTILISATION ET DE LA REPARATION AUPRES DES USAGERS DU TERRITOIRE	78
CONCLUSION	104
RESSOURCES	105
GLOSSAIRE	106



PRÉAMBULE

Ce guide opérationnel s'adresse aux collectivités en charge du service public de gestion des déchets (intercommunalités et syndicats à compétence collecte et/ou traitement des déchets) qui souhaitent élaborer, mettre en œuvre et suivre leur stratégie territoriale de réemploi-réutilisation dans l'objectif de détourner des déchets ménagers la part pouvant faire l'objet d'une seconde vie. Les éléments méthodologiques permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie territoriale de réemploi-réutilisation sont présentés dans ce guide afin de donner les clés aux collectivités souhaitant s'engager dans ce type de démarche, notamment dans le cadre du portage d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le périmètre de la stratégie présentée dans ce guide se limite aux déchets ménagers et assimilés. Ainsi, seules les actions pouvant être accompagnées par les collectivités en charge du SPGD et visant à réduire les quantités de déchets produits ou bien détourner du stockage, de l'incinération des déchets des ménages, dans le cadre de leur seront abordées dans ce guide. Ainsi, les actions de réemploi en B to B (écologie industrielle et territoriale, ...) et en B to C (dispositifs de consigne pour réemploi, achats en vrac, ...) ne seront pas abordées.

La partie méthodologique illustrée par plusieurs retours d'expérience a vocation à être utilisée par les agents de collectivités en charge de la prévention des déchets ainsi que les responsables de services, de sorte à construire une stratégie territoriale opérationnelle intégrant l'ensemble des acteurs locaux. La partie introductive de ce guide s'adresse notamment aux élus des collectivités afin de comprendre les enjeux d'une telle démarche et ses effets utiles qui peuvent se répercuter sur l'ensemble du territoire.



INTRODUCTION

Le réemploi et la réutilisation sont au cœur des enjeux de l'économie circulaire en contribuant à la fois à la réduction de la consommation de ressources et d'énergie, au changement des modes de consommation, à la réduction des déchets, et in fine, à la réduction des impacts environnementaux de ces mêmes déchets. Développer l'offre de biens de seconde main permet de démocratiser l'accès au réemploi pour tous, en donnant accès à des biens à prix réduits. Allonger la durée d'usage des équipements et des produits permet de créer des emplois locaux non délocalisables. Les collectivités locales en charge du service public de gestion des déchets ont un rôle important à jouer pour développer ces activités sur leur territoire.

De plus, celles-ci participent activement au développement du réemploi et de la réutilisation sur leur territoire, en accompagnant les acteurs locaux et soutenant des initiatives locales, en mettant en œuvre des actions de démonstration, en organisant des événements, en sensibilisant le grand public ou encore en formant leurs agents. La mesure emblématique de réemploi portée par les collectivités est la création ou le soutien à la mise en œuvre d'une recyclerie. Une diversité d'autres actions peut être portée par la collectivité en charge du service public de gestion des déchets, en lien avec ses autres politiques publiques (insertion, développement économique, éducation, ...) et avec les autres échelons territoriaux (communes, départements, régions, ...) et autres acteurs locaux (CMA, CCi, associations locales, etc). Ces actions sont pertinentes pour d'une part créer une dynamique à l'échelle d'un territoire, et d'autre part soutenir l'offre de réemploi.

1.1. QUELQUES DEFINITIONS

L'article L. 541-1-1 du Code de l'environnement¹ définit les notions de réemploi, réutilisation et préparation en vue de la réutilisation :

Le **réemploi** correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

La **réutilisation** désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

La **préparation en vue de la réutilisation** est toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement. À noter que, pour cette même définition, la directive européenne emploie le terme de « préparation en vue du réemploi ».

Du point de vue de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le réemploi et la réutilisation se placent avant le recyclage. Ils visent avant tout à prolonger la durée d'usage des biens et produits.

LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

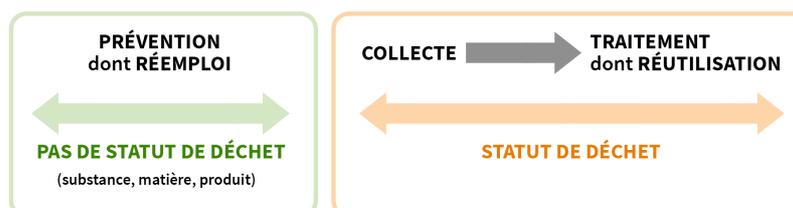
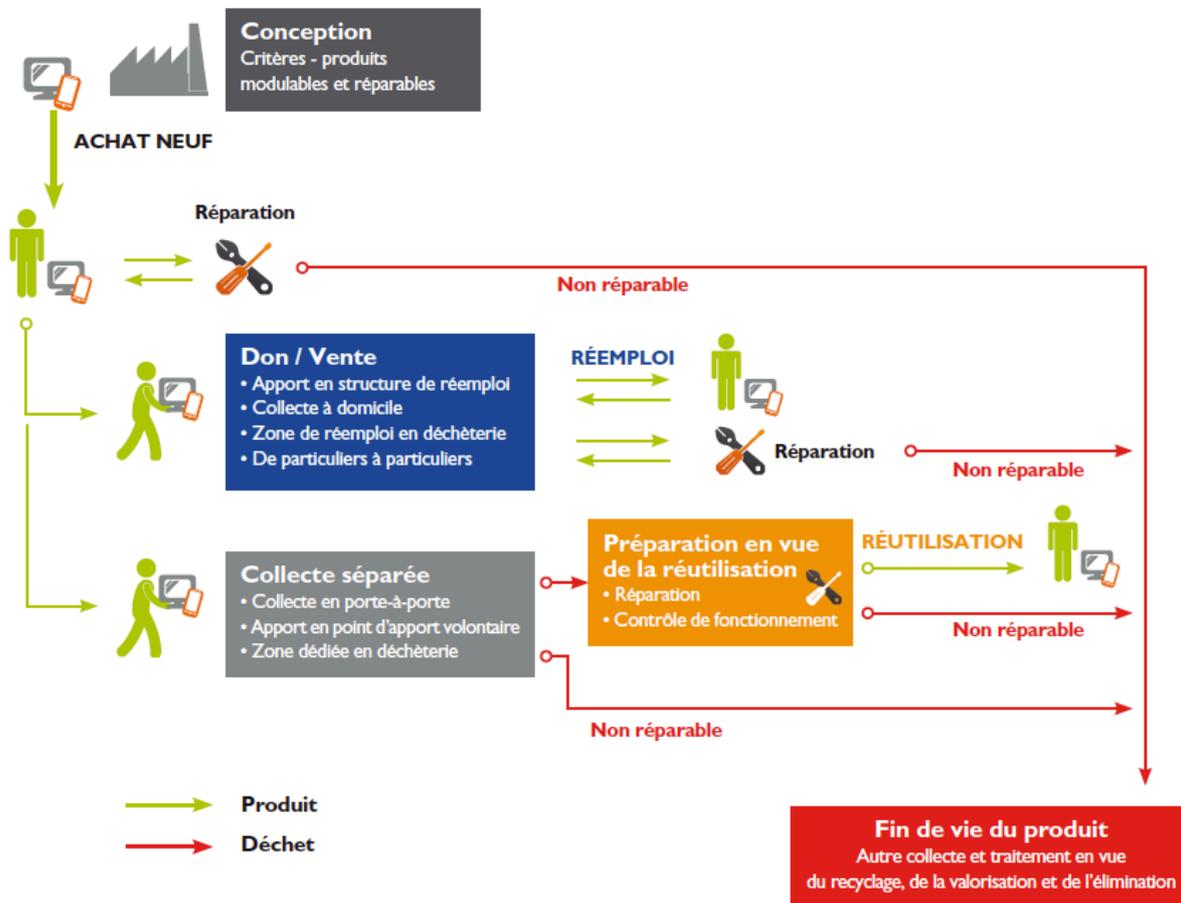


Schéma « Réemploi ou réutilisation ? » (source : ADEME)

¹ [Code de l'environnement - Article L541-1-1](#), Légifrance, 2010.



Liens entre réemploi, réutilisation et réparation (source : [ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France. Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017](#))



1.2. CONTEXTE ET CADRE NORMATIF

1.2.1. Cadre réglementaire

➤ Au niveau européen

La Directive cadre relative aux déchets du 19 novembre 2008 (directive 2008/98/CE)² introduit la notion de hiérarchisation des modes de gestion des déchets, plaçant la prévention tout en haut de la hiérarchie. Elle a également défini les termes de réemploi et de préparation en vue du réemploi. Ces mesures ont été transposées dans le droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010.

➤ Au niveau national

De la planification globale ...

En termes de prévention des déchets, la planification locale est une obligation réglementaire depuis 2012. En effet, les collectivités en charge du service public de gestion des déchets doivent élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme doit permettre d'atteindre les objectifs nationaux de prévention des déchets en déclinant localement les mesures phares du Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014 – 2020. Parmi ces mesures, le réemploi, la réutilisation et la réparation figurent comme l'un des 13 axes prioritaires de prévention des déchets. En addition, les Programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), dont la plupart ont été publiés fin 2019, intègrent également des mesures sur le réemploi et la réutilisation.

... à la mise en œuvre de dispositifs réglementaires destinés à réduire la production de déchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire³ (loi AGECE) renforce le réemploi et la réutilisation à travers plusieurs mesures phares, dont certaines sont en continuité des dispositions de la loi Transition énergétique pour une croissance verte (TECV)⁴ adoptée en 2015, et d'autres le fruit des travaux menés dans le cadre de la Feuille de route économie circulaire⁵ publiée en avril 2018, qui listait notamment 11 mesures destinées à impulser le secteur du réemploi-réutilisation-réparation. La loi AGECE apporte notamment plusieurs avancées allant en ce sens.

1) Allongement de la durée d'utilisation des produits

Concernant l'obsolescence programmée, elle vient renforcer la loi TECV qui avait au préalable introduit une définition réglementaire complétée d'un dispositif de sanctions pour non-respect. Depuis 2016, la garantie légale de conformité est instituée à deux ans à compter de la délivrance d'un produit neuf. Concernant les biens vendus d'occasion, l'article 21 de la loi AGECE étend à douze mois la durée de garantie légale de conformité, contre six initialement⁶. Aussi, l'article 22 de la loi prévoit que tout bien ou produit réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité puisse bénéficier d'une extension de cette même garantie durant six mois supplémentaires⁷. Ces pratiques entendent allonger la durée d'utilisation des objets et réduire la production de déchets.

2) Renforcement de la réparation

Au sujet de la réparation, la loi AGECE renforce la dynamique nationale visant à privilégier la réparation des objets, notamment en créant un **fond dédié à la réparation**, entièrement financé par les éco-organismes. Les ressources financières allouées à ce fond visent à financer la réparation de produits (soumis à la responsabilité

² [Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil](#), 2008

³ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#), 2020

⁴ [Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#), 2015

⁵ [Feuille de route économie circulaire](#), Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018

⁶ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 21](#), 2020

⁷ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 22](#), 2020



élargie des producteurs) pouvant faire l'objet d'une réparation en vue d'une utilisation⁸. L'objectif est in fine de réduire la production de déchets. (article 62)

3) Développement du réemploi et de la réutilisation

Le réemploi et la réutilisation sont des leviers importants de la prévention des déchets. La loi AGEC adoptée en février 2020 prévoit notamment certaines dispositions dont les effets concernent en premier lieu les acteurs de la gestion des déchets telles que les collectivités. En ce sens, la loi institue :

- L'ajout d'un **objectif de réemploi/réutilisation** visant à atteindre 5% du tonnage des DMA en 2030 (article 4)⁹. Sont concernés en premier lieu, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets textiles et les déchets d'ameublement.
- L'obligation pour chaque éco-organisme de créer un **fond dédié au réemploi**, dont les ressources financières ne peuvent être inférieures à 5 % du montant des éco-contributions reçues par chaque éco-organisme et visent à financer le développement du réemploi et de la réutilisation de produits soumis à chacune des filières soumises à la responsabilité élargie des producteurs (article 62)¹⁰.
- L'obligation pour les collectivités en charge du SPGD de permettre aux structures de l'ESS qui en font la demande **d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération ponctuelle d'objets** et de prévoir une **zone réemploi sur chaque site** (article 57)¹¹.
- L'interdiction pour les producteurs de détruire les invendus non alimentaires neufs et de les valoriser selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets, en privilégiant en premier lieu le réemploi, notamment par le **don des produits de première nécessité à des associations ou structures de l'ESS**, puis la réutilisation ou le recyclage (article 35)¹²
- La possibilité de **contribution des éco-organismes à la prise en charge des coûts des opérations de réemploi et de réutilisation mises en œuvre par les collectivités** lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs (article 62)

FOCUS : Mesures visant le réemploi et la réutilisation d'emballages

L'[article 9 de la loi AGEC](#) instaure des objectifs de réemploi et de réutilisation des emballages, tels que :

- La définition d'une trajectoire nationale visant à **augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique**. L'objectif fixé est d'atteindre une proportion de 5 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2023, et de 10 % des emballages réemployés mis en marché en France en 2027, sous condition que les emballages réemployés soient recyclables.
- La mise en place d'un **observatoire du réemploi et de la réutilisation**, créé avant le 1er janvier 2021, pour évaluer la pertinence des solutions de réemploi et de réutilisation d'un point de vue environnemental et économique, et in fine, accommoder la trajectoire nationale visant à **accroître la part d'emballages réutilisés et réemployés mis en marché** par rapport aux emballages à usage unique.

4) Création de nouvelles REP et renforcement des REP existantes

Pour réduire la production de déchets, la loi AGEC prévoit aussi la mise en œuvre de nouvelles filières REP sur les jouets et jeux, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage ou encore sur les matériaux

⁸ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 62](#), 2020

⁹ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 4](#), 2020

¹⁰ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 62](#), 2020

¹¹ [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 57](#), 2020

¹² [Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Article 35](#), 2020



du bâtiment, avec pour objectif de favoriser la filière du réemploi/réutilisation par rapport au recyclage pour chacune de ces filières et de détourner de l'élimination ces déchets.

Aussi, rappelons que certaines filières REP existantes prévoient des objectifs complémentaires de développement du réemploi et de la réutilisation. La filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) intègre dans son cahier des charges un soutien aux acteurs de l'ESS en faisant leur promotion de sorte à atteindre une augmentation de 50 % d'objets ayant fait l'objet d'une étape de réutilisation d'ici la fin de l'agrément. Quant au cahier des charges de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, elle intègre une garantie d'accès au gisement pour les entreprises solidaires d'utilité sociale.

1.2.2. Un fort potentiel de réemploi pour un secteur en pleine montée en puissance

Selon l'ADEME¹³, en 2017, 1 Mt tonnes de biens de consommation courante ont été réemployés ou réutilisés. Or, le gisement potentiel de déchets pouvant faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation a été estimé par l'ADEME à environ 9,3 Mt (environ 25 % des DMA). Dès lors, le taux de réemploi effectif constaté ne représente que 10 % du gisement pouvant potentiellement faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation. La marge de manœuvre est encore importante.

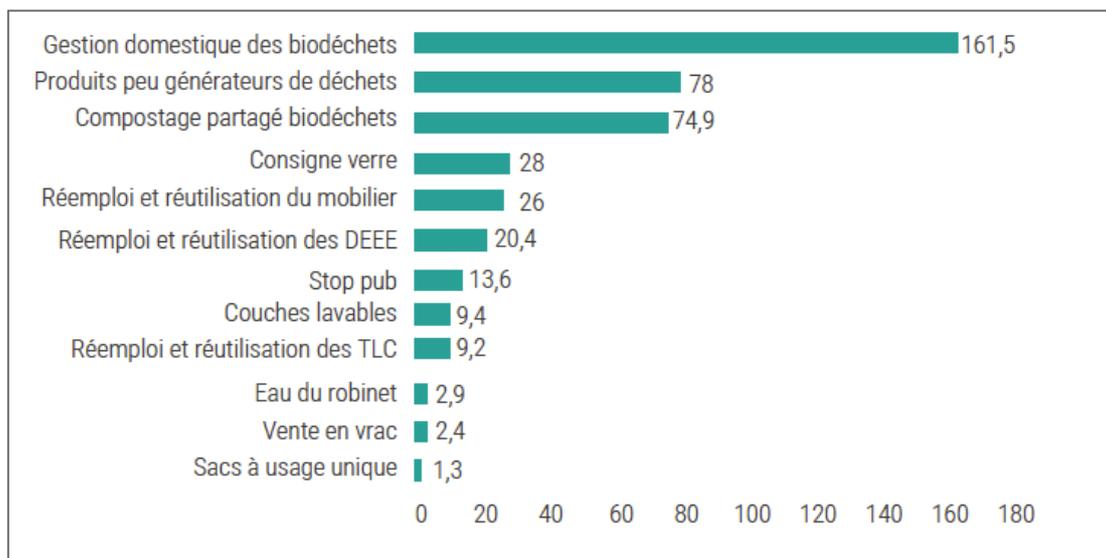
Ces biens ménagers ont principalement été réemployés/réutilisés par le biais d'un marché classique de l'occasion (80 % contre 20 % pour le secteur de l'ESS). Ce secteur, représenté par 7 700 établissements selon les données de la plateforme SINOE¹⁴, emploie 35 000 ETP (+ 16 000 ETP de bénévoles) pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliards d'euro. En 10 ans, le développement des structures de réemploi a augmenté de 500 %. 38 % du tonnage de biens ménagers collectés par les acteurs de la seconde vie ont été effectivement réemployés ou réutilisés en 2017.

D'après une étude ADEME¹⁵, le gisement d'évitement du réemploi et de la réutilisation pour les seuls mobiliers, équipements électriques et électroniques et textiles est de l'ordre de 56 kg/hab/an en sachant que la production de déchets ménagers et assimilés s'élève à 568 kg/hab/an (soit 38 Mt). D'autres catégories de produits, non représentées dans ce graphique, ont des gisements d'évitement importants, comme par exemple les jouets, les articles de sport, les articles de jardinage, les livres ou encore les objets de décoration.

¹³ [Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017](#), ADEME, 2017.

¹⁴ [Annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation](#), SINOE, 2020.

¹⁵ [Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités](#), ADEME, 2016



Classements des actions en fonction du gisement d'évitement exprimé en kg/hab/an (source : ADEME, 2016)

Gisement d'évitement VS potentiel de réduction : quelle différence ?

Le gisement d'évitement est la quantité annuelle de déchets impactable par la mise en œuvre d'une action de prévention.

Le potentiel de réduction d'une action de prévention est la fraction du gisement qui peut, d'après les retours d'expériences et les objectifs fixés, être objectivement réduite.

Source : Étude ADEME d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités, 2016

1.2.3. Les Français et le réemploi : une pratique désormais ancrée dans les habitudes de consommation

Les français sont de plus en plus nombreux à vouloir consommer autrement, à travers des achats plus responsables et plus durables. Selon l'étude ADEME sur les perceptions et pratiques des Français en matière de réemploi des produits, près de deux Français sur trois affirment avoir déjà entendu parler de réemploi. La dimension économique est celle qui guide en premier lieu les Français vers le réemploi, devant la considération environnementale.

Quel terme utiliser pour communiquer auprès du grand public ?

D'après cette étude, le terme le plus adéquat pour parler de réemploi auprès du grand public est celui de « la seconde vie des produits ».

Plus de neuf Français sur dix déclarent avoir déjà donné un produit dont ils ne se servaient plus et près de huit sur dix ont déjà acheté un produit d'occasion. Par ailleurs, plus d'un Français sur deux a déjà fréquenté au cours des deux dernières années une entreprise de réinsertion (Emmaüs, Envie, ...) et six Français sur dix sont



allés dans des magasins spécialisés dans l'occasion ou des brocantes et vide-greniers. Les produits les plus donnés ou vendus sont les vêtements et chaussures, les livres et supports multimédias (CD, DVD), les meubles, les jouets et les appareils électroménagers. Une récente étude¹⁶ de l'ADEME sur les pratiques des Français en matière de prévention des déchets montre que parmi les gestes mis en œuvre pour réduire les déchets, 65 % déclarent donner ou revendre les vêtements, jouets et livres dont ils n'ont plus besoin et 37 % déclarent acheter des produits d'occasion (hors automobile et textile). Par rapport à 2005, l'achat de produits d'occasion est en hausse de 20 % tandis que le don ou la vente est stable.

Promouvoir la sobriété



Dans la communication faite pour promouvoir le réemploi et la réutilisation, il faut veiller en parallèle à sensibiliser le grand public à la sobriété pour éviter les phénomènes de surconsommation et d'accumulation de biens d'occasion qui peuvent être observés liés aux prix modiques des produits.

Une sensibilisation doit également être faite autour de l'attention portée par les usagers aux biens d'occasion afin que ceux-ci soient entretenus de la même manière que le seraient des produits neufs, afin de ne pas réduire leur durée de vie.

Le principal frein à la pratique du réemploi/réutilisation et le manque de confiance dans la qualité des produits. Les questions d'hygiène et de SAV ont également été identifiées comme des freins parmi la population de réfractaires à la pratique. Néanmoins, cela n'entrave pas les perspectives de développement de la pratique, avec neuf Français sur dix qui considèrent que le réemploi est un mode de consommation qui va se développer dans les années à venir, toujours selon l'étude de l'ADEME.

1.2.4. Une diversité d'acteurs

Comme le montre le Panorama ADEME de la deuxième vie des produits, les acteurs du réemploi sont structurés autour de 2 secteurs principaux :

- Le secteur marchand (brocanteurs, revendeurs, sites de vente en ligne, lieux de trocs) qui représente 1/3 des ETP (5 900 emplois) et 2/3 du CA (avec 700 k€)
- Le secteur non marchand (acteurs associatifs de l'ESS, acteurs de la réparation, bénévolat) qui représente 2/3 des ETP (16 000 emplois) et 1/3 du CA (300 k€)

Il existe également un secteur intermédiaire qui est un secteur hybride entre les deux principaux : il représente le secteur non marchand avec une dimension plus industrielle (par exemple le modèle d'ENVIE)



En termes d'emplois, selon le Réseau des Ressourceries®, pour 10 000 tonnes de déchets traités, le secteur non marchand représenterait 10 fois plus d'emplois que le secteur marchand (850 ETP contre 80). En comparaison, pour le même volume de déchets traités, les emplois sont de l'ordre de 27 ETP pour le recyclage, 3 pour la valorisation énergétique et 1 pour l'enfouissement.

Au niveau du secteur non marchand, il existe 3 grands réseaux nationaux de l'ESS dédiés au réemploi : Emmaüs, Réseau des Ressourceries®, Envie. Des structures indépendantes, non affiliées à un réseau national, font également parties du paysage de l'ESS. 3/4 des acteurs sont affiliés à un réseau et 1/4 sont des acteurs indépendants. On compte en moyenne 2,8 établissements pour 100 000 habitants. Ce secteur compte également près de 16 000 bénévoles.

¹⁶ [Réduction des déchets et du gaspillage : opinions et pratiques des Français en 2019](#), ADEME, Edition 2019.



Zoom sur les 3 principaux acteurs nationaux du réemploi de l'ESS représentants de structures locales :

ENVIE, l'acteur majeur du réemploi et du recyclage de la filière DEEE

Acteur majeur du réemploi et du recyclage de la filière DEEE par le biais de l'insertion professionnelle. Le Réseau collecte près de 25% des DEEE (202 000 tonnes) et traite 15 % du marché national. En 2018, 112 000 appareils ont été rénovés, évitant ainsi la production de 5 500 tonnes de déchets.

Chiffres clés 2018 :

- 50 entreprises de l'ESS employant plus de 3 000 salariés dont 2 300 ETP en insertion professionnelle (+ 10 % entre 2016 et 2018)
- Taux de sortie dynamiques (obtention d'un emploi ou d'une formation à l'issue du parcours chez ENVIE) de 69 %
- Chiffre d'affaire annuel de 87 M€



EMMAÛS

Structure d'accueil pour les personnes en difficulté dont l'activité est basée sur la récupération de biens

Partenariat avec les éco-organismes des filières textiles, équipements électriques et électroniques et mobilier pour des soutiens aux tonnages collectés ou remis à la filière et un accompagnement éventuel au titre de la communication.

Chiffres clés 2018 :

- 288 structures sur toute la France (27 000 acteurs) dont près de 200 dédiées au réemploi
- 3 millions de m³ d'équipements électriques et électroniques collectés chaque année

Réseau des Ressourceries®

Association regroupant 156 adhérents (majoritairement des Ressourceries®) dont l'objectif est de promouvoir le réemploi et la réutilisation sur les territoires, en développant des outils complémentaires à ceux portés par les collectivités. Son action s'inscrit dans le cadre de l'ESS, formalisé par la mise en place d'une charte avec ses adhérents.

Chiffres clés 2015 :

- 2 900 salariés dont 75 % en contrats d'insertion
- 34 000 tonnes de déchets collectés dont 43 % réemployé/réutilisé, 51 % recyclé
- Flux les plus vendus : textiles, mobilier, vaisselle/bibelots/cadre, électroménager
- 860 000 personnes sensibilisées

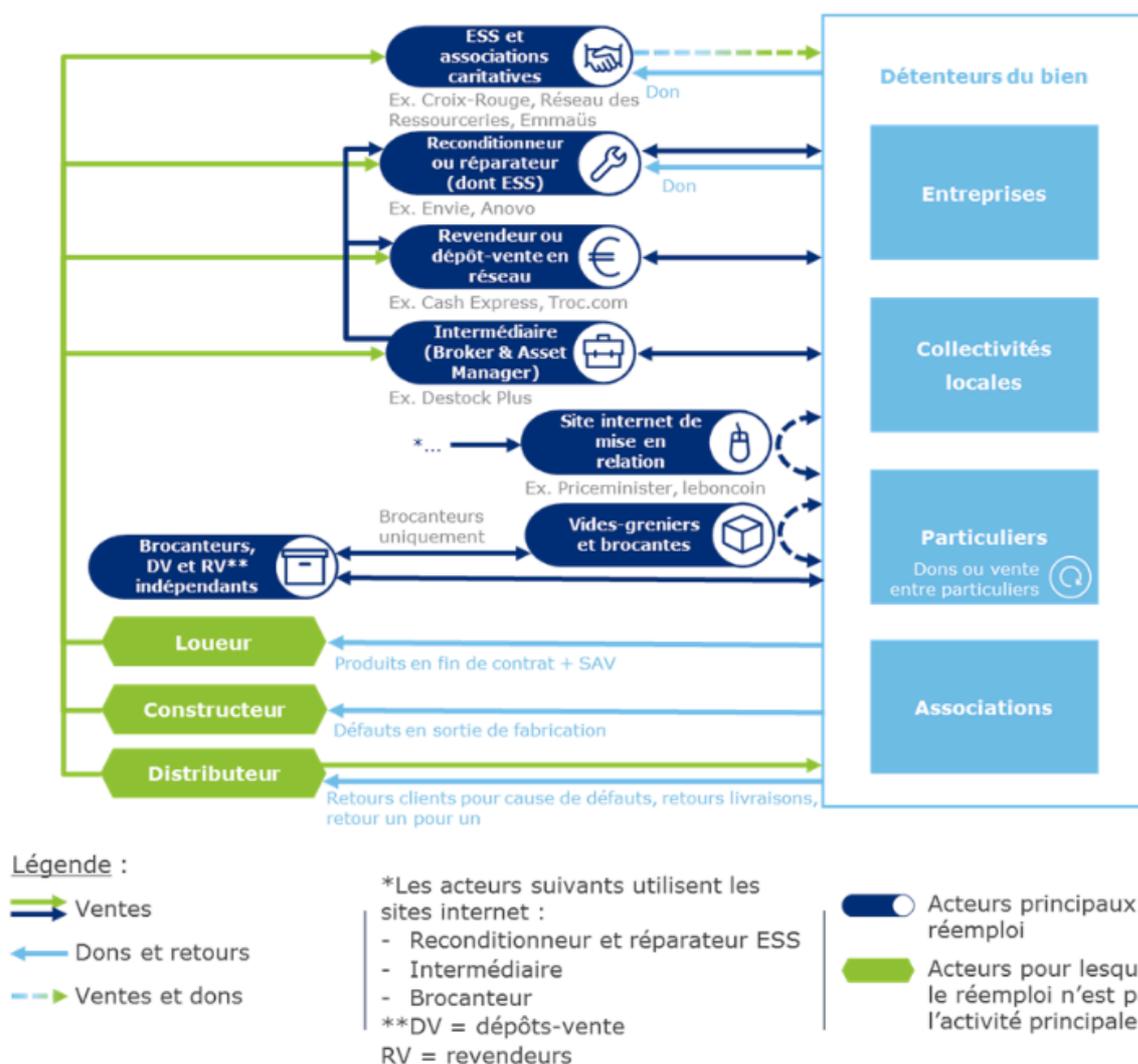


Chacune de ces 3 structures présente des spécificités et des modalités d'organisation différentes. ENVIE est organisé autour d'un seul flux (les DEEE) tandis que Emmaüs et Le Réseau des Ressourceries® collectent en multiflux. Contrairement à Emmaüs, le Réseau des Ressourceries® ne pratique pas d'écrémage des flux. Pour plus de détails, consultez le Panorama de la deuxième vie des produits (ADEME, 2017) et l'Analyse technico-économique de structures de réemploi (ADEME, 2017).



Les structures de l'ESS jouent un rôle majeur dans le paysage des acteurs du réemploi et de la réutilisation. Elles peuvent prendre différentes formes juridiques (associations, entreprises d'insertion, SARL, etc.) et sont régies par 3 grands principes : l'utilité sociale, la gouvernance démocratique et le partage des profits. La loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 a permis de renforcer le développement du secteur en créant les conditions favorables et en apportant une définition claire de ce modèle économique et des structures incluses dans le champ de l'ESS. Par ailleurs, elle renforce le rôle des Chambres régionales de l'ESS (CRESS) et de leur Conseil national (CNCRESS).

Le secteur du réemploi et de la réutilisation est également composé de structures hors ESS tels que des dépôts/ventes, des brocanteurs ou encore des reconditionneurs. Il existe donc une multiplicité d'acteurs du réemploi, qui ont chacun leur place et un rôle important à jouer. Les liens entre les acteurs du réemploi et de la réutilisation de biens de consommation courante (mobilier, électroménager, vêtements, ...).



Multiplicité d'acteurs du réemploi : exemple pour les biens de consommation courante (source : ADEME, 2017)



2. ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE RÉEMPLOI/RÉUTILISATION

Cette partie méthodologique décrit les grandes étapes à suivre pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer cette stratégie. Des renvois vers les fiches retours d'expérience du guide ainsi que les outils existants (fiches action-résultat OPTIGEDE® ou autres documents de référence) seront faits pour illustrer les étapes clés de cette méthodologie.

2.1. Pourquoi mettre en œuvre une stratégie de réemploi ?

Selon l'ADEME, environ 25 % des déchets ménagers pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation. Afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique en matière de prévention des déchets, de réduction des déchets stockés et d'augmentation du taux de valorisation matière, dans un contexte actuel où la pression sur les installations de stockage est forte et où les collectivités doivent faire face à une augmentation importante de la TGAP, le réemploi et la réutilisation apparaissent comme un levier majeur à déployer sur les territoires.

Allonger la durée d'usage des produits en développant des solutions de réemploi permet de réduire les impacts environnementaux liés à la production de déchets, notamment au niveau des étapes de transport et de traitement. Par ailleurs, le réemploi permet de réduire les impacts liés à la production et distribution d'un produit, en réduisant les extractions de ressources et matières, la consommation d'énergie et en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le réemploi permet de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers





Élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de réemploi permet également de développer l'attractivité de son territoire, en créant les conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises. Les emplois créés sont des emplois locaux non délocalisables. Par ailleurs, cela permet de développer le nombre d'emplois en insertion professionnelle donnant la possibilité à des personnes en difficulté et très éloignées du monde du travail de se former et d'acquérir des compétences professionnelles valorisables à la sortie du parcours d'insertion.

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, le taux de pauvreté atteint 14,7 % de la population française en 2018, en hausse de 0,6 % par rapport à 2017. Créer un marché complémentaire proposant des biens et produits issus du réemploi ou de la réutilisation à des prix modestes permet à la fois de proposer une offre pour les personnes dans le besoin mais également de démocratiser l'accessibilité à une offre de réemploi alternative aux produits neufs.

Les activités du réemploi, et plus généralement de prévention des déchets, permettent de renforcer le lien social entre les populations et de créer une dynamique autour de la consommation responsable. Les activités de réemploi sont également de très bons outils de sensibilisation à la prévention des déchets et d'éducation à l'environnement.

Pour toutes ces raisons, et au vu des articulations existantes entre plusieurs politiques publiques, il est intéressant pour la collectivité en charge de la gestion des déchets de construire et mettre en œuvre une stratégie territoriale de réemploi et réutilisation en lien avec les autres services (développement économique, action sociale et solidaire, éducation) et les autres échelons de collectivités territoriales (communes, EPCI, départements, régions). Les synergies possibles entre la prévention des déchets (dont le réemploi et la réutilisation) et d'autres politiques publiques sont notamment illustrées dans le recueil d'exemples « 50 collectivités donnent de l'élan à leur territoire » publié par l'ADEME en 2019 ¹⁷.

2.2. Des opportunités à différents échelons de collectivités

La stratégie détaillée dans ce guide concerne plus particulièrement les collectivités en charge de la gestion des déchets qui sont pertinentes pour la porter à plusieurs niveaux : leurs compétences en matière de gestion (collecte et/ou traitement) et de planification (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) des déchets, le périmètre d'action (à l'échelle d'un bassin de vie cohérent et contigu), la proximité avec les usagers. Néanmoins, cette stratégie doit être partagée et concertée avec tous les échelons de collectivités territoriales, qui peuvent y trouver un intérêt et apporter leur contribution :

- **Les Régions** : à travers leur rôle de planificateur régional sur la prévention et la gestion des déchets, elles peuvent permettre une articulation des actions au niveau régional pour assurer une cohérence à l'échelle du territoire. Elles peuvent également soutenir techniquement et financièrement des projets dans le cadre de leur politique de développement économique et d'innovation.
- **Les Départements** : ils peuvent participer à cette stratégie dans le cadre de leur politique de solidarité
- **Les communes** : elles peuvent constituer de réels « opérateurs du réemploi » en gérant elles-mêmes des recycleries sur leur territoire, en mettant à disposition du foncier ou une zone dédiée au réemploi directement en déchèterie, ou bien contribuer au relai et à la mise en relation des acteurs locaux du réemploi.

Ces collectivités peuvent également agir au titre de leur compétence éducation, en intégrant des modules de sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, la politique de développement d'actions de réemploi et de réutilisation à l'échelle d'un territoire peut s'inscrire dans le cadre du label « Economie circulaire » co-construit par l'ADEME avec les parties prenantes

¹⁷ [50 collectivités donnent de l'élan à leur territoire](#), ADEME, Editions 2019.



(ministère et collectivités) pour identifier les bonnes pratiques visant à réduire les quantités de déchets produits et au développement de modèles économiques alternatifs. Ce dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire est porté par l'ADEME à destination des collectivités. Pour en savoir plus : <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/demarche-territoriale>

2.3. Le périmètre d'une stratégie de réemploi et réutilisation

La plupart des biens courants peuvent être concernés par le réemploi et la réutilisation : mobilier, électroménager, textiles, jouets, équipements de sport et de bricolage, objets de décoration, etc.

Typologies des panoramas	Produits
Equipements Electriques et Electroniques (EEE)	
Produits textiles	
Mobilier	
Bibelots/ Vaisselle/ Décoration	
Livres, cassettes, CD, DVD	
Cycles/Vélos	
Equipements de loisirs	
Outillage	

Typologies supplémentaires du panorama 2017	Produits
Produits et matériaux de construction	
Emballages réemployés ou réutilisés	
Cartouches d'impression bureautique	
Pièces détachées des moyens de transport motorisés	

Catégories de produits entrant dans le panorama de la deuxième vie des produits (source : ADEME, 2017)

Les cibles principales d'une stratégie territoriale de réemploi/réutilisation portées par une collectivité en charge de la gestion des déchets sont leurs propres déchets (éco-exemplarité) et les déchets des ménages. L'objectif poursuivi à travers cette démarche va être de proposer des solutions complémentaires et intégrées pour que le maximum du gisement réemployable soit effectivement détourné des déchèteries et des déchets résiduels. Des actions ciblant les déchets des collectivités doivent également être déclinées, dans une logique d'éco-exemplarité des collectivités. Enfin, en complément, des actions à destination des acteurs économiques peuvent également être entreprises, dans le cadre des politiques d'économie circulaire du territoire et en lien avec les services développement économique.

2.4. Élaboration de la stratégie

2.4.1. 1^{ère} étape : réaliser un état des lieux



Ce diagnostic doit permettre de faire un état des lieux de l'existant et d'identifier les besoins. Cette étape peut être réalisée avec les moyens internes de la collectivité ou confiée à un prestataire. Dans ce deuxième cas, la collectivité reste maître d'ouvrage et pilote la réalisation de l'étude à travers un référent au sein de la collectivité. Elle doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du réemploi/réutilisation du territoire (collectivités, chambres consulaires, directions régionales de l'ADEME, entreprises de l'ESS, entreprises du marché de l'occasion, associations environnementales et de consommateurs) pour que le diagnostic soit concerté et partagé entre l'ensemble des acteurs. Enfin, il est important que l'ensemble de cette démarche s'inscrive dans la continuité des dispositions prévues et caractérisées dans le PLPDMA élaboré par la collectivité.

L'état des lieux doit comporter un recensement :

- **Des activités de réemploi/réutilisation existantes** : recenser toutes les actions portées et accompagnées par la collectivité, **en s'appuyant sur le PLPDMA**, ainsi que celles portées par les autres acteurs du territoire, y compris les recycleries éphémères.
- **Des acteurs du réemploi et de la réutilisation présents** : identifier les acteurs engagés, qu'ils soient publics (collectivités, chambres consulaires), associatifs (acteurs de l'Économie sociale et solidaire, affiliés ou non à des réseaux nationaux spécialisés, Repair'Café, associations environnementales ou de consommateurs locales, régies de quartier, ...) ou privés (acteurs économiques de l'occasion, réparateurs, bailleurs sociaux). Pour faire ce recensement, il est possible de s'appuyer sur l'annuaire des acteurs du réemploi et de la réutilisation sur SINOE (voir encadré) ainsi que sur les CMA (certaines disposent notamment d'annuaires des Répar'acteurs).
- **Du nombre de déchèteries dont celles équipées d'un espace réemploi** (caisson ou local) : il est important d'identifier (y compris pour les déchèteries mobiles) les différentes zones réemploi destinées à la collecte de biens pouvant faire l'objet d'un réemploi, et vendus en recycleries. En addition, il est utile d'identifier les zones de gratuité existantes, zones où les usagers peuvent donner et récupérer des objets et matériaux directement sur le site, sans intervention de la collectivité.

FOCUS : Quelle différence entre Zone de réemploi versus Zone de gratuité ?

Que ce soit pour les zones de réemploi ou bien les zones de gratuité, le législateur considère que les deux cas répondent à la définition de réemploi, tel que prévu par le code de l'environnement, au titre que l'intention de la personne est bien de se débarrasser de son objet, via le don, de sorte à ce qu'il soit réutilisé. Les deux concepts étant proches, il peut être difficile de caractériser une réelle différence entre les deux termes. Or, des nuances sont à apprécier, notamment au niveau juridique, et du code de la consommation.

- Dans le cas de **produits issus d'une zone réemploi et ensuite revendus**, ces derniers doivent respecter le droit de la consommation et l'obligation légale de conformité (articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation), c'est à dire que le bien doit correspondre au contrat entre l'entité qui vend le produit et le consommateur. En l'occurrence, les biens sont vendus "en l'état" donc la responsabilité des émetteurs est très limitée. L'article L217-8 dispose bien que l'acheteur ne peut pas contester la conformité sur des défauts qu'il connaissait au moment de l'achat.
- Dans le cas de produits issus d'une zone de gratuité, l'opérateur – ici la collectivité - se charge seulement de la mise en relation, et n'est pas un vendeur professionnel au sens du code de la consommation. Les personnes étant informées qu'elles récupèrent des produits "en l'état" et sans aucune garantie de fonctionnement, la collectivité ne pourra donc pas voir sa responsabilité engagée si le produit est "défectueux".

- **Des catégories de produits pour lesquelles des actions de réemploi/réutilisation existent sur le territoire** : identifier les filières déjà bien ancrées sur le territoire et au contraire celles à développer.
- **Des partenariats et collaborations existantes entre la collectivité et des partenaires**

Ce recensement permet de créer une cartographie du territoire, et d'identifier les zones blanches sur lesquelles aucun acteur et aucune solution n'existe pour les ménages.



Annuaire des acteurs du réemploi/réutilisation sur SINOE®

Un référencement des structures du secteur du réemploi/réutilisation est disponible sur l'annuaire en ligne SINOE®. Il présente une brève description des structures, en affichant notamment leur appartenance ou non à un réseau national, les modalités d'approvisionnement ou encore les produits concernés.

Pour consulter l'annuaire : <https://www.sinoe.org/filtres/index/thematique#table-annuaire>

2.4.2.2ème étape : compléter par une évaluation du gisement, du potentiel et des besoins

Cet état des lieux de l'existant doit être complété d'un diagnostic qui soit à la fois quantitatif, pour identifier le gisement d'évitement et le potentiel réemployable (en se référant à une méthodologie spécifique)¹⁸, ainsi que qualitatif, pour analyser les pratiques et fonctionnement et faire ressortir les besoins du territoire.

Une évaluation des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en déchèterie ou en porte-à-porte (encombrants) orientées vers le réemploi ou la réutilisation doit être effectuée (en tonnes). Parmi ce gisement, les quantités réellement réemployées et réutilisées doivent être estimées.

Le gisement réemployable correspond au gisement de déchets pouvant faire l'objet d'une seconde vie via le réemploi ou la réutilisation. Pour évaluer ce gisement, des caractérisations visuelles des déchets apportés par les usagers en déchèterie peuvent être réalisées en complément de campagnes de caractérisation sur les OMR et les déchets collectés en déchèterie. Ces caractérisations permettent également d'évaluer l'état des déchets apportés et leur potentiel de réemploi (réemployable sans réparation, réemployable avec réparation, non réemployable), en tenant compte des remontées de terrain et des retours d'expérience des acteurs.

Pour connaître les pratiques et identifier les besoins sur le territoire, deux enquêtes peuvent être réalisées par la collectivité :

- Une enquête auprès des usagers du territoire (ménages) et en interne (agents de la collectivité) pour connaître les pratiques et les attentes en matière de réemploi/réutilisation.
- Une enquête auprès des acteurs du réemploi (y compris les acteurs économiques) pour identifier leurs besoins (outils, moyens humains, moyens logistiques, ...) et les freins au développement (disponibilité et coût du foncier, baisse de la qualité des produits donnés, manque de visibilité du grand public).

2.4.3.3ème étape : définir le plan d'actions

Suite aux étapes préalables d'état des lieux et de diagnostic, un plan d'actions en lien et/ou intégré au PLPDMA est défini par la collectivité. Les actions peuvent être choisies en fonction de plusieurs critères : celles ayant le potentiel de réduction le plus importants, celles dont les activités de réemploi/réutilisation sont peu développées ou encore celles ayant un impact environnemental important. Les critères et choix des actions à prioriser sont propres à chaque collectivité et vont dépendre des spécificités locales. **Il est recommandé d'inscrire ces actions dans le PLPDMA et de fixer des objectifs à moyen terme et long terme** (sur la durée du PLPDMA).

Les actions pouvant être portées/accompagnées par les collectivités en charge de la gestion des déchets peuvent être regroupées selon 5 catégories : être éco-exemplaire, communiquer et sensibiliser, accompagner les acteurs locaux, porter et soutenir des actions de démonstration et de terrain, implanter une recyclerie.

¹⁸ [Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités](#), ADEME, 2016.



Chaque catégorie est présentée ci-dessous avec des exemples d'actions concrètes et la liste des partenaires à associer.

2.4.3.1. Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité

Objectifs : sensibiliser le personnel et les élus, proposer des actions en s'appuyant sur les actions déployées pour le grand public, développer les achats responsables, montrer l'exemple et la bonne volonté de la collectivité et donner du sens à la stratégie globale.

Exemples d'actions :

- **Promouvoir les achats publics responsables :** privilégier les produits et services plus respectueux et socialement responsables
- **Sensibiliser et former le personnel :** accompagner les opérateurs in situ tels que les agents valoristes présents dans les déchèteries, à identifier les objets destinés au réemploi, lors de l'accueil des usagers sur les sites.
- **Développer le troc et le don entre collectivités ou vers l'extérieur :** impulser le réemploi de matériel et d'outils d'une collectivité à une autre, le don vers d'autres collectivités (nationales ou étrangères) lors de renouvellement du parc de matériel¹⁹, ou bien le don aux agents de la collectivité.
- **Favoriser les solutions de réemploi et réparation au sein des services techniques :** acheter des équipements et outils d'occasion, privilégier la réparation à l'achat de produits neufs
- **Développer les pratiques internes de trocs et de dons :** organiser un événement annuel autour du troc et du don entre agents, créer une plateforme en ligne
- **Privilégier le réemploi et la réutilisation des matériaux du BTP** pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage publique
- **Organiser des événements éco-responsables et pauvres en déchets :** s'équiper de mobilier et de produits issus du réemploi, utiliser des gobelets et emballages réutilisables, mutualiser les moyens avec d'autres collectivités
- **Intégrer des clauses de réemploi dans les marchés publics** (de gestion des déchèteries par exemple, ou l'achat de matériel)

Partenaires à associer : agents des collectivités (y compris le service marché qui doit être pleinement intégré dans la démarche), structures de l'ESS

¹⁹ Le don de matériaux et d'équipements du domaine privé appartenant à l'Etat est encadré juridiquement et se doit de répondre à certaines modalités pratiques. Pour plus d'information, consulter le document [Memento sur le cadre juridique et pratique du don par les administrations publiques de l'Etat](#), publié par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics en 2019.



Achats publics responsables

Il existe une dizaine de réseaux territoriaux « Commande publique et développement durable » visant à accompagner les acheteurs publics engagés dans une démarche d'achats responsables. L'inter-réseaux national est piloté par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Une plateforme d'échanges Rapidd permet de mettre en réseau les acheteurs, de partager les actualités et télécharger des guides pratiques et outils : <http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>

L'ADEME propose un mémo technique dressant un panorama des avantages environnementaux et économiques de l'Écolabel Européen. Il fournit également un mode d'emploi pour intégrer cet écolabel dans les achats, complété d'un clausier qui liste les dispositions environnementales intégrables dans le cahier des charges des acheteurs en faisant référence à l'écolabel. : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/achats-commande-publique/reperer-agir>

2.4.3.2. Communiquer et sensibiliser

Objectifs : démontrer les intérêts économiques, environnementaux et sociaux aux usagers, agents et professionnels et les orienter vers les solutions de réemploi et réutilisation au niveau local et les outils existants (annuaires, guides, sites de dons, recycleries, acteurs de type dépôt/vente, revendeurs, etc...)

Exemples d'actions :

- **Organiser des événements de sensibilisation au réemploi, à la réutilisation et à la réparation** (pendant la SERD ou à d'autres moments clés de l'année, de manière récurrente ou ponctuelle) pour donner de la visibilité aux acteurs du territoire et communiquer sur l'allongement de la durée d'usage des produits : fêtes de la récup, villages du réemploi, journées portes ouvertes, etc.
- **Organiser des ateliers de sensibilisation :** stands d'animation lors d'un événement local, concours grand public (upcycling, relooking)
- **Publier des guides du réemploi** présentant les solutions locales, les acteurs et les bonnes pratiques
- **Communiquer sur différents supports :** réalisation de films ou spots TV, animation d'une page sur les réseaux sociaux, création d'affiches et de bannières
- **Réaliser des campagnes de communication sur le réemploi** et affichage en déchèterie, sur les bennes à ordures ménagères, sur l'espace public

Partenaires à associer : acteurs du réemploi locaux, services publics locaux (MJC, maisons de quartier, ...)

2.4.3.3. Accompagner et soutenir les acteurs locaux

Objectifs : faciliter les synergies entre acteurs et les aider à se structurer pour développer une offre locale de réemploi

Exemples d'actions :

- **Faciliter l'accès aux financements pour les acteurs locaux :** aide à la mobilisation des fonds auprès d'entreprises locales ou d'acteurs publics (région, État, Union Européenne), soutien technique au montage de projets et aux réseaux locaux existants.
- **Mettre en place un comité de concertation** composé de tous les acteurs locaux pour permettre leur mise en réseau, suivre la montée en puissance des activités de réemploi/réutilisation, faire ressortir les



besoins et identifier les synergies possibles (par exemple le regroupement de plusieurs structures pour porter un projet de recyclerie)

- **Publier un annuaire des acteurs du réemploi**, réaliser une cartographie des acteurs
- **Lancer un appel à candidatures/projets** pour identifier les acteurs locaux proposant des projets de réemploi que pourraient soutenir financièrement et/ou techniquement la collectivité
- **Solliciter des acteurs locaux** pour participer aux programmes d'éducation sur la prévention des déchets

Partenaires à associer : acteurs locaux du réemploi et de la réutilisation telles que les recycleries, les acteurs de l'économie classique (dépôts-ventes), les associations, chambres consulaires (CMA, CCI), services publics locaux (régies de quartier, bailleurs sociaux, CCAS, MJC, centres sociaux, maisons de quartier, ...)

2.4.3.4. Porter des actions de démonstration et de terrain

Objectifs : accélérer les solutions locales de réemploi en contribuant à la mise en œuvre d'actions concrètes

Exemples d'actions :

- **Planter des zones de réemploi en déchèterie** (caisson, conteneur, local) pour favoriser la collecte préservante et sensibiliser les usagers : sur les déchèteries existantes lorsque cela est possible et sur les nouvelles déchèteries de façon systématique.
- **Planter une zone de gratuité en déchèterie** (zones où les usagers viennent déposer leurs objets et matériaux destinés aux dons et où les autres usagers peuvent venir les récupérer). Les zones de gratuité sont très intéressantes en termes de sensibilisation au geste de don, mais contrairement à une recyclerie, la traçabilité des flux entrants et sortants et le contrôle de la qualité des produits sont moins systématiques (bien que certains projets visent à améliorer la traçabilité et le contrôle de la qualité des dons)
- **Organiser des événements pour promouvoir le réemploi entre usagers** : vide-grenier, brocantes, trocs, gratiféria
- **Créer une recyclerie fixe ou éphémère**
- **Créer une plateforme en ligne de mise en relation** entre particuliers et/ou entre agents pour le don, le troc ou la vente à bas prix d'objets
- **Mettre en place une collecte des invendus** en fin de brocante/vide-grenier pour ensuite les rediriger vers les recycleries du territoire
- **Installer des boîtes à dons** dans les centres-villes, à proximité de lieux publics ou de campings
- **Proposer des services et outils aux organisateurs d'événements pour leur permettre de construire un événement éco-responsable** : prêt de gobelets réutilisables ou de matériel/mobilier d'occasion

Partenaires à associer : Prestataire de gestion du haut de quai, communes (pour l'implantation de boîtes à dons ou l'organisation d'une zone de gratuité par exemple), acteurs du réemploi et de la réutilisation, services publics locaux (MJC, maisons de quartier, ...)



Zone de dépôt pour le réemploi en déchèterie : point sur la réglementation

Les zones de dépôt pour le réemploi en déchèterie sont autorisées pour permettre aux usagers de déposer leurs objets ou mobiliers destinés au réemploi ([arrêté ICPE 2710 du 26 mars 2012](#)).

Ces zones doivent être abritées des intempéries et ne doivent pas dépasser 10 % de la surface totale de l'installation. Une durée maximale d'entreposage de ces produits doit être fixée par l'exploitant, mais ne peut excéder 3 mois (au-delà, le produit acquiert le statut de déchets).

Les biens collectés en zone réemploi gardent le statut de produit et ne constituent pas des déchets, conformément à [l'article L.541-1-1 du code de l'environnement](#).

2.4.3.5. Implanter une recyclerie

Objectifs : implanter un outil de réemploi sur le territoire pour créer une nouvelle offre ou renforcer le maillage territorial et disposer d'un lieu qui permettent également de renforcer la sensibilisation à la prévention des déchets

Exemples d'actions :

- **Créer une recyclerie** sous maîtrise d'ouvrage public
- **Apporter un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets :** mise à disposition de locaux, versement d'une aide aux tonnages détournés/réemployés dans le cadre de l'activité de recyclerie et ajustement en fonction des performances, mise à disposition de gisements via les déchèteries ou les collectes à domicile, organisation de collectes préservantes, facilitation du stockage et de la logistique, contractualisation avec les acteurs, non facturation des déchets issus de l'activité des recycleries sous réserve qu'ils soient bien issus du flux ménager

Partenaires à associer : structures de l'ESS, collectivité en charge des déchèteries, prestataire de gestion du haut de quai, agents de déchèteries, Réseau national des Ressourceries® et autres réseaux locaux

Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Rassemblant les entreprises et réseaux de l'ESS, leur objectif est d'accompagner le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle d'une région. Les 18 CRESS sont regroupées au sein du Conseil national des CRESS, le CNCRESS.

Les CRESS ont vocation à être l'interlocuteur privilégié des collectivités.



Synthèse des catégories d'actions :

Catégories d'actions	Avantages	Inconvénients	Potentiel de réduction des DMA
Mener une démarche d'éco-exemplarité	Permet de montrer la bonne volonté de la collectivité et de sensibiliser les agents et élus à la question du réemploi et de la réutilisation	Gisement d'évitement plus limité (les déchets des collectivités représentent une petite part des déchets totaux produits sur un territoire)	+



Communiquer et sensibiliser	Permet de communiquer sur des thématiques plus larges et d'accompagner les changements de comportement, soutien à la professionnalisation des acteurs	Communication à renouveler régulièrement	++
Accompagner et soutenir les acteurs locaux	Soutien des initiatives locales, création d'emplois locaux, diversification des actions de réemploi/réutilisation	Pluralité d'acteurs	++
Porter des actions de démonstration et de terrain	Diversification des actions de réemploi/réutilisation, donne de la visibilité au réemploi	Difficulté à mobiliser l'ensemble de la population	++
Implanter une recyclerie	Détournement important, développement de services complémentaires, outil de sensibilisation/formation, donne de la visibilité au réemploi, création d'emplois locaux	Investissements importants	+++

Tableau : avantages et inconvénients de chaque catégorie d'actions et leur impact potentiel sur la réduction de DMA

Quel lien avec les activités de réparation ?

En complément de ces actions, des actions visant à favoriser la réparation peuvent être menées. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de partenariat avec des acteurs locaux, comme par exemple les chambres consulaires (CMA/CCI). À titre d'exemple, les CMA développent localement des annuaires des Répar'acteurs, permettant d'identifier les professionnels de la réparation engagés dans le réemploi et l'économie circulaire. Les collectivités peuvent également recenser les acteurs de la réparation sur leur outil de cartographie en ligne. Des ateliers de réparation peuvent également être organisés dans les recycleries et les déchèteries ou lors d'événements dédiés au réemploi et à la réparation. Ces ateliers peuvent être portés par des Repair Café®, qui sont des ateliers d'autoréparation ayant pour objectif de promouvoir la réparation des biens en mettant à disposition des citoyens un lieu et des outils pour pouvoir effectuer leurs réparations, supervisées par des personnes avisées. Les activités de réparation et les activités de réemploi et de réutilisation se renforcent mutuellement dans la mesure où elles contribuent à allonger la durée d'usage des produits et à réduire la production de déchets. De plus, il convient de noter que les activités de réparation interviennent généralement au sein même des structures de réemploi et de réutilisation.

Zoom sur le Réseau des Répar'Acteurs

Il s'agit d'un réseau de d'entreprises et d'artisans acteurs de la réparation qui s'engagent à favoriser la réparation des objets plutôt que leur renouvellement. Ce réseau est déployé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de l'ADEME. La quasi-totalité des régions est concernée par cette démarche. Les entreprises et artisans membres du réseau sont référencés gratuitement dans un annuaire web et disposent d'un accompagnement spécifique de la CMA et d'un kit de communication.

Pour identifier les artisans et entreprises de la réparation sur votre territoire, l'ADEME propose un annuaire recensant tous les réparateurs et distinguant ceux appartenant au réseau des Répar'Acteurs : <https://www.annuaire-reparation.fr/>





2.5. Mettre en œuvre

Cette partie n'est que très peu détaillée ici car des cas concrets de mise en œuvre d'actions sont présentés en détail dans les fiches retours d'expérience.

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, différents services de la collectivité vont être mobilisés : service déchets, service communication, services développement économique, ...

Des aides peuvent être mobilisées à différents titres auprès de :

- L'ADEME au titre de la politique économie circulaire : des aides à la création d'une recyclerie et à l'animation d'un territoire peuvent par exemple être sollicitées auprès des directions régionales de l'ADEME.
- Le département au titre de la politique de solidarité
- La région au titre de la politique de développement économique et d'innovation

À noter que pour certains projets de grande envergure, des aides européennes peuvent être sollicitées.

2.6. Suivre et évaluer

Pour suivre et évaluer la démarche d'un point de vue quantitatif, des indicateurs de moyens et de résultats sont à définir.

Quelques exemples d'indicateurs techniques qui peuvent être suivis annuellement par les collectivités (liste non exhaustive, à adapter en fonction des spécificités locales et des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie) :

- Indicateurs globaux par rapport à la stratégie territoriale de réemploi-réutilisation :
 - Quantités de déchets ménagers et assimilés évitées
 - Nombre d'événements organisés
 - Nombre de personnes sensibilisées
 - Nombre d'acteurs impliqués
 - Nombre d'emplois locaux créés
- Indicateurs spécifiques relatifs à l'éco-exemplarité :
 - Nombres d'achats responsables et d'actions de réemploi réalisés
 - Quantités de déchets de la collectivité évitées
 - Nombre d'agents sensibilisés et/ou formés
 - Nombre d'évènements éco-responsables organisés
- Indicateurs spécifiques relatifs à l'activité des recycleries :
 - Quantités de déchets ménagers et assimilés détournées de l'élimination
 - Taux de réemploi/réutilisation
 - Nombre de visiteurs



- Nombre d'emplois locaux créés
- Taux d'insertion des salariés

L'évaluation globale des quantités de déchets évités par les activités de réemploi/réutilisation est une étape très importante mais qui peut être compliquée à mettre en œuvre, en partie parce qu'une partie des gisements réemployés le sont dans le cadre de circuits marchands traditionnels et dans la sphère privée et que des suivis quantitatifs ne sont pas mis en place aujourd'hui sur toutes les filières de réemploi/réutilisation. Pour une collectivité, il est plus pertinent de se focaliser uniquement sur les quantités de biens orientés vers le réemploi et la réutilisation permises grâce à la mise en place par la collectivité de diverses actions (recyclerie, zones réemploi en déchèterie).

Afin de suivre les quantités réemployées/réutilisées en recyclerie, des outils de traçabilité et de captage doivent être mis en œuvre. Les dépôts doivent systématiquement être pesés et tracés (registre informatique par exemple), de même que les achats. Dans le cadre des partenariats entre une collectivité et des structures de l'ESS pour le réemploi et la réutilisation de biens collectés en déchèterie, des clauses doivent prévoir la remontée d'informations à la collectivité sur les quantités effectivement réemployées ou réutilisées par les structures partenaires.

La traçabilité des biens réemployés est beaucoup plus difficile à organiser sur les zones de gratuité en déchèterie. Dans le cas d'une zone de gratuité installée sur une déchèterie existante, un indicateur à mettre en place peut être l'évolution des tonnages de déchets collectés sur la déchèterie. Néanmoins, cet indicateur n'est pas très fiable car les facteurs expliquant l'évolution des tonnages collectés peuvent être multiples (modification des conditions d'accès en déchèterie, baisse de la production de végétaux grâce à de meilleures conditions météorologiques, ...).

Il est également intéressant d'évaluer la démarche d'un point de vue qualitatif, en analysant notamment les relations existantes entre acteurs.



2.6.1. La recyclerie : un outil territorial de prévention des déchets au service de politiques publiques

Une recyclerie est une structure permettant de collecter (via notamment des apports volontaires et collectes en déchèteries) et de revendre des produits de seconde main à prix solidaires. Ces produits sont généralement donnés par des particuliers ou des entreprises. Après une étape de préparation (tri, contrôle, réparation), ils sont proposés à la vente au sein de la boutique. La recyclerie peut être généraliste ou concerner un type de produits spécifiques (matériaux, recyclerie sportive, recyclerie spécialisée dans la vente de jouets, ...).

Certaines recycleries disposent d'un atelier de démantèlement, qui leur permet d'extraire des biens non réemployables les matériaux valorisables (bois, métaux, plastiques, ...) et de les envoyer vers les filières de recyclage appropriées.

D'autres services et prestations peuvent également être proposés, comme par exemple la collecte du mobilier professionnel ou encore des actions de sensibilisation (animations, ateliers, ...).

Recyclerie VS Ressourcerie® : quelle terminologie utiliser ?

Le terme « **recyclerie** » est employé de façon générique. La recyclerie est une structure qui a pour vocation de récupérer (approvisionnement sans achat via le don sur site, la collecte en porte-à-porte ou en déchèterie), remettre en état et/ou réparer, valoriser des biens d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets) en vue de la revente au grand public. Les objets y sont contrôlés, nettoyés, réparés. Elle peut être soit multi-flux (mobilier, textiles, équipements électriques et électroniques (EEE), livres, décoration etc.), ou mono-flux (ex : spécialisée sur les jouets ou bien encore sur les EEE). Ce sont des structures principalement associatives issues de l'économie sociale et solidaire, adhérentes ou non à des réseaux nationaux.

Le terme « **Ressourcerie®** » est encadré par un cahier des charges national porté par le Réseau des Ressourceries. Il impose principalement la collecte de tous les biens du quotidien peu importe leur état, ainsi que la mise en place de dispositifs de sensibilisation.

2.6.1.1. Différentes modalités d'organisation

➤ Choix de l'emplacement et dimensionnement du site

L'emplacement de la recyclerie est un choix important à réaliser en fonction du contexte local (localisation des recycleries existantes, bassin de population, ...) : l'idéal est de favoriser son implantation à proximité immédiate d'une déchèterie car cela permet aux usagers de coupler leur déplacement à la recyclerie avec celui à la déchèterie et de les inciter à donner des biens initialement destinés à être jetés. Il est également préférable de privilégier un emplacement au plus près du bassin de vie principal de la population et sur un axe fréquenté afin de donner une meilleure visibilité à l'outil.

Concernant le bâtiment, plusieurs possibilités existent : certaines collectivités vont s'appuyer sur un bâtiment existant tandis que d'autres vont faire le choix de construire un nouveau bâtiment dédié, si le foncier le permet.

Dans un esprit de promotion du réemploi, l'aménagement du site peut se faire avec des produits et matériaux issus du réemploi (utilisation de palettes en bois pour le mobilier, récupération d'étagères de seconde main, ...). Il peut être également recherché une haute performance environnementale du bâtiment (HQE) avec l'installation de panneaux photovoltaïques ou encore de cuves de récupération d'eau de pluie ou encore une faible consommation d'énergie (BBC).



Voir fiches



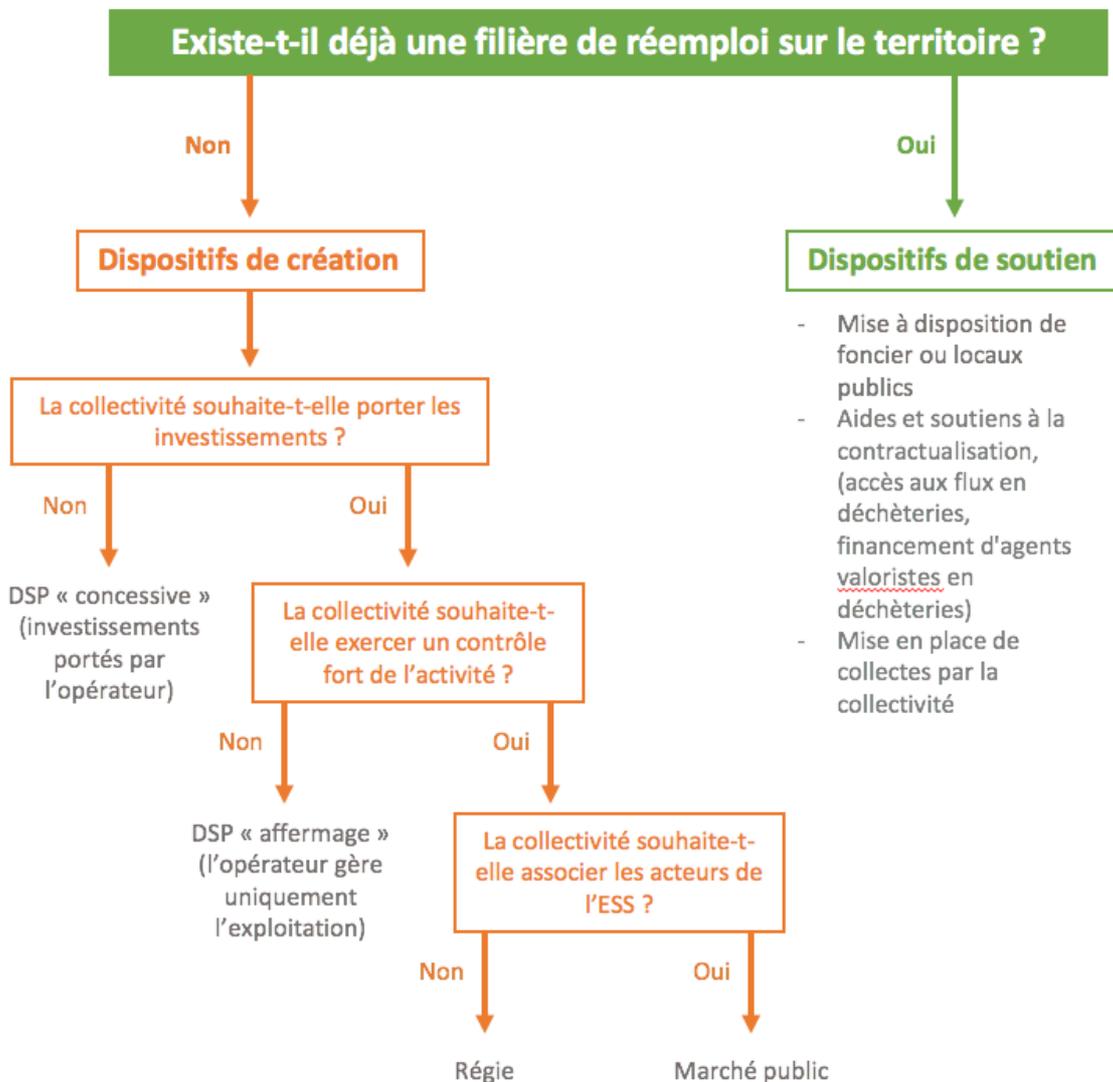
Concernant le dimensionnement de la recyclerie, l'étude technico-économique de structures de réemploi et/ou de réutilisation en France de l'ADEME (2017) a montré qu'il y avait une corrélation forte entre la superficie de l'espace de vente et le chiffre d'affaires. Ainsi, une attention particulière doit être portée à la superficie de l'espace de vente, afin que celui-ci soit suffisamment grand pour permettre la mise en rayon et la valorisation d'un maximum de produits. Pour maximiser la vente de produits, il faut qu'il y ait une mise en rayon permanente des nouveaux produits afin qu'un roulement se fasse.

Pour la construction d'une recyclerie, le coût d'investissement est de l'ordre de 1 M€ pour le local, l'aménagement intérieur et le matériel et outils. Le détail du coût moyen du matériel est présenté dans le guide pratique de la direction régionale Corse de l'ADEME sur l'implantation des recycleries.

➤ **Montages juridiques et financiers**

Les collectivités ont une large palette d'outils juridiques et financiers à leur disposition pour permettre l'émergence et la structuration d'une filière de réemploi sur leur territoire. Le choix du montage dépendra des acteurs déjà présents et du degré d'implication souhaité par la collectivité. Les différents dispositifs se distinguent principalement en deux catégories :

- Les dispositifs de soutien, lorsque des subventions ou la mise à disposition de foncier suffisent à faire émerger des solutions de reprise ;
- Les dispositifs de création, lorsque la collectivité prend directement en charge la gouvernance de la structure.



Pour aller plus loin, consultez la publication « Analyse technico-économique des structures de réemploi et/ou de réutilisation en France », ADEME, octobre 2017



Les dispositifs de soutien au développement de recycleries privées

Les dispositifs de soutien à la création ou au fonctionnement de recycleries permettent aux collectivités d'encourager la filière sans entraîner de participation active des acteurs publics à leur gouvernance. Ils supposent donc la présence d'acteurs déjà investis sur le territoire.

L'attribution de subventions

Les subventions sont des aides de toute nature, accordées à des organismes privés, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité du bénéficiaire²⁰.

Dès qu'une subvention dépasse le montant de 23 000 euros²¹, la collectivité devra conclure une convention avec le bénéficiaire comportant *a minima* l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention. Lorsqu'elle est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire devra produire un compte rendu financier attestant la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention²².

La mise à disposition de foncier public

Les collectivités peuvent également accompagner les acteurs locaux souhaitant créer une recyclerie en mettant à leur disposition des terrains ou locaux dont elles sont propriétaires. Les terrains appartenant au domaine public des collectivités territoriales font cependant l'objet d'une protection particulière pour préserver leur affectation à un service public ou à l'usage du public. Ainsi, leur occupation par une personne privée est conditionnée par la délivrance d'une autorisation par le propriétaire ou le gestionnaire du terrain et son utilisation doit être compatible avec son affectation publique²³.

L'occupation privative du domaine public doit permettre au bénéficiaire d'exercer sa propre activité. Si la collectivité doit s'assurer de la protection du domaine public, elle ne peut pas aller au-delà et imposer des obligations et objectifs au titulaire car elle apparaîtrait alors comme en charge de l'activité²⁴. En cas de litige, le juge administratif contrôlera le contenu de l'autorisation ou du contrat et le requalifiera éventuellement en marché public ou en DSP, avec pour conséquence l'annulation de l'acte en raison du non-respect des règles de publicité et mise en concurrence qui s'imposaient. Une attention particulière devra donc être portée à la rédaction de la convention. En particulier, si le terrain mis à disposition par la collectivité est adossé à une déchèterie publique, la convention pourra imposer des horaires d'ouverture ou des mesures de sécurité mais en se limitant aux sujétions strictement nécessaires à la bonne exécution du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Pour aller plus loin, consultez la publication AMORCE « Recueil d'exemples de partenariats pour le développement de solutions privées de reprise des déchets du bâtiment », réf. AMORCE DT107

²⁰ Article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

²¹ [Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - Article 1](#), 2001

²² [Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations - Article 10](#), 2000

²³ [Code général de la propriété des personnes publiques - Article L2122-1](#), modifié par ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017

²⁴ Voir [CE sect., 22 févr. 2007, n°264541, APREI](#) (critères de qualification du service public) et [CAA Marseille, 10 mai 2016, n°14MA03197, Sté Le Royaume des arbres](#) (l'autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'activités sportives et de loisirs ne peut être qualifiée de DSP car ses dispositions « ne révèlent pas que la personne publique exercerait un contrôle sur l'activité en cause excédant la nécessaire protection du domaine public »)



Les montages pour la création de recycleries publiques

Les collectivités peuvent également décider d'initier la création d'une recyclerie et de l'inclure dans le périmètre du service public de prévention et collecte des déchets. Différents montages juridiques sont alors envisageables selon le niveau d'investissement souhaité dans le financement et la gouvernance du projet.

Montage juridique	Concession	Affermage	Marché public	Régie	SPL
Niveau de maîtrise de la collectivité	--	-	+	++	+
Pilotage	Collectivité				
Investissements	Opérateur	Collectivité	Collectivité	Collectivité	Selon termes du contrat conclu avec SPL
Exploitation	Opérateur	Opérateur	Prestataire privé titulaire	Régie ou prestataires privés (marchés publics)	Opérateur

La collectivité peut d'abord décider de **porter elle-même les investissements** de création de la recyclerie (construction du bâtiment, achat du matériel, etc.) et d'**en assurer l'exploitation**. Dans cette hypothèse, elle aura recours à une régie (simple ou à personnalité morale et autonomie financière). Ce choix permet une maîtrise totale de l'activité par la collectivité qui assure les investissements et l'exploitation quotidienne, que la régie peut confier à des prestataires privés dont des acteurs de l'ESS via des marchés publics.

La collectivité peut ensuite décider de **porter elle-même les investissements** de la création de la recyclerie mais de **confier l'exploitation de l'activité à un acteur privé**. Dans cette hypothèse, elle aura classiquement recours à un contrat de la commande publique, soit un marché public soit une délégation de service public en affermage. Le choix de ce montage permet d'impliquer les acteurs de l'ESS en leur confiant la gestion de la recyclerie tout en les déchargeant des investissements de création qui peuvent limiter le nombre de partenaires en capacité de se positionner sur le projet.

À la différence du marché public, dans lequel le partenaire privé reçoit un paiement de la collectivité en contrepartie de la gestion de l'activité, un contrat d'affermage transfère le risque d'exploitation à l'acteur privé. Ce type de contrat sera plutôt étudié dans un second temps, après un premier marché public où la collectivité aura un degré de maîtrise plus avancé et qui permettra de développer l'activité sans risque financier pour le partenaire.



Il peut être intéressant d'étudier l'opportunité de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dans laquelle une collectivité peut prendre jusqu'à 50% des parts. Cependant, la société ne pourra se voir confier l'exploitation d'une recyclerie qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

La collectivité peut également décider de **limiter ses investissements** en déléguant la création de la recyclerie à un prestataire privé qui se rémunérera sur son exploitation. Au-delà de la question de la rentabilité de cette activité, ce type de montage limitera le nombre de partenaires en capacité d'être intéressés du fait des sommes importantes à engager.



Enfin, la collectivité peut décider de **co-porter la création de la recyclerie avec une autre collectivité** (ou groupement) en créant une Société Publique Locale (SPL), société anonyme aux capitaux 100% publics. La répartition de la charge des investissements se fera selon les clauses du contrat conclu entre la SPL et son/ses actionnaire(s). Pour l'exploitation, la SPL peut la faire en propre ou la confier à des prestataires dont les acteurs de l'ESS après mise en concurrence.

➤ Approvisionnement

Les biens et produits vendus dans une recyclerie sont d'occasions et sont issus du don. En fonction de la provenance du bien, son statut va différer : il peut s'agir d'un produit ou d'un déchet.

Les principaux modes d'approvisionnement d'une recyclerie sont :

- Les apports et dons des usagers directement sur le site de la recyclerie
- La collecte en déchèterie sur des zones dédiées au réemploi (caissons, bennes, locaux) à travers des conventions de mise à disposition du gisement entre la collectivité en charge du SPGD et la structure de réemploi
- La collecte à domicile sur rendez-vous, par exemple les collectes d'encombrants ou les services de débarras, à travers des conventions avec des prestataires
- La collecte via des points d'apports volontaires
- La mise à disposition de gisements de filières sous REP dans le cadre des contractualisations avec des éco-organismes (Eco-mobilier et Valdelia en ce qui concerne les DEA, Ecosystem et Ecologic en ce qui concerne les DEEE, Eco TLC pour les TLC). Ces contractualisations permettent également une rémunération sur les flux réemployés et recyclés. Les flux non réemployés/réutilisés sont remis à la filière.

Filière	DEEE	DEA	TLC
Eco-organismes	Eco-systèmes, Ecologic	Eco-mobilier, Valdelia	Eco TLC
Typologie de filière REP	Opérationnelle	Opérationnelle & Financière	Financière
Partenaire ou Contractant	Structure de préparation au réemploi/réutilisation	Structure de préparation au réemploi/réutilisation	DPAV Opérateur de tri
Type de contractualisation	Convention	Convention	Convention
Exemples acteurs	Envie, Emmaüs, Ressourceries	Envie, Emmaüs, Ressourceries	Emmaüs/Relais Opérateurs éco. conv.
Propriété du flux objet du soutien	Eco-organismes	Eco-organismes	Opérateur de tri
Indemnisation (*)	Basée sur les flux non réemployés/réutilisés rendus à la filière agréée	Basée sur les flux non réemployés/réutilisés rendus à la filière agréée	Basée sur les tonnages triés et valorisés (matière et énergie)

Tableau : Principaux partenariats entre les éco-organismes et les structures de réemploi/réutilisation (source : étude technico-économique de structures de réemploi/réutilisation en France, ADEME 2017)

➤ Implication de la collectivité

Dans le cas d'un projet de création ou développement d'une recyclerie porté par des acteurs locaux, la collectivité peut s'impliquer à plusieurs niveaux :

- Apporter une aide méthodologique aux porteurs de projets (mise en réseau, réalisation des études de faisabilité)



- Mettre à disposition des locaux ou terrain pour permettre l'implantation de l'activité
- Faciliter l'accès aux gisements (via les zones réemploi en déchèteries par exemple) et former des agents valoristes en déchèterie pour s'assurer de la qualité du gisement
- Apporter un soutien financier (étude, investissement)
- Assurer une reprise gratuite des déchets des recycleries, en s'assurant qu'ils proviennent bien du flux ménager
- Contractualiser sur le long terme avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Participer à la communication grand public

En complément, en cas d'absence d'acteurs du réemploi locaux ou d'un besoin identifié de construire une nouvelle recyclerie, la collectivité peut également porter le projet et engager ses fonds propres. L'exploitation pourra alors se faire en régie ou être confiée à un prestataire via un marché de prestation de services. Ces marchés pourront contenir des clauses d'insertion.

➤ **Suivi de l'activité**

Trois niveaux d'indicateurs pourront être suivis

- Environnementaux : taux de réemploi, taux de recyclage,
- Sociaux : nombre d'emplois en insertion, taux de retour à l'emploi
- Économiques : nombre de passages en caisse, panier moyen, chiffre d'affaire

2.6.1.2. *Les facteurs de réussite*

D'après les collectivités, les principaux facteurs de réussite à la mise en œuvre et au fonctionnement d'une recyclerie sont :

- La volonté des élus et l'implication de la collectivité (agents et élus)
- Le co-financement de la collectivité (mise à disposition du foncier, aide au démarrage, aide au fonctionnement,)
- L'emplacement de la recyclerie (à proximité immédiate d'une déchèterie en priorité afin de regrouper les déplacements, à défaut sur une zone de passage ou en centre-ville)
- La superficie de la recyclerie (besoin d'un espace suffisant pour la vente et le stockage, mais une autre option envisageable est d'avoir un grand site de stockage et un site avec un espace plus réduit en ville pour le magasin et les ateliers)
- La formation du personnel et la mise à disposition d'outils adéquats
- La qualité de l'offre locale en produits de seconde main et sa quantité

Le principal frein identifié est le financement et l'atteinte de l'équilibre économique. Les modèles de recyclerie reposent en grande partie sur les emplois en insertion. Or, les contrats aidés sont fragilisés par les diminutions d'effectifs souhaitées au niveau national par le Gouvernement. À partir de

ce constat, la question de la pérennisation des recycleries est un enjeu majeur. L'évolution à la hausse des aides allouées par les collectivités (aux tonnages détournés par exemple) ainsi que des modalités de mise à disposition des locaux et du matériel peuvent être des réponses apportées. Le déploiement de nouveaux



Les DIRECCTE peuvent vous renseigner sur les emplois aidés



services (livraison à domicile, vente en ligne, débarras) est également une source de financement complémentaire de l'activité de la recyclerie.

2.6.1.3. *Vers une diversification des services*

De plus en plus de recyleries proposent de nouveaux services aux usagers en plus de l'activité principale de revente à prix réduits. Elles peuvent aussi avoir un rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en proposant un espace pédagogique destiné aux scolaires par exemple. Ils peuvent également être des lieux de formation de particuliers et de professionnels sur des activités en lien avec le réemploi (réparation, up-cycling, ...).

D'autres services tels que la vente en ligne, la livraison à domicile ou encore le débarras de maisons peuvent être proposés.

Certaines recyleries proposent désormais un service complémentaire de recyclerie mobile, avec des déplacements sur plusieurs sites du territoire pour offrir une solution aux usagers ne pouvant pas se déplacer pour effectuer des dons ou pour acheter des objets de seconde main.

La diversification permet à ces structures d'aller vers une plus grande autonomie et de diminuer leur dépendance aux aides publiques.



Moyens d'intervention stratégique complémentaire pour renforcer l'attractivité du réemploi

La mise en place par les collectivités d'incitations financières au réemploi peut s'avérer être un levier de promotion, voire d'incitation au développement du réemploi. Ce type de gratifications peut intervenir notamment au moment de l'élaboration du marché d'exploitation établi par les collectivités. C'est notamment le choix qu'a fait le syndicat de traitement des déchets DECOSET, qui a développé un système d'incitations financières à l'atteinte d'objectifs en matière de réemploi, objectifs notifiés dans le marché d'exploitation des déchèteries renouvelés en 2018.

2.6.1.4. *Un outil au croisement de différentes politiques publiques*

Les recyleries créent des emplois locaux non délocalisables, qui sont en grande partie des emplois en insertion, permettant ainsi de proposer un emploi aux personnes en difficultés ou très éloignées de l'emploi.

Ces outils ont également pour vocation de sensibiliser à la réduction des déchets, et d'une manière plus générale à la protection de l'environnement. Ils peuvent servir de support pour des visites scolaires dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement.

La recyclerie est donc un outil permettant d'aborder de manière transversale plusieurs politiques publiques portées par la collectivité en charge du service public de gestion des déchets et les collectivités infra et supra.



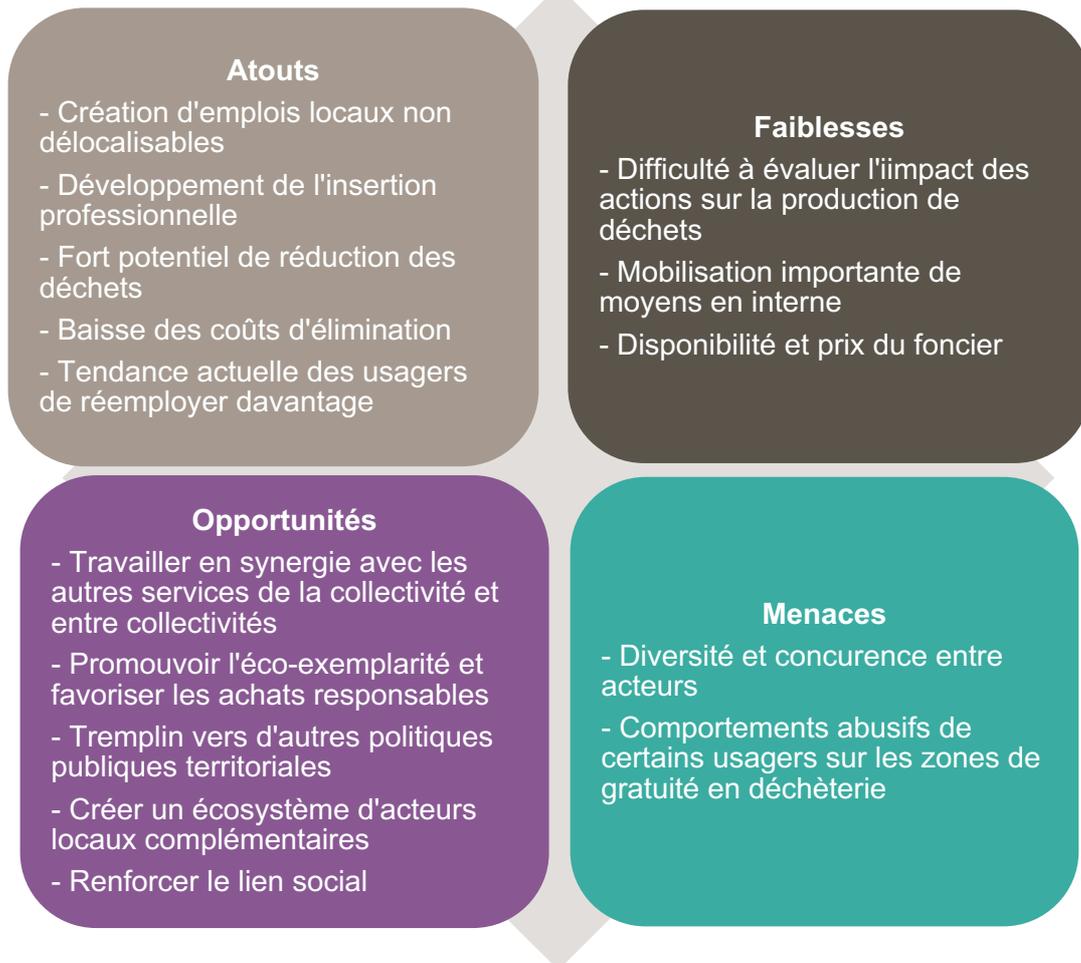
Ressources complémentaires sur les recycleries

- [Analyse technico-économique de structures de réemploi et/ou de réutilisation en France](#), ADEME 2017
- [Guide « Les recycleries, des ressources pour les quartiers »](#), CNLRQ 2016
- [Guide pratique pour l'implantation de recycleries/ressourceries en Corse](#), ADEME 2019
- [Créer une ressourcerie/recyclerie sur son territoire](#), Association Régionale des Ressourceries PACA, 2020
- [Etude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie](#) – ADEME 2018



En résumé : une stratégie qui permet aux collectivités d'ancrer la pratique du réemploi/réutilisation sur leur territoire et de développer d'autres politiques publiques

Analyse AFOM d'une stratégie réemploi/réutilisation pour une collectivité :



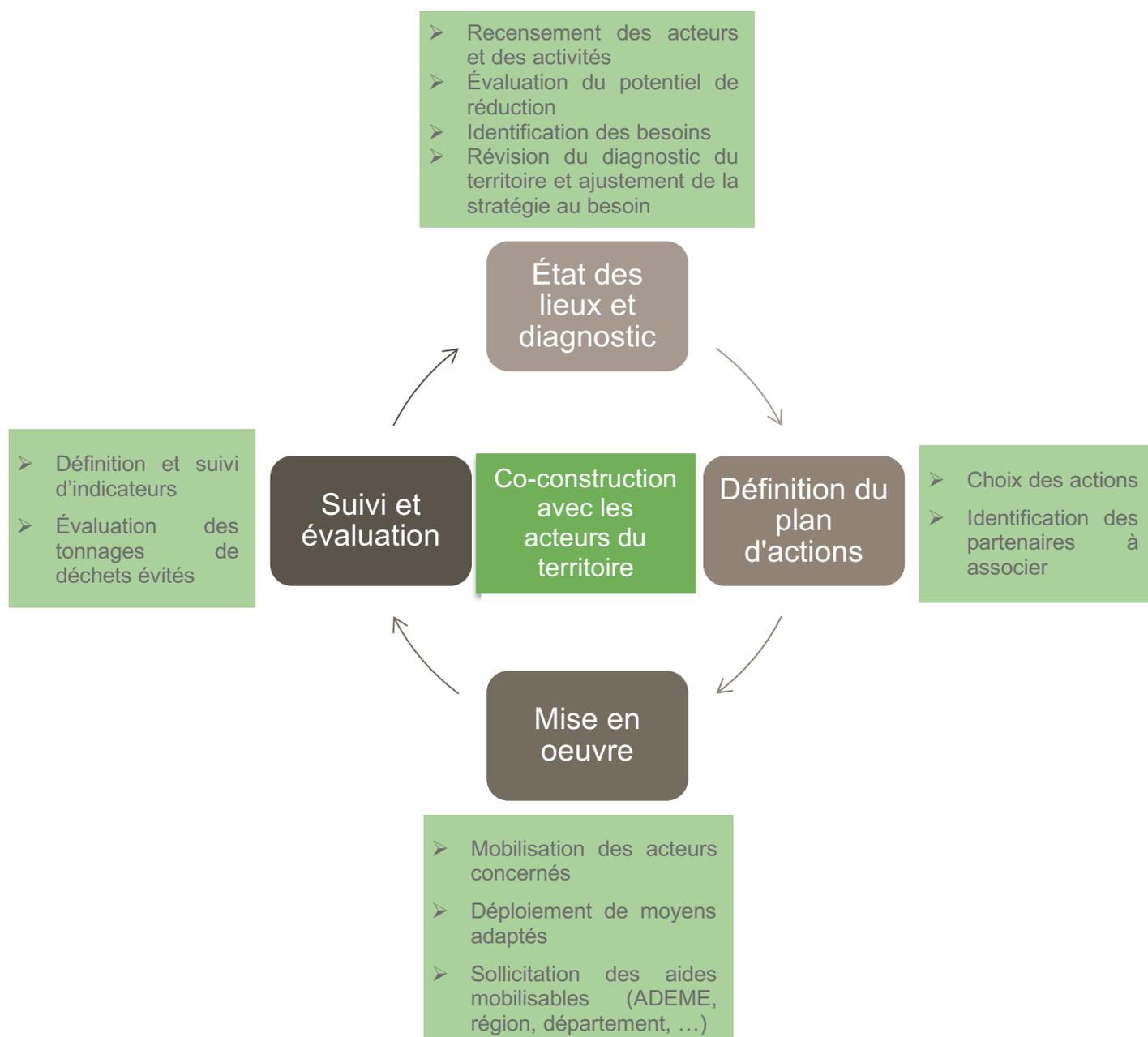


Schéma synthétique sur la méthodologie de la stratégie territoriale



3. RETOURS D'EXPERIENCE DE COLLECTIVITÉS

Des retours d'expérience concrets de collectivités sur le réemploi et la réutilisation sont présentés dans cette partie à travers 8 fiches détaillées (dont 3 sur des recycleries). Ces retours d'expérience ont pour objectifs de montrer les facteurs de réussite, les freins rencontrés ainsi que les conditions de reproductibilité pour une collectivité souhaitant s'engager dans une démarche similaire. Chacune des actions présentées sont évaluées sous un angle technico-économique, pour mettre en regard les résultats obtenus par rapport aux moyens déployés.

Ces fiches sont regroupées en 3 grandes parties :

➤ **Construction d'une stratégie territoriale**

- Rennes Métropole

➤ **Développement et pérennisation des recycleries**

- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- USTOM
- CALITOM

➤ **Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation auprès des usagers du territoire**

- Valence Romans Agglo
- VALORYS
- Nevers Agglomération, SIEEEN, Communauté de Communes Cœur de Loire, Communauté de Communes les Bertranges



3.1. Construction d'une stratégie territoriale

Fiche n°1 – Rennes Métropole - Élaboration d'un schéma métropolitain du réemploi concerté avec les acteurs locaux et définition de scénarios en fonction du niveau d'engagement de la collectivité



FICHE 1

Élaboration d'un schéma métropolitain du réemploi concerté avec les acteurs locaux et définition de scénarios en fonction du niveau d'engagement de la collectivité

Porteur de projet

Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031
Rennes Cedex – Bretagne
<https://metropole.rennes.fr/thematique/dechets-proprete>



Contacts

Hélène POTIN – Responsable du service déchèteries, tri et valorisation
Tel : 02 99 86 63 86 – Mail : h.potin@rennesmetropole.fr

Typologie de la collectivité et chiffres clés 2018

Population : 450 593 habitants (INSEE – pop.totale 2015)

Nombre de collectivités adhérentes : 43 communes

Compétence en matière de déchets : Collecte et traitement

Typologie d'habitat : urbain

Programme local de prévention des déchets : PLP (2010 – 2015), TZDZG (2015 – 2018)

Production de DMA : 468 kg/hab/an

Coût prévention/hab (cf matrice des coûts) : 2,1 €TTC/habitant

Le réemploi-réutilisation sur le territoire

- Cartographie des acteurs du réemploi
- Site internet de don et revente entre voisins
- Partenariat avec Le Relais pour des actions de récupération des textiles en fin de braderies
- Organisation d'une première édition du « Village des Récupérables »
- Soutien des recycleries locales et équipement de 6 (9 en 2020) déchèteries d'un caisson réemploi ou d'un local dédié
- Lancement d'une étude « schéma réemploi »

Contexte

Dans le cadre du premier programme local de prévention des déchets, Rennes Métropole a souhaité développer la pratique du réemploi et de la réutilisation sur son territoire. De nombreuses actions ont ainsi été développées, notamment en nouant des partenariats avec les acteurs locaux du réemploi et de la réutilisation pour la récupération de gisements réemployables sur certaines déchèteries du territoire. Afin d'aller plus loin dans la pratique du réemploi en s'appuyant sur les activités existantes et les acteurs du territoire, Rennes Métropole a lancé l'élaboration d'un schéma métropolitain du réemploi en 2018. La première phase de l'étude a consisté en la réalisation d'un diagnostic du territoire en interrogeant les acteurs (associations, Repair Café, collectivité) et usagers sur leurs habitudes et leurs besoins. La deuxième phase a permis de partager le diagnostic avec les acteurs et d'étudier les différents scénarios proposés (continuité, volontariste, ambitieux). Un mix des scénarios volontariste/ambitieux a été retenu, en adaptant certaines actions.

Objectifs recherchés

- Construire une dynamique territoriale du réemploi partagée entre les acteurs
- Déployer les solutions de réemploi et réutilisation sur le territoire
- Répondre aux besoins collectifs des acteurs
- Identifier les aspects logistique, géographique et contractuel les mieux adaptés au territoire de Rennes Métropole

Description de la démarche

Schéma métropolitain du réemploi

Étude confiée au bureau d'études Girus.

L'élaboration du schéma s'est réalisée en 2 phases :

- Phase 1 : état des lieux
 - Recueil des données et entretiens : enquête auprès des acteurs du réemploi via un questionnaire (28 retours), entretien en direct avec 5 structures, 14 entretiens téléphoniques, caractérisations visuelles sur 4 déchèteries (période d'une semaine par site), enquête auprès des habitants pour connaître leurs besoins et attentes
 - Analyse du service
 - Bilan
- Phase 2 : élaboration du schéma
 - 1^{ère} réunion de concertation avec les partenaires : partage du diagnostic avec les acteurs
 - Étude des scénarios
 - 2^{ème} réunion de concertation avec les partenaires : présentation des scénarios
 - Construction du plan d'actions

Composition d'un GT se réunissant chaque mois. Il regroupe des élus métropolitains volontaires en début de mandat (élus référents déchets).

Les actions proposées ont été regroupées autour de 4 axes :

- Communiquer : créer un kit pratique pour les porteurs de projet, campagne de communication annuelle, créer des événements, bourse d'échanges en ligne
- Accompagner : mise à disposition de locaux, soutenir financièrement les structures
- Développer : développer le réemploi via des appels à projets, création d'une plateforme logistique, optimiser la logistique sur les déchèteries, créer une pépinière pour les petits porteurs de projets
- Réseau : cartographie des acteurs, animation du réseau

Le lien avec les activités de la réparation a également été mis en avant.

Sur la base de ces propositions d'actions, 3 schémas sont envisagés :

- Ambitieux (13 actions) : moyens importants (notamment financiers), nombreuses compétences nécessaires au portage
- Volontariste (11 actions) : augmentation des ressources, actions qui nécessitent des compétences relevant d'autres acteurs (autres directions de la métropole, partenaires extérieurs)
- Continuité (5 actions) : peu d'augmentation des ressources, actions qui relèvent de la compétence déchets

	Tonnage détourné	Accompagnement des acteurs	Changement de comportement	coût
Schéma « continuité »	+	faible	++	150k€/an
Schéma « volontariste »	++	moyen	+++	Fonctionnement : 250 à 350k€/an Investissement : 50 à 100k€
Schéma « ambitieux »	++++	Très élevé	+++	Fonctionnement : 400 à 600k€/an Investissement : 2 à 3M€

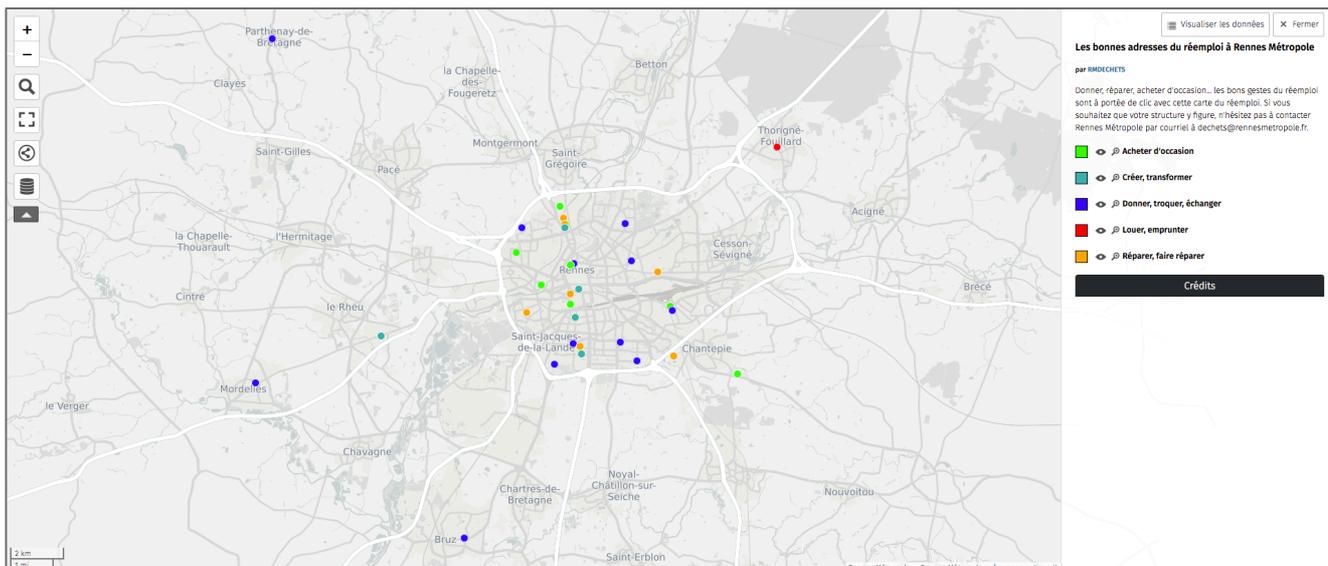
Le schéma retenu par le GT est le schéma ambitieux avec deux actions à étudier plus en détail avant de se lancer dans leur mise en œuvre (la plateforme logistique et la pépinière).

Zoom sur des actions déjà mises en œuvre en amont du schéma métropolitain

➤ Cartographie des acteurs du réemploi

Une cartographie des acteurs du réemploi sur le territoire de Rennes Métropole, issu de notre listing de programme ZDZG et des acteurs associatifs et ESS du territoire, est disponible en open data depuis 2019. Il est possible de filtrer les acteurs en fonction des besoins : achats d'occasion, don/troc/échange/, location, réparation, transformation. Pour chaque acteur, une fiche descriptive est disponible, indiquant les coordonnées (adresse, site internet), ainsi que le domaine d'activités.

Pour consulter la cartographie : http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/les-bonnes-adresses-du-reemploi-a-rennes-metropole_377973#12/48.1164/-1.6294



➤ L'Occaserie : site de dons et de reventes entre voisins de Rennes Métropole

Depuis l'été 2019, un site de dons et de ventes de produits est proposé par la collectivité (prestataire Ecomairie). La plateforme est gérée en directe par la collectivité. Dans un premier temps (48), les objets sont proposés aux associations du territoire avant d'être mis en ligne sur la plateforme.

Pour consulter la plateforme de don : <https://www.loccaserie.fr/splash>

L'OCCASERIE
acheter, vendre, donner vos objets

Bienvenue sur le site de partage entre voisins de Rennes Métropole !

ENTREZ VOTRE ADRESSE COMPLÈTE OU VOTRE CODE POSTAL AFIN DE RETROUVER LES OFFRES PRÈS DE CHEZ VOUS !

Numéro, Rue, Code postal Valider

TRIEZ, VENDEZ, DONNEZ
Vos anciens objets
AVANT NOËL

ecomairie
Mentions légales
Politique de confidentialité
Accès aux données personnelles
Contact

Rennes Métropole
4 Avenue Henri Frenville
CS 93111 35031 Rennes Cedex
Tél : 0800 01 14 31 n°vert

CGU
FAQ
Site de RENNES METROPOLE
Eco-Mairie.fr

Site internet de la plateforme de don

➤ Organisation d'un « Village des Récupérables » :

Une 1^{ère} édition du Village des Récupérables a été organisée en 2018. Cet événement s'adressait avant tout aux habitants de Rennes Métropole. Le format 2018 a accueilli près de 50 visiteurs et regroupé 20 exposants dont le Réseau ENVIE, des ateliers de fabrication, des associations de réparation/arts créatifs, LabFab, un repair Café, et bien d'autres. Les objectifs étaient de réunir les participants autour d'un forum l'ensemble des initiatives permettant de réduire les déchets (supermarché coopératif et participatif, médiateurs déchets de Rennes Métropole, un indien dans la ville, Ti Grains...) et de promouvoir de réemploi, notamment via un comptoir des jouets.



Photo de l'édition 2018 du Village des Récupérables

➤ Réemploi en déchèterie :

Des zones réemploi (caisson ou local) ont été installées sur 8 déchèteries du territoire. Les objets collectés sont actuellement partagés entre les Ressourceries d'Emmaüs (partenariat depuis 2011/2012) et celles de La Belle Déchette (partenariat depuis 2017).

Suite aux diverses réunions qui ont eu lieu dans le cadre de l'étude "schéma réemploi", un groupe de travail a été mis en place début 2019 regroupant Rennes Métropole, TRIBORD (exploitant des déchèteries), ENVIE 35 (prestataire de collecte des objets réemployables), La Belle Déchette, EMMAUS et Le Relais.

Dans le cadre de ce groupe de travail, et afin de permettre à Rennes Métropole d'élaborer son cahier des charges pour l'exploitation des déchèteries (renouvellement prévu en octobre 2020), il a été décidé d'expérimenter :

- **la collecte des objets réemployables** par un prestataire de Rennes Métropole à la place des associations EMMAUS et La belle Déchette (du fait des difficultés logistiques rencontrées : moyens matériels et humains limités, horaires et jours de collecte non respectés, qualité des objets qui n'est pas toujours au rendez-vous)
- **la mise en place d'agents dédiés au réemploi sur certains sites équipés d'un local/caisson réemploi** (présence en continue) : l'objectif est de pouvoir comparer les sites entre eux et permettre à Rennes Métropole de valider l'intérêt ou on de mettre un agent dédié au réemploi
- **la formation des agents d'accueil**, dédiés et non dédiés, par La Belle Déchette
- **des consignes de tri** des objets réemployables identiques pour tous les sites équipés d'un local/caisson réemploi
- **la refonte des panneaux de communication** (charte graphique "réemploi" de Rennes Métropole) sur le réemploi en déchèteries
- **la mise en place de caisses grillagées** permettant le rangement des objets par catégorie. Les objets préalablement triés par les agents d'accueil et à collecter sont notamment :
 - Mobiliers réemployables
 - Livres
 - Vaisselle
 - Objets de décoration
 - Petits appareils électroniques en état de marche

- Vélos en bon état
- Jouets et matériels de puériculture
- CD/DVD
- Autres

Les autres objets sont exclus du cadre de cette prestation (ex : gros électro-ménagers, matelas, siège auto....).

- des points réguliers avec tous les acteurs concernés (tous les 2 mois environ) afin d'optimiser la logistique, les consignes, et résoudre les problèmes rencontrés.

Comment se passent les collectes ?

D'avril à décembre 2019, 4 sites étaient caractérisés par l'expérimentation (Saint-Jacques-de-la-Lande, Mordelles, Saint-Armel et Cesson-Sévigné). En 2020, la prestation est étendue à d'autres sites : dont un qui était auparavant collecté par EMMAUS (Betton) et un autre site nouvellement réhabilité (Pacé).

Ainsi, sur les 8 déchèteries équipées de locaux/caissons réemploi, les collectes se déroulent de la manière suivante :

Déchèterie	Local / caisson	Accueil	Collecte	Exutoire
Bruz	Local de 200 m2	Par les bénévoles EMMAUS qui sont présents 5 jours par semaine	EMMAUS	EMMAUS
Acigné	Caisson	Agent d'accueil TRIBORD non dédié au réemploi mais formé par la Belle Déchette	La Belle Déchette	La Belle Déchette
Betton	Caisson	Agent d'accueil TRIBORD non dédié au réemploi mais formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	EMMAUS
Pacé	Local de 50 m2	Agent d'accueil TRIBORD non dédié au réemploi mais formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	EMMAUS
Saint-Jacques-de-la-Lande	Local de 100 m2	Agent d'accueil TRIBORD dédié au réemploi et formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	EMMAUS
Saint-Armel	caisson	Agent d'accueil TRIBORD non dédié au réemploi mais formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	EMMAUS
Mordelles	Local de 17 m2	Agent d'accueil TRIBORD dédié au réemploi et formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	EMMAUS
Cesson-Sévigné	Local de 20 m2	Agent d'accueil TRIBORD dédié au réemploi et formé par la Belle Déchette	ENVIE (prestataire de Rennes Métropole)	La Belle Déchette

Les tonnages d'objets réemployables collectés en déchèteries sont les suivants :

Tonnages déchèteries	Expérimentation 2019 / 2020				Pas de réemploi en 2018 et 2019	Collectes assurées par les associations en 2019 et sites intégrés à l'expérimentation en 2020	Collectes assurées par les associations en 2019 et 2020		total
	St Armel	Cesson	St Jacques	Mordelles	Pacé	Betton	Acigné	Bruz	
avril	2,11	2,57	2,37	2,59					9,64
mai	4,04	3,23	4,51	4,46					16,24
juin	4,58	5,16	4,73	3,37					17,84
juillet	5,29	6,79	7,1	5,52					24,69
août	5,56	6,69	6,2	5,27					23,73
septembre	3,19	3,41	4,97	3,18					14,75
octobre	4,8	4,06	4,03	3,49					16,39
novembre	3,86	3,38	3,1	2,19					12,52
décembre	3,14	2,41	3,62	3,38					12,54
TOTAL 2019	49,03	41,95	40,64	36,57	Pas de réemploi (réhabilitation du site)	73,86	4,9	189,48	436,43
TOTAL 2018	29,17	24,33	Nouvelle déchèterie (avril 2019)	27,05	Pas de réemploi	56,68	8,13	211,78	357,14
Évolution	68%	72%	100%	35%		30%	-40%	-11%	22%

Si les objets ne sont pas revendus par les différentes structures :

- EMMAUS : a des contrats de reprises de ses déchets et des contrats avec les éco-organismes
- La Belle Déchète : retour en déchèteries (volumes comptabilisés mais non facturés par Rennes Métropole)



Source : Local réemploi (100 m²) de la déchèterie de MIVOIE (Saint-Jacques-de-la-Lande)

➤ Organisation d'espaces de gratuité pour les agents de Rennes Métropole

Des espaces de gratuité sont mis en place une fois par an pendant la SERD au sein des locaux de la collectivité et des champs libres (bibliothèques centrales de la Ville de Rennes) pour sensibiliser les agents au don et à l'approvisionnement d'occasion. Les objets non récupérés par les agents sont donnés à l'association APF France Handicap. Le premier espace de gratuité a vu le jour en 2015.

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

Bilan du réemploi et de la réutilisation sur le territoire en 2018 :

- 357 tonnes détournées du flux encombrants via les caissons réemploi ou locaux dédiés en déchèterie
- 5 tonnes de textiles collectées en fin de braderies (9 sites)
- 1 545 objets donnés à l'APF France Handicap lors des 2 espaces de gratuité internes de la collectivité (+ 30 % de plus qu'en 2017) et 300 personnes sensibilisées
- 50 visiteurs présents au Village des Récupérables
- 33 acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation recensés sur la cartographie en ligne

Résultats qualitatifs obtenus :

- Formation des agents d'accueil des déchèteries + 1 agent dédié au réemploi sur quelques déchèteries équipées d'un caisson réemploi
- Qualité du flux collecté en déchèteries fortement améliorée
- Collectes assurées en temps et en heure

Mise en œuvre

Planning :

- Schéma métropolitain du réemploi :
 - Lancement de l'étude : réunion de lancement en avril 2018
 - Bilan de la phase 1 (diagnostic) : juillet 2018
 - Bilan de la phase 2 (définition du plan d'actions) : décembre 2018
 - Mise en œuvre du plan d'actions : dès 2019. Il sera intégré au plan stratégique déchets qui sera proposé aux élus du prochain mandat (2020).
- Mise en place du partenariat avec Emmaüs pour la récupération des objets réemployables en déchèterie : 2011
- Mise en place du partenariat avec La Belle Déchète pour la récupération des objets réemployables en déchèterie : 2017
- Organisation de la première édition du Village des Récupérables : 2018
- Mise en ligne de la cartographie des acteurs du territoire : été 2019
- Inauguration du premier espace de gratuité : 2015
- Mise en place de la plateforme en ligne L'Occaserie : 2019

Moyens humains :

- Au sein de la collectivité : la chargée de mission ZDZG avait pour mission de suivre l'étude, la mise en œuvre par le service déchèteries, tri et valorisation (et notamment par le technicien filières).

Moyens financiers :

Schéma du réemploi :

- Coût de l'étude : 40 620 € TTC
- Budget prévu pour la réalisation du scénario retenu : 400 à 600 k€/an et 2 à 3 M€ d'investissement (avec plateforme logistique et pépinière)

Détail des coûts pour la collectivité :

- Organisation du Village des Récupérables : 18 445 €TTC
- Plateforme en ligne L'Occaserie : 12 938 €TTC
 - Licence d'adhésion : 1800€
 - Abonnement annuel : 6000€
 - Création graphique (pistes créatives, bannières, kakémono) : 5 138.04€

Partenaires mobilisés :

- Emmaüs
- La Belle Déchette
- TRIBORD
- ENVIE 35
- Le Relais
- et l'ensemble des partenaires du territoire (CRESS, Réso solidaire, La Petite Rennes, l'ADEME...)

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Concertation et co-construction du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs
- Nombreuses actions déjà déployées sur le territoire depuis plusieurs années dans le cadre des programmes de prévention
- Portage politique fort
- Des structures et des porteurs de projet mobilisés et actifs

Freins :

- Les contraintes financières et de moyens humains nécessaires à la mise en place du schéma métropolitain
- Manque de foncier disponible pour les partenaires de réemploi (surfaces de stockage et de vente insuffisantes)

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Forte reproductibilité du projet pour d'autres collectivités désireuses de porter un projet similaire. Il est notamment prévu que le Village de la Récupération soit reconduit en 2020.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Mettre en œuvre plus rapidement l'ensemble des actions du schéma réemploi. Rennes Métropole a en effet fait le choix d'intégrer le schéma réemploi à un schéma stratégique plus global sur la gestion des déchets. Celui-ci sera proposé aux élus du prochain mandat.

Perspectives d'évolution :

Mise en place de zones de réemploi sur les déchèteries qui seront réhabilitées ou sur les nouveaux équipements : future déchèterie de Saint-Erblon (printemps 2021) et nouvelle déchèterie de Rennes – La Harpe (septembre 2020).

Actualisation de la fiche : 07/09/2020

Annexes

• Annexe 1 : Modèle de convention de partenariat entre la collectivité et les associations pour la récupération de gisements réemployables en déchèterie - *Convention avec EMMAUS*



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EMMAUS

Entre :

Rennes Métropole, Établissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est situé 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 RENNES CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Emmanuel COUET, habilité à signer la présente par délibération n° C 14.145 du 24 avril 2014 modifiée, ci-après dénommée "Rennes Métropole",

D'une part,

Et :

La **Communauté EMMAUS** de Rennes Hédé Saint-Malo, située 53 Rue de la Motte, « Beauvoir » - 35630 HÉDÉ », représentée par M. René BAZIN, agissant en qualité de Président, ci-après dénommée "EMMAUS"

D'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de partenariat n° 16C015 notifiée le 14 mars 2016 entre Rennes Métropole et l'association EMMAUS,

Préambule

Depuis 2007, Rennes Métropole a établi un partenariat avec l'association EMMAUS afin de permettre la récupération d'objets réemployables soit dans le cadre des opérations « Jetez utile » (devant les déchèteries ou lors des opérations Tritout) soit dans le cadre de la gestion de la recyclerie sise au 18, rue de la Donelière à Rennes.

En 2011, EMMAUS a acquis un nouveau bâtiment situé 22, rue de la Donelière destiné à accueillir une nouvelle recyclerie en remplacement de l'ancienne. Cette recyclerie est destinée à recevoir exclusivement les apports des particuliers résidant sur le territoire de Rennes Métropole.

Depuis 2012, EMMAUS collecte les objets réemployables dans les déchèteries équipées de caissons "réemploi".

Depuis 2013, le local réemploi de la déchèterie située à BRUZ, au lieu-dit "Les Garennes" destiné à accueillir les objets réemployables est géré par l'association EMMAUS.

Rennes Métropole est engagée depuis le 1er janvier 2015 dans le programme "Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage". Les objectifs sont de réduire la quantité globale de déchets, ainsi que la part de déchets non valorisés (-10% la quantité de DMA entre 2010 et 2020 et -40% la part de déchets enfouis en 2017). Le dispositif avec EMMAUS contribue ainsi à réduire les déchets sur le territoire.

1/5

- autoriser EMMAUS à collecter les objets stockés dans les locaux/caissons réemploi des déchèteries citées à l'article 1 durant les horaires d'ouverture,
- autoriser EMMAUS à déposer en benne tout-venant des déchèteries les objets issus des caissons/locaux réemploi de ces déchèteries jugés non valorisables sur la recyclerie,
- assurer la promotion de ces opérations dans le cadre de ses actions de communication,
- réaliser la communication jugée nécessaire dans le local de réemploi de BRUZ,
- informer les habitants de la possibilité de déposer les objets réutilisables sur le site de la recyclerie.

Article 4 : Cas du local "réemploi" de la déchèterie de Bruz

Actuellement, seule la déchèterie située à Bruz au lieu-dit "Les Garennes" est équipée d'un local dédié au réemploi. Ce local mis à disposition de l'association EMMAUS par Rennes Métropole a vocation à permettre le stockage et le tri des objets réemployables déposés par les usagers de la déchèterie par EMMAUS.

4.1. Organisation

EMMAUS est habituellement présent les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h30. Les mardis, EMMAUS est présent de 14h à 17h30. Les objets collectés seront collectés environ 3 fois par semaine par EMMAUS. Le local de réemploi sera fermé chaque soir par l'exploitant. Les amis et/ou compagnons de l'association EMMAUS ne pourront intervenir que dans le local de réemploi.

4.2. Accès au local "réemploi"

Les agents d'accueil auront également accès au local de réemploi. En effet, en cas d'absence éventuelle d'EMMAUS pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie, le local de réemploi restera ouvert et accessible aux usagers. Une zone sera délimitée dans le local afin que les usagers puissent déposer les objets réemployables. Afin de faciliter ces dépôts, EMMAUS laissera sur place le nombre de caisses nécessaires et se chargera de réaliser le tri et d'évacuer les objets dans les plus brefs délais. EMMAUS n'aura ni les clés de la déchèterie, ni celles du local de réemploi.

4.3. Eau et électricité

Les consommations d'eau et d'électricité de ce local sont prises en charge par l'exploitant de la déchèterie.

4.4. Nettoyage des locaux

EMMAUS aura en charge le nettoyage du local de réemploi (local de stockage, bureau et sanitaires).

Article 5 : Consignes de sécurité

EMMAUS doit prendre connaissance du **règlement intérieur des déchèteries**. Les agents d'accueil de l'exploitant assurent l'ouverture et la fermeture des sites, garantissent la sécurité des usagers, notamment en appliquant les procédures définies dans le règlement intérieur, et veillent à la bonne application par les usagers de ce règlement.

Lorsqu'ils sont présents, les amis et/ou compagnons de l'association EMMAUS veilleront à respecter les consignes des agents d'accueil qui ont la responsabilité du site. Ils devront constamment porter un gilet jaune.

Un **plan de prévention** sera également établi.

Le prestataire en charge de l'accueil des usagers établira avec EMMAUS un **protocole de sécurité**. Ce document indique les opérations pouvant être effectuées, les conditions d'intervention et de circulation, les zones à risques, la localisation des moyens de secours (extincteur, téléphone, ...).

Article 6 : Evolution du périmètre du réemploi

3/5

La convention n° 16C015 arrivant à son terme le 08/02/2018 et afin de poursuivre le réemploi et la valorisation des encombrants et de maintenir le partenariat entre EMMAUS et Rennes Métropole, il y a lieu d'établir une nouvelle convention.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le contenu et les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les co-contractants et de préciser les moyens mis à disposition de l'association EMMAUS.

La présente convention concerne les déchèteries de :

- Saint-Armel,
- Betton,
- Mordelles,
- Bruz.

La présente convention a pour objet :

- de définir les engagements de l'association EMMAUS et de Rennes Métropole,
- de définir les modalités de collecte des caissons "réemploi" en place sur 3 déchèteries,
- de définir les conditions d'utilisation par EMMAUS du local de réemploi de la déchèterie de BRUZ mis à disposition par Rennes Métropole.

Article 2 – Engagements de l'association EMMAUS

L'association EMMAUS s'engage à :

- respecter les obligations légales en matière de droit fiscal et de droit du travail ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions ;
- communiquer à Rennes Métropole et à l'exploitant des déchèteries des consignes claires quant au type et à la qualité des objets devant être détournés en vue d'un réemploi ;
- signaler à Rennes Métropole toute modification intervenue dans ses statuts et dans la composition des organes de direction ;
- collecter les objets stockés dans les locaux/caissons réemploi situés sur les déchèteries équipées selon une fréquence appropriée ;
- fournir un planning de collecte et à signaler à Rennes Métropole toute modification ;
- vider le caisson lors de la collecte (entièrement si possible) ;
- communiquer auprès de l'exploitant sur les éventuels retus de collecte ;
- assurer le traitement des objets non valorisables apportés par les habitants de Rennes Métropole à la recyclerie située rue de la Donelière à Rennes ;
- fournir **mensuellement** à Rennes Métropole (par mail et sous format Excel) un état des collectes organisées par EMMAUS sur le territoire de Rennes Métropole, par lieu de collecte avec les tonnages correspondants et en distinguant la part de mobilier ;
- fournir **trimestriellement** à Rennes Métropole (par mail et sous format Excel) la fréquentation de la recyclerie de la Donelière (nombre de dépôts par des usagers de Rennes Métropole) ;
- sensibiliser les encadrants des agents d'accueil des déchèteries (des visites de la Donelière, Hédé...), au minimum une fois par an ;
- fournir une attestation semestrielle de collecte de mobilier dans le cadre du contrat entre Rennes Métropole et l'éco-organisme en charge du mobilier.

Article 3 – Engagements souscrits par Rennes Métropole

Rennes Métropole s'engage à :

2/5

La liste des équipements concernés par la présente convention est susceptible d'évoluer (à la hausse ou à la baisse). En effet, Rennes Métropole prévoit la mise en place d'autres locaux "réemploi" lors de constructions de nouvelles déchèteries ou lors de réhabilitation/optimisation des déchèteries existantes.

Rennes Métropole se réserve la possibilité de confier la prestation à d'autres associations ou prestataires non seulement sur ces nouveaux équipements mais aussi sur les déchèteries déjà équipées de caissons réemploi. Toute modification du périmètre de collecte réalisée par EMMAUS fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7 - Durée et détails d'exécution

La convention sera applicable à compter de sa notification. Elle a une durée d'un an renouvelable une fois au an.

Article 8 – Assurances

8.1 Assurances vis à vis du matériel

Les locaux et caissons utilisés pour le réemploi et mis à disposition sur les déchèteries sont la propriété de Rennes Métropole. Rennes Métropole autorise EMMAUS à stocker du matériel dans le local de réemploi pendant les horaires de fermeture de la déchèterie. EMMAUS fera en sorte que les appareils ou engins type « FEN » laissés dans le local de réemploi soient « hors d'usages » (ex : batterie enlevée...), pendant les horaires de fermeture de la déchèterie.

Malgré les mesures de sécurisation des déchèteries prises par Rennes Métropole, les déchèteries peuvent faire l'objet de dégradations et de vols. En aucun cas, Rennes Métropole ou l'exploitant ne pourra être rendu responsable en cas de dégradations ou de vols.

EMMAUS est responsable de tous dommages causés à ces matériels ou équipements que ce soit du fait de ses biens, de son personnel ou toute personne agissant pour son compte ou du fait de ses activités, notamment du fait d'une mauvaise utilisation de ces biens. En conséquence, EMMAUS devra prendre à sa charge le coût des réparations ou du remplacement de ces matériels.

EMMAUS fera son affaire personnelle de la prise en charge de ces coûts. À ce titre, l'association souscrira une assurance « dommage aux biens » et « responsabilité civile » qui garantit lesdits biens contre certains événements ainsi que contre les conséquences pécuniaires des mises en cause de la responsabilité d'EMMAUS.

8.2 Assurances et responsabilité vis à vis des tiers en cas de dommage du fait du matériel

Tout dommage causé à un tiers, du fait de l'utilisation par EMMAUS du matériel ou de l'équipement qui lui est confié est de la responsabilité d'EMMAUS, sauf si le dommage ne provient pas de son utilisation mais du matériel ou de l'équipement lui-même.

8.3 Assurances et responsabilité vis à vis des tiers

Pour l'exécution de la présente convention chaque partie reste responsable du fait de ses activités, de ses employés, et de ses biens vis à vis d'un tiers qui a subi un dommage.

Article 9 : Résiliation – différends et litiges

Tout différend né de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, il pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

4/5

Article 10 : Prise d'effet

La convention sera exécutoire à compter de sa notification.

Fait en deux exemplaires originaux,

À Rennes, le

Pour RENNES METROPOLE
Le Vice-Président
En charge de l'énergie et des déchets

Olivier DEHAESE

Pour EMMAUS
Le Président de la Communauté EMMAÜS
Rennes Hédé Saint-Malo

René BAZIN



3.2. Développement et pérennisation des recycleries

- **Fiche n°2 – Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** - Faire le choix d'investir dans la construction d'une Ressourcerie et d'en confier la gestion à des associations d'insertion professionnelle à travers un marché public de prestation de services.
- **Fiche n°3 – USTOM** – Création d'une recyclerie et choix d'assurer la gestion en régie.
- **Fiche n°3 – CALITOM** – Recyclerie avec vente en ligne et nouveau concept de déchetterie renforçant le réemploi et la réutilisation.



FICHE 2

Faire le choix d'investir dans la construction d'une Ressourcerie® et d'en confier la gestion à des associations d'insertion professionnelle à travers un marché public de prestation de services

Porteur de projet

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 40 rue
Mainssieux cs 80363, 38516 Voiron cedex – Auvergne-Rhône-Alpes
<http://www.paysvoironnais.com/les-services/ressourcerie-370.html>



Contacts

Anne-Sophie GAUQUELIN – Directrice du Service Gestion des déchets
Tel : 06 12 07 04 28 – Mail : anne-sophie.gauquelin@paysvoironnais.com

Typologie de la collectivité et chiffres clés 2019

Population : 93 196 habitants
Nombre de collectivités adhérentes : 31 communes
Compétence en matière de déchets : Collecte et traitement
Typologie d'habitat : mixte à dominante urbaine
Programme local de prévention des déchets : PLP 2011-2015, TZDZG 2017-2019 ; Codec 2020-2022
Production de DMA : 569 kg/hab/an
Coût complet prévention : 6 €/hab/an

Les actions de réemploi-réutilisation sur le territoire :

- Ouverture d'une **Ressourcerie** en 2011
- **Réseau Répar'acteurs** lancé par la CMA de l'Isère depuis 2013
- Organisation d'ateliers de réparation par l'association **Repair Café Pays Voironnais** depuis 2018 (29 ateliers organisés en 2019 et 590 appareils pris en charge et 1,1t d'objets réparés)

Contexte

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le Pays Voironnais a souhaité investir dans la construction d'une Ressourcerie sur son territoire. Les études de faisabilité réalisées en amont ont dû montrer que le projet était économiquement viable, dans un contexte où les retours d'expérience en la matière étaient très peu nombreux (le Pays Voironnais est la première collectivité à avoir investi dans la construction d'un bâtiment dédié et à avoir adhéré au Réseau National des Ressourceries®). La Ressourcerie du Pays Voironnais, ouverte en 2011, répond à 4 missions principales : réemploi/réutilisation/réparation, collecte, tri/valorisation, revente dans un magasin du réemploi et sensibilisation. La Ressourcerie a été conçue pour être un site « vitrine » du point de vue de l'emplacement (volonté de regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de valorisation), de la taille et de la qualité du bâtiment (labellisé HQE et BBC). La gestion de la Ressourcerie est confiée à un groupement d'associations d'insertion professionnelle du territoire spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi (Emplois Verts et Passiflore) à travers un marché de prestation de services. Depuis peu, de nouveaux services sont proposés aux usagers (livraison à domicile, débarras des objets encombrants, ...). Ces services seront renforcés et développés dans le cadre du nouveau marché de prestation, à compter de décembre 2019, avec notamment un maillage territorial renforcé en termes de points de dépôt et de vente.

Objectifs recherchés

- Privilégier le réemploi au recyclage, à la valorisation énergétique et à l'enfouissement
- Éduquer à l'environnement
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Fournir des biens à prix réduits aux habitants

Description de l'action

➤ Conception et réalisation du bâtiment

Une attention particulière a été portée à la conception du bâtiment, afin que celui-ci soit labellisé HQE et BBC :

- HQE : entièrement en bois (ossature et bardage bois non traité)
- BBC : isolation renforcée en ouate de cellulose recyclée, panneaux photovoltaïques, chaufferie à bois déchiqueté, double vitrage, VMC double flux, ...

- Bâtiment de 1 300 m²
- Dont 490 m² de magasin
- Terrain de 7 000 m²
- 2 parkings : capacité totale de 65 places



Plan du bâtiment de la Ressourcerie (à gauche : zone de dépôts, à droite : entrée de la boutique)

➤ Fonctionnement de la ressourcerie

A ce jour, les apports se font uniquement de manière volontaire par les habitants qui viennent déposer leurs objets sur place : une zone de dépôt est aménagée à l'arrière du bâtiment (à gauche sur le plan ci-dessus). Des expérimentations visant à installer des caissons du réemploi ont été réalisées dans certaines déchèteries et vont se poursuivre. Tous les objets peuvent être apportés (vêtements, électroménager, Hi-Fi, jouets, outillages, livres, vaisselle, bibelots, meubles, vélos...) à condition d'être en état de fonctionnement, réutilisables ou réemployables.

Les objets déposés sont alors récupérés par les employés de la Ressourcerie puis sont pesés, triés et étiquetés avant d'être mis en rayon dans l'espace de vente. Les objets ne pouvant pas être mis en vente sont orientés vers les filières de recyclage ou à défaut envoyés en déchèterie.

Les clients de la boutique peuvent bénéficier d'un service de livraison à domicile payant depuis 2014, pour les objets encombrants. Un service de débarras gratuit existe également pour l'enlèvement de gros mobilier en bon état à domicile. Il est assuré par l'association Passiflore, membre du groupement d'exploitation. Une nouvelle prestation payante de réparation d'appareils électriques et électroniques (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four ou télévision), achetés ou non à la Ressourcerie, est désormais proposée : un technicien a été formé pour réaliser ce service après-vente. Ce nouveau service est proposé en lien avec l'association Repair Café Pays Voironnais.

Horaires d'ouverture de la Ressourcerie :

- Apports : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h45 et le samedi de 9h à 17h15
- Magasin : du mardi au vendredi de 11h à 17h45 et le samedi de 10h à 17h15

➤ Gestion de l'activité

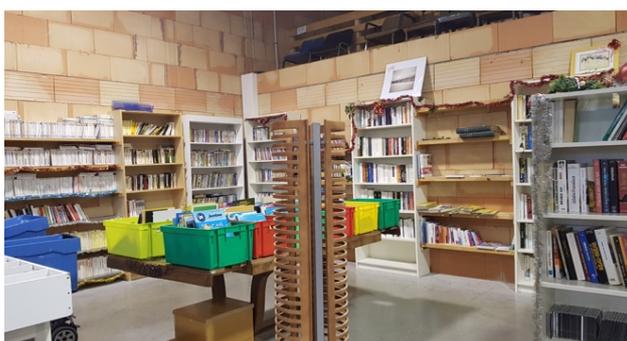
La Ressourcerie est gérée par le groupement Emplois Verts-Passiflore via un marché de prestations de services. Les locaux appartiennent à la collectivité, qui les met à disposition du prestataire via un loyer. Le Pays Voironnais a fait le choix de passer par un marché de prestations de services. Le Pays Voironnais étant une collectivité territoriale, son statut n'est pas compatible avec celui des structures de l'économie sociale et solidaire, et notamment celles de l'insertion par l'activité économique. Il ne pouvait donc pas directement employer le personnel et assurer l'activité de la Ressourcerie en régie.

En complément du loyer évoqué plus haut, le Pays Voironnais a mis en place plusieurs mécanismes financiers avec le groupement : une aide à la tonne réemployée de 100 € et une facturation de la tonne retournée en déchèterie de 100 €. Jusqu'en 2016, une aide à la tonne recyclée de 100 € était versée.

En ce qui concerne la gouvernance, elle rassemble 21 membres : élus, service Gestion des déchets et service communication du Pays Voironnais, Ressourcerie, Groupe Adéquation (Emplois Verts), Passiflore, Entrepreneurs solidaires. Le comité de suivi se réunit deux fois par an, en avril et en novembre. Le suivi réalisé par la Ressourcerie prend la forme d'un tableau de bord mensuel qui synthétise principalement les tonnages entrants et sortants, la part des filières utilisées (réemploi / recyclage / déchèterie) et les flux financiers associés.

Le fonctionnement est assuré par 4 équipes de 7 personnes avec un planning tournant sur 4 semaines (26 h/semaine) : au total, 20 salariés en insertion sont présents chaque jour. L'encadrement est représenté par 9 personnes salariées du prestataire.

Le choix a été fait pour le Pays Voironnais d'adhérer au Réseau national des Ressourceries®. Cela a permis à la collectivité de bénéficier de retours d'expériences des membres du réseau, et *a fortiori*, d'en partager.



➤ Zoom sur le marché de gestion de la Ressourcerie

Marché public de services dédié à l'insertion :

- Procédure : appel d'offres ouvert
- Critère d'analyse : environnement 40 %, social 30 %, économique 30 %
- Durée : 4 ans (2011-2015), renouvelé 1 fois (2015-2019)

➤ Plan de communication et d'animation

Afin de faire connaître la Ressourcerie auprès des usagers du territoire et de dynamiser les apports de biens réemployables, un plan de communication et d'animation a été mis en place par la collectivité.

Le plan de communication se décline en plusieurs axes :

- Mise en place de panneaux signalétiques
- Campagne d'affichage de promotion de la Ressourcerie (abribus) et de l'insertion professionnelle
- Communiqué de presse et articles réguliers dans la presse locale (journal de la collectivité, Dauphiné Libéré, bulletins municipaux, etc.)
- Bilan, témoignages et interview de salariés
- Plusieurs dépliants de présentation avec l'évolution des services, communication sur divers supports du Pays Voironnais (guide du tri, site internet : <http://www.paysvoironnais.com/les-services/ressourcerie-370.html>, mémo-tri)
- Page Facebook dédiée suivie par 2 500 personnes (relayée également sur la page de la collectivité)



Différentes animations sont également réalisées :

- Inauguration du site en 2011 (200 personnes présentes)
- Animations et événements au sein de la Ressourcerie : atelier relooking, défilé de mode, événements autour du réemploi des matériaux et outils de bricolage (vente spéciale BTP, Brico Party)
- Visites de la Ressourcerie et conception d'un parcours pédagogique scolaire (50 visites depuis 2011). Des visites ont aussi été organisées pour des collectivités et des groupes d'habitants et professionnels intéressés.
- Permanences en déchèteries pour promouvoir le réemploi et mise à disposition de caissons (28 permanences). Les apports sont ensuite apportés à la Ressourcerie et inclus dans les tonnages entrants.

➤ Nouveaux services proposés

Dans le cadre du nouveau marché, de nouveaux services sont pérennisés et proposés aux usagers de la Ressourcerie :

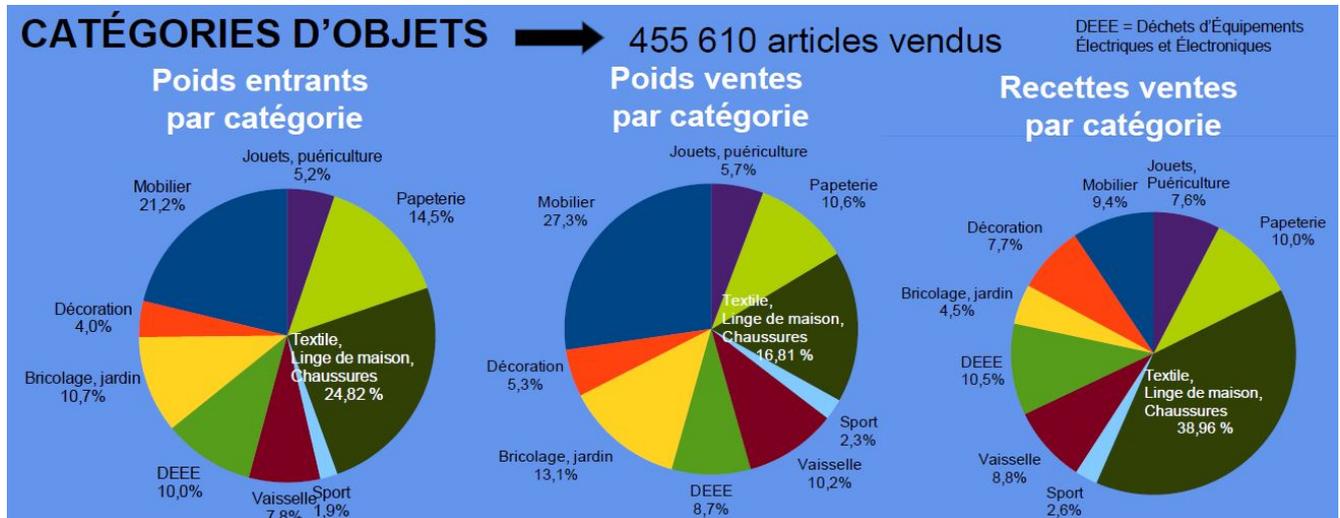
- Livraison à domicile (payant) pour aider au transport des achats encombrants (armoire, canapé, ...)
- Débarras (gratuit) : possibilité de contacter l'association Passiflore pour l'enlèvement de gros mobilier à domicile
- Service après-vente (payant) de réparation des DEEE en partenariat avec l'association Repair Café du Pays Voironnais

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

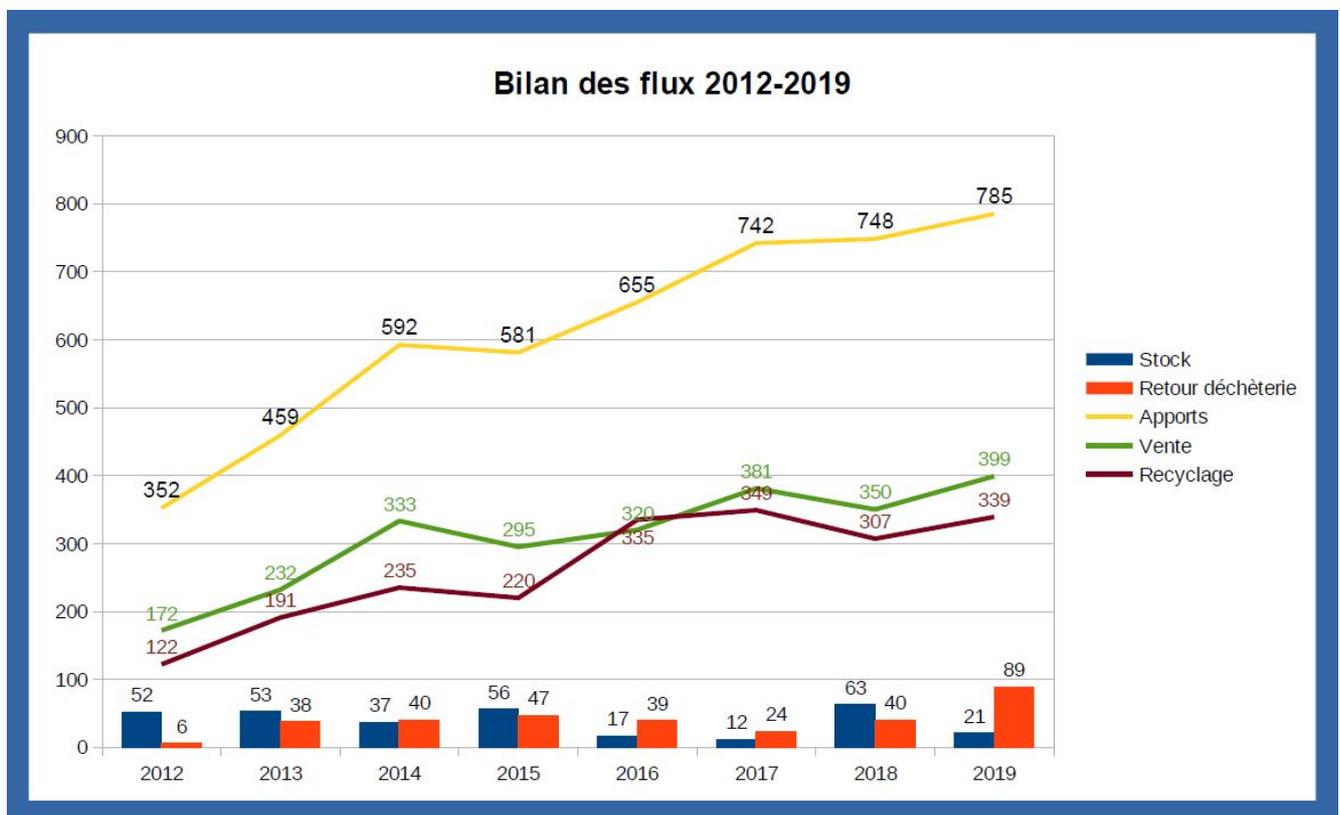
Bilan d'activité 2019 de la Ressourcerie :

- 785 tonnes apportées (+ 5 % par rapport à 2018)
- 399 tonnes réemployées (+ 14,2 %)
- 339 tonnes recyclées (+ 10,3%)
- 63 658 visiteurs (passages en caisse)
- 1 200 clients par semaine en moyenne (passages en caisse) avec des pointes de fréquentation les mercredis et samedis



Bilan environnemental :

- 48% des apports sont réemployés (objets vendus), 41 % sont recyclés (objets non vendus mais recyclables) et 11 % sont apportés en déchèterie en vue de leur élimination (objets non vendus non recyclables)



Bilan financier :

- Chiffre d'affaire de 580 k€ (521 k€ en 2018 ; + 11,3 %) soit 739 € à la tonne entrante : vente 522 k€, recyclage 18 k€, aide aux tonnages 40 k€
- Charges de 929 k€ soit 1 183 € à la tonne entrante
- Résultat net : 94 k€ (53 k€ en 2018)
- Panier moyen client de 8,20 € (7,85 € en 2018)

Bilan social :

- Taux de sorties positives des salariés en insertion : 31 %
- 909 h de formation
- 7 périodes d'immersion

Résultats qualitatifs obtenus :

Depuis 10 ans, le Pays Voironnais s'est doté d'un baromètre de satisfaction lui permettant de mesurer de manière régulière la satisfaction des usagers des services dispensés via des enquêtes téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de la population. En 2019, les répondants ont été questionnés sur leurs pratiques en matière de fréquentation de la Ressourcerie :

> 50 % des répondants déclarent fréquenter la Ressourcerie au moins une fois par an. Parmi eux, 85 % y vont pour déposer des objets (idem 2016) et 64 % pour acheter des objets (+5 points par rapport à 2016).

> Sur l'ensemble de l'échantillon, la moyenne d'utilisation de la Ressourcerie est de 2,8 fois par an (contre 2 fois en 2016) et, sur l'échantillon des utilisateurs, de 5,6 fois par an (contre 4,8 fois en 2016).

> L'ensemble des critères de satisfaction (horaires, prix...) est stable ou à la hausse et très bien évalué.

De plus, chaque année, un baromètre de satisfaction est réalisé auprès de la clientèle. Les usagers ont la possibilité de répondre directement en magasin ou en ligne de manière anonyme sur la satisfaction globale liée à la Ressourcerie intégrant plusieurs critères : accueil, horaires, facilité de dépôt des objets, renseignements donnés par le personnel, agencement du magasin, variété des objets, prix, temps d'attente en caisse, parking...

Ainsi en 2019 :

- 94 % des personnes interrogées accordent une note de 7 à 10 (10 étant la meilleure note). Une progression de 4 points par rapport à 2018. La note majoritairement attribuée est de 8 avec 39,5 % (34 % en 2018).
- 98 % déclarent être plutôt ou très satisfaits de la Ressourcerie (96 % en 2018).

Mise en œuvre

Planning :

- Étude d'opportunité : 2007
- Étude de faisabilité technique, juridique, financière et sociale : 2009
- Marché de travaux et construction du bâtiment : 2010
- Marché public de services avec clauses sociales : 2011- 2015
- Ouverture de la Ressourcerie : septembre 2011
- Renouvellement du marché : 2015 - 2019
- Nouveau marché de prestation de service : 2019 - 2023 (renouvelable une fois)
- Lancement d'un service de livraison à domicile : 2018
- Lancement d'un service de débarras à domicile des objets encombrants : 2017
- Lancement d'une activité de réparation d'objets électriques et électroniques en partenariat avec l'association Repair'Café du Pays Voironnais : 2018
- Nouveau marché de prestation de service : 2019 - 2023 (renouvelable une fois)

Moyens humains :

- Ressourcerie : 18,5 ETP en insertion + 9 ETP permanents (1 responsable, 3 encadrants techniques, 2 assistants techniques, 2 assistantes de caisse, 1 chargé d'insertion)
- Collectivité : 0,15 ETP pour l'élaboration et le suivi du marché, le plan de communication et d'animation, etc.

Moyens financiers :

Coût d'investissement initial pour la Ressourcerie : 1,2 M€

- Financement : 30 % région, 20 % département, 20 % ADEME, 30 % Pays Voironnais

Coût de fonctionnement pour la collectivité :

- Aide au démarrage alloué aux gestionnaires de la Ressourcerie de 100 000 € sur 2 ans
- Dans le cadre du 1^{er} marché (2011-2015) : mise à disposition gratuite des locaux et du matériel + aide aux tonnages réemployés ou recyclés de 100 €/tonne
- Dans le cadre du renouvellement du 1^{er} marché (2016-2019) : location des locaux (part fixe et part variable selon le chiffre d'affaires : en 2019, 34 067 € TTC de loyer) + aide de 100 €/tonne aux tonnages réemployés uniquement + facturation du retour en déchèterie à hauteur de 100 €/tonne

Bilan financier pour la collectivité (2019) :

- Aide aux tonnages réemploi versés : 40 000 €
- Loyer + facturation des retours en déchèterie : 34 067 € + 9 000 €
- Estimation du coût évité grâce aux tonnages réemployés : 212 €/tonne * 399 tonnes réemployées par la Ressourcerie = 84 588 €

Calcul basé sur la moyenne pondérée du coût aidé pour 1 tonne de DMA pour le Pays Voironnais en 2019

Sous réserves : les objets réemployés par la vente ont pu être apportés par des habitants d'autres territoires que le Pays Voironnais ; ne prend pas en compte la diversité de la typologie d'objets mis en vente à la Ressourcerie (textiles, équipements électroniques et électriques, ...)

Partenaires mobilisés :

- Associations d'insertion locales : Emplois Verts et Passiflore
- ADEME, conseil régional et conseil départemental
- Associations : Repair Café Pays Voironnais

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Fort portage politique et volonté d'avoir un véritable outil de promotion du réemploi sur le territoire
- Emplacement du site et cohérence du lieu : Site écologique de La Buisse comprenant une déchèterie, les plates-formes de compostage des biodéchets, un centre de tri et un quai de transfert d'OMR.
- Partenariat « gagnant – gagnant » : établissement public de coopération intercommunale (à travers les compétences déchets et économie sociale et solidaireS) et des structures d'insertion par l'activité économique
- Suivi et gouvernance commune : tableau de bord, comité de suivi
- Amélioration continue par le biais d'enquêtes de satisfaction annuelles : adaptation des plages d'ouverture, aménagement du bâtiment (apports, magasin, ...) et logistique, services annexes
- Dispositifs financiers évolutifs selon les résultats d'activité (aide aux tonnages, loyer)
- Des moyens matériels (bâtiment, parking) et humains (encadrement, formation) adaptés
- Mise en place de nouveaux modes de communication avec la création d'une page Facebook (près de 2 500 abonnés) dédiée pour promouvoir la Ressourcerie auprès d'un public plus diversifié et dynamiser les opérations commerciales ponctuelles
- Présence de l'association Passiflore depuis 1994 sur le territoire qui a, au fil de années, étoffé grandement son activité autour du réemploi. Aujourd'hui, et depuis 2011, une véritable complémentarité existe entre cette structure et la Ressourcerie du Pays Voironnais.

Freins :

- Modèle qui repose sur les contrats en insertion c'est-à-dire sur des emplois financés par l'ESS
- Au lancement du dispositif notoriété de la ressourcerie à construire, et rendue plus simple par un emplacement en bordure de route départementale.
- Coût de projet

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

La collectivité a organisé des visites de site pour partager son retour d'expérience avec d'autres collectivités : le portage politique, des partenaires impliqués et l'emplacement sont des éléments majeurs pour reproduire une telle démarche sur un territoire.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

- Le Pays Voironnais souhaite désormais permettre pour les habitants une offre « équitable » de réemploi sur le territoire : au niveau des dons d'objets, l'apport volontaire directement sur la Ressourcerie étant plus simple et plus « rentable », aucun autre lieu d'apport n'est à ce jour utilisé. Des essais ont été réalisés en déchèteries mais rapidement abandonnés du fait de soucis de sécurisation des flux et de complexité logistique pour la collecte.
- Au niveau des apports, le seuil de rupture de la Ressourcerie semble quasiment atteint au regard des moyens humains alloués et de la surface du bâtiment.
- Il semblerait intéressant de pouvoir s'appuyer sur des points « relais » du territoire.
- Certaines natures de déchets ne sont pas ou sont peu investies : déchets professionnels ou assimilés, déchets de bricolage / BTP...
- Le seuil des 400 tonnes de réemploi semble difficilement franchissable en l'état. De nouveaux partenariats avec des acteurs locaux du territoire pourraient être formalisés sur les filières « critiques » (textile, DEEE, livres...).
- Mise en lumière des actions de sensibilisation ou de promotion du réemploi
- Le parking visiteurs, déjà élargi en 2015, doit être agrandi pour éviter les problèmes de stationnement et de circulation.

Perspectives d'évolution :

Pour la rédaction du Cahier des Charges Techniques Particulières du marché public de gestion de la Ressourcerie d'une durée de 4 ans sur la période 2019 – 2023 (renouvelable une fois), le Pays Voironnais a intégré ces recommandations et axes d'amélioration. Les critères d'analyse ont intégré un nouvel aspect, intitulé « démarche participative/gouvernance/promotion du réemploi » comptant pour 20 % de la note totale du mémoire technique. Les autres critères d'analyse étaient environnement/technique (30%), social (30%) et économique (20%).

Nouveaux services à développer dans le cadre du nouveau marché (2019) :

- **Maillage territorial en collecte et en vente, avec un axe partenarial fort** : mise en place d'autres points d'apport et de vente afin d'assurer, dans la mesure du possible, une offre équitable sur les 5 bassins de vie du territoire (Couronne Voironnaise, Plaine de l'Isère, Tour du Lac, Valdaine, Rives et communes proches). Ainsi, le mandataire a proposé de développer un autre point de dépôt et de vente à Passiflore, membre du groupement d'associations de l'Economie Sociale et Solidaire, réalisant de l'Insertion par l'Activité Economique. Passiflore rejoindra le réseau des Ressourceries à partir de 2020. Des collectes à domicile, principalement pour les meubles, et ambulantes seront réalisées. Ces dernières pourront être effectuées de façon ponctuelle, en lien étroit avec des événements forts du territoire. Les ventes sur internet seront développées. Enfin, il a été précisé qu'un travail sur les zones de réemploi en déchèterie serait réalisé conjointement avec le service Gestion des déchets du Pays Voironnais.
- **Réemploi : révision des cibles à la hausse, progressivité**

Le nouveau marché de la Ressourcerie a prévu les valeurs cibles de réemploi suivantes :

- - 2019 – 2021 : 400 tonnes /an
- - 2022 – 2023 : 450 tonnes /an
- - 2024 – 2025 : 500 tonnes /an
- - 2026 – 2027 : 550 tonnes /an

Les cibles progressives indiquées par le mandataire dans son offre sont les suivantes : 452 tonnes /an et 602 tonnes / an en 2027. En complément des actions relatives à un meilleur maillage territorial pour favoriser l'accès au réemploi, des actions sur des filières dites « critiques » seront réalisées (textiles, DEEE, livres ...) via des ateliers et des animations spécifiques (tri des textiles, sablage de meubles, ...) et le renforcement des partenariats avec des acteurs locaux. Aussi, en matière de jours d'ouverture et d'horaires, la Ressourcerie ouvrira désormais le mardi, et le magasin sera ouvert dès 11h sans pause entre 12h et 14h.

- **Aide aux tonnages** : une grille incitative, fonction des cibles de réemploi et du tonnage total réemployé, a été inscrite au CCTP. Le futur mandataire (Groupement Emplois Verts et Passiflore) bénéficiera des aides aux tonnages ci-dessous :

2019- 2021	2022 – 2023	2024 – 2025	2026 – 2027
< 400 t : 80 € / t	< 450 t : 80 € / t	< 500 t : 80 € / t	< 550 t : 80 € / t
< 420 t : 90 € / t	< 470 t : 90 € / t	< 520 t : 90 € / t	< 570 t : 90 € / t
> 420 t : 100 € / t	> 470 t : 100 € / t	> 520 t : 100 € / t	> 570 t : 100 € / t

- **Loyer** : révision à la hausse composée d'une part fixe de 25 000 € HT et d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaire annuel issu des ventes en magasin et des recettes de recyclage (au moins 2,5 % CA N-1).
- Aménagement global de la zone (circulation, parking).
- Facturation à prix coûtant des filières de recyclage et d'encombrants.
- **Proactivité sur la sensibilisation des usagers, le pilotage** : des visites de la Ressourcerie seront organisées voire renforcées tout au long de la durée du marché. La Ressourcerie participera davantage à des événements du territoire afin d'informer sur leur rôle et d'effectuer des collectes ambulantes ? Des événements par catégories d'objets selon la saisonnalité et les besoins identifiés pourront être réalisés (bourses aux skis, ...).

Dans un cadre autre que celui de la gestion de la Ressourcerie (mutation du Site Ecologique de La Buisse), le Pays Voironnais a entamé une réflexion sur les actions possibles afin de favoriser le réemploi des matériaux de la construction et du bâtiment travaux publics sur son territoire. Celle-ci sera poursuivie dans les années à venir.

• Annexe 1 : Dépliant de communication sur la Ressourcerie

la Ressourcerie
DU PAYS VOIRONNAIS

NOUVEAUX HORAIRES

À LA BUISSE

DÉPÔT D'OBJETS
Du mardi au vendredi : 9h > 17h45
Le samedi : 9h > 17h15

MAGASIN
Du mardi au vendredi : 11h > 17h45
Le samedi : 10h > 17h15

Fermé les jours fériés, ainsi que les 2 mai, 26 décembre 2020 et le 2 janvier 2021.

Site écologique de La Buisse
RD 1075 - La Buisse
Tél. : 04 76 55 77 66

NOUVEAU SITE DE RÉEMPLOI

À TULLINS

DÉPÔT D'OBJETS ET MAGASIN
Du lundi au vendredi : 8h15 > 12h15 - 13h30 > 17h15
Le samedi : 8h30 > 12h15

Fermé les jours fériés, ainsi que les 2 et 9 mai 2020, et du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.

Passiflore
666, avenue de Peuras
38210 Tullins
Tél. : 04 76 07 80 88

horaires

Depôt d'objets interdit en dehors des horaires d'ouverture

Outre le fait que les dépôts sauvages sont interdits et sanctionnables, tous les objets abîmés par les intempéries deviennent des déchets ! Fouillés et étiqués par des personnes de passage, ils n'offrent plus rien de récupérable. Pour être utiles, vos dons doivent respecter les horaires d'ouverture.

www.paysvoironnais.com
f La Ressourcerie du Pays Voironnais

Logo: Pays Voironnais Communauté de Pays Voironnais

la Ressourcerie
DU PAYS VOIRONNAIS

DONNEZ ACHETEZ ! RÉUTILISEZ !

La Ressourcerie du Pays Voironnais récupère les objets dont vous voulez vous séparer pour les valoriser, les revendre à petits prix et leur offrir une 2^e vie.

avec La Ressourcerie
- DE DÉCHETS ! + DE SOLIDARITÉ !

Logo: Pays Voironnais Communauté de Pays Voironnais

Donner c'est :

- > contribuer à réduire les déchets et économiser les ressources naturelles,
- > proposer une offre de produits à moindre coût,
- > créer des emplois pour des personnes en insertion.

EN 2018 Grâce à vos dons

740 tonnes de dons = 66 personnes ont pu bénéficier d'un emploi

QUE DONNER ?

Vêtements, électroménager, Hi-Fi, jouets, outillages, livres, vaisselle, bibelots, meubles, vélos... tous les objets sont bons à donner s'ils sont en état de fonctionnement, réutilisables ou réemployables.

> Vous pouvez déposer vos objets...

en apport volontaire, directement dans la zone de réception de La Ressourcerie, pendant les heures d'ouverture.

> Vous pouvez acheter des objets...

dans l'espace de vente de La Ressourcerie, **OUVERT À TOUS.**

À NOTER !

La literie, le matériel de bricolage ou de jardin, ainsi que d'autres objets divers, sont également disponibles pour vos travaux à l'arrière du bâtiment (côté dépôts).

À SAVOIR

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, La Ressourcerie ne prend pas :

- > canapés et fauteuils déchirés, chaises abîmées, matelas
- > skis et chaussures de ski de plus de 10 ans
- > matériel électrique et électronique défectueux
- > matériel de puériculture défectueux
- > cassettes vidéo et CD enregistrés

Pour votre sécurité, merci d'utiliser les parkings prévus. Le stationnement le long des voies est interdit.

Logo: Pays Voironnais Communauté de Pays Voironnais

NOUVEAUX SERVICES +

RÉPARATION de votre ÉLECTROMÉNAGER ou TV !

En panne de lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four ou télévision ? Pas de panique, La Ressourcerie s'occupe de tout ! Diagnostic, devis, commande de pièces nécessaires et réparation avec une garantie (pièces et main-d'œuvre) de 3 mois en prime, voilà du service complet !

LE + UN SERVICE INSTALLATION ET DÉPANNAGE EST AUSSI PROPOSÉ (réglage de télévision, de box, mise en fonctionnement de divers appareils...).

SERVICE PAYANT
Diagnostic et réparation à La Ressourcerie ou à domicile sur rendez-vous uniquement.

TARIFS ET RENSEIGNEMENTS
Tél. : 04 76 55 77 66

DU MARDI AU SAMEDI (aux horaires d'ouverture des dépôts d'objets). N'hésitez pas à laisser un message, un technicien vous rappellera !

LIVRAISON GROS MOBILIER À DOMICILE

Vous souhaitez acheter une armoire, un canapé, une table... mais vous n'avez pas les moyens de transporter du gros mobilier ? Faites livrer vos achats directement à votre domicile ! Livraison uniquement sur les communes du Pays Voironnais à l'extérieur et en rez-de-chaussée.

SERVICE PAYANT
Tarifs et renseignements à l'accueil du magasin.

ENLÈVEMENT de MOBILIER

Vous souhaitez vous débarrasser de mobilier en bon état (canapé, armoire, table...) mais vous ne pouvez pas vous déplacer à La Ressourcerie ? PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 10 EUROS SUR RENDEZ-VOUS

Tél. : 04 76 07 80 88
debarras@passiflore-tullins.fr

Logo: Pays Voironnais Communauté de Pays Voironnais



Création d'une recyclerie et choix d'assurer la gestion en régie

Porteur de projet

USTOM, 3 lieu-dit pièce de l'Eglise, Route d'Eynesse 33890 Pessac sur Dordogne – Nouvelle-Aquitaine
<https://ustom.fr/la-recyclerie/>



Contacts

Vinciane CHARRIN – Chargée de communication
Tel : 05 57 84 38 84 – Mail : communication@ustom.fr

Typologie de la collectivité et chiffres clés 2018

Population : 66 121 habitants
Nombre de collectivités adhérentes : 112 communes
Compétence en matière de déchets : Collecte et traitement
Typologie d'habitat : mixte à dominante rurale
Programme local de prévention des déchets : non
Production de DMA : 574 kg/hab/an
Coût prévention/hab : non concerné à ce jour.

Le réemploi-réutilisation sur le territoire :

- Recyclerie ouverte en 2011 et gérée en régie
- Animations scolaires autour du réemploi et de la réutilisation

Contexte

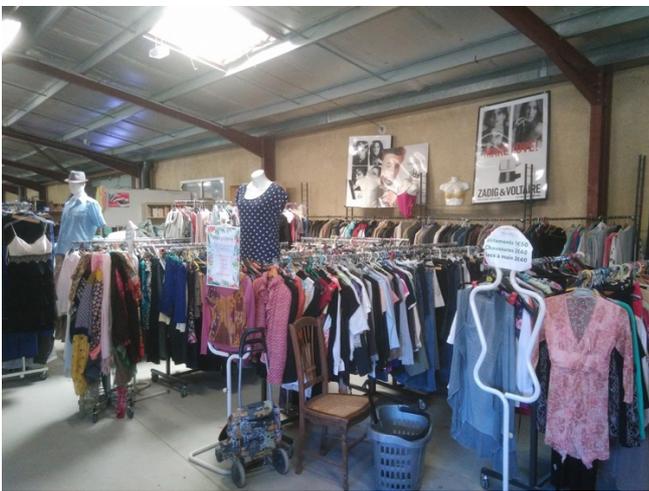
En 2008, constatant que la part d'encombrants réemployables ou recyclables présents dans les bennes de déchèterie était très importante, la collectivité a souhaité proposer un nouvel outil permettant de détourner de l'enfouissement les objets pouvant faire l'objet d'une seconde vie. Une recyclerie a alors été créée sur le territoire. Une ancienne friche industrielle à réhabiliter sur la commune de Pessac sur Dordogne était disponible et l'opportunité d'une seconde vie avait du sens pour ce projet. Ce nouvel outil, ouvert en 2011, a été conçu de façon à réemployer le maximum d'objets et de valoriser et recycler les matériaux issus des objets non réemployables. Le choix a été fait de gérer cette recyclerie en régie pour permettre un portage public fort.

Objectifs recherchés

- Favoriser le réemploi, la réutilisation et le recyclage des objets et éviter l'enfouissement
- Baisser les coûts de traitement de déchets
- Créer des emplois locaux
- Constituer un modèle d'application locale du développement durable.

Description de la démarche/de l'action

- Conception et réalisation du bâtiment



Photos de la recyclerie

- Bâtiment de 5 000 m²
- Dont 700 m² de magasin
- Terrain de 20 000 m²
- 1 parking : capacité totale de 50 places

• **Fonctionnement de la recyclerie**

Les apports proviennent des déchèteries (cabanons réemploi dédiés sur toutes les déchèteries du territoire), de l'apport volontaire directement sur le site de la recyclerie et des collectes en porte-à-porte et vides maison sur rendez-vous. La collecte en déchèterie est organisée plusieurs fois par semaine sur les 6 déchèteries du territoire.



Les objets en bon état sont nettoyés et réparés pour être vendus dans la boutique. Pour les objets hors d'usage, un démantèlement est effectué et les pièces sont réutilisées pour réparer un autre objet ou recyclées. Tous les objets réemployables ou réutilisables sont acceptés : vaisselle, mobilier, électroménager, textile, vélos, articles de bricolage, etc.

La Recyclerie est organisée en 4 secteurs :

- Magasin de vente
- Logistique des flux récupérés
 - o Direct magasin
 - o Petite valorisation : nettoyage puis magasin
 - o Réparation en ateliers puis magasin
- DEEE : démantèlement, réparation, valorisation matière
- Enlèvement matière = démantèlement et valorisation matière

7 ateliers de valorisation sont disponibles : électroménager, informatique et multimédia, vaisselle/décoration diverse, mécanique cycle et motoculture, démantèlement des DEEE, textile, jouets.

Horaires d'ouverture de la Recyclerie :

- Magasin : mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Apports : mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Une réorganisation du site a été faite en 2014 afin d'améliorer la fluidité dans les déplacements et diminuer la dangerosité du travail au niveau des ateliers, respecter les normes ICPE en matière de démantèlement et mieux mettre en valeur l'offre du magasin.

• **Zoom sur la gestion en régie de la Recyclerie**

Les agents valoristes sont majoritairement embauchés à travers des contrats de type CAE/CUI ou emplois d'avenir. Les contrats d'emplois d'avenir permettent de familiariser des jeunes au monde du travail et de les former pour qu'ensuite ils puissent trouver leur voie.

• **Programme de communication et d'animation**

Pour développer les ventes, un programme de fidélité a été mis en place en 2017 via des cartes de fidélité puis avec l'envoi d'une newsletter depuis novembre 2018.

Des événements de sensibilisation sont régulièrement organisés à la Recyclerie : « Adopte un livre », anniversaire des 7 ans de la Recyclerie, déchets d'œuvres (expositions et ventes d'œuvres d'artistes recycleurs), journée Vertmeilleuse (grande brocante).



Affiches de communication

Des visites pédagogiques pour les scolaires sont également organisées afin de les sensibiliser au réemploi. Pour renforcer la communication auprès des usagers et augmenter les ventes, une page Facebook dédiée à la Recyclerie a été créée (<https://www.facebook.com/recycleriedelustom/>). Cette page permet de proposer les articles en vente et de communiquer sur les événements organisés.



• Services complémentaires proposés

Depuis 2015, de nouveaux services sont proposés pour diversifier les recettes de la Recyclerie :

- Un service payant de vide maison est proposé pour débarrasser des locaux (habitations, garages, hangars, ...).
- Un service de destruction de documents confidentiels est également proposé aux professionnels et collectivités pour leurs documents contenant des données privées.

Par ailleurs, une mise à disposition d'objets pour les associations est proposée selon leurs activités pour des ateliers de bricolages autour de la récupération d'objet (roue de vélo ; vaisselle ; tissus...) selon leur besoin et leur imagination.

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

Bilan d'activité 2018 de la Recyclerie :

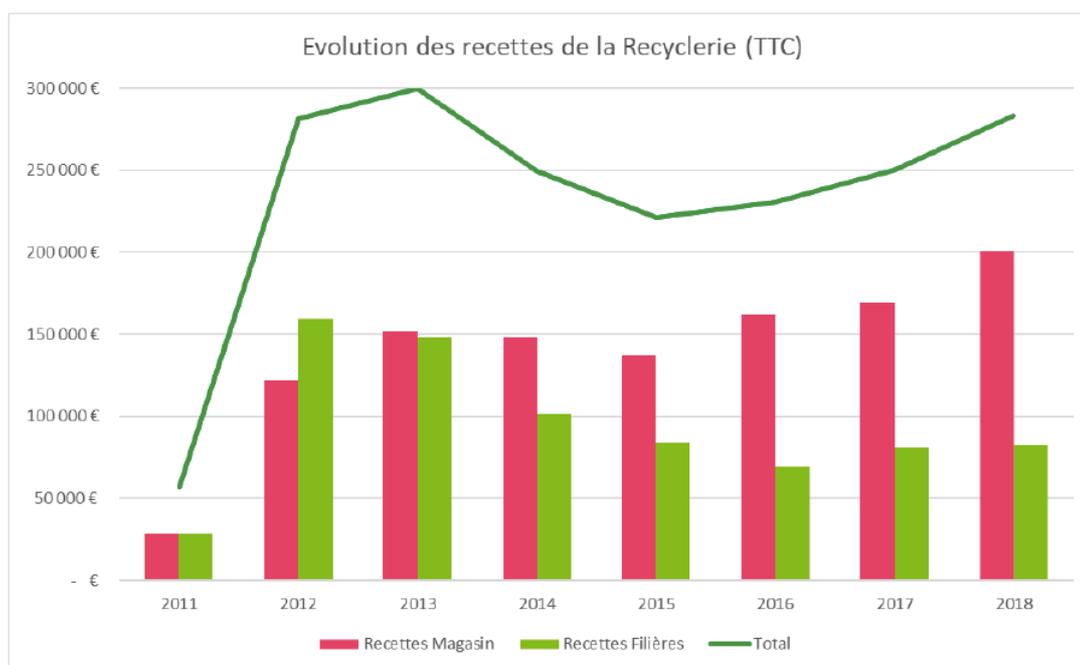
Bilan environnemental :

- Tonnages entrants dans la recyclerie : 1 162 tonnes
- 1 135 tonnes valorisées (98 % des apports) soit + 17 % par rapport à 2017 : 373 tonnes réceptionnées à la recyclerie dont 298 tonnes mises en magasin, 762 tonnes envoyées vers des filières de recyclage (démantèlement en atelier pour certains)
- 27 tonnes dirigées vers le stockage (2 % des apports)

Bilan économique :

- Chiffre d'affaires magasin : 200 782 € (240 938 € TTC) soit + 19 % par rapport à 2017. Cette évolution pluriannuelle est un effet de la structuration du personnel de la Recyclerie au travers l'embauche d'une cheffe de magasin.
- Recettes des filières de recyclage : 82 435 €

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolut°
Recettes Magasin HT	28 094 €	121 558 €	151 533 €	147 944 €	137 052 €	161 602 €	169 276 €	200 782 €	19%
Recettes Filières	28 628 €	159 726 €	148 249 €	101 697 €	83 927 €	68 813 €	80 930 €	82 435 €	2%
Total	56 722 €	281 284 €	299 782 €	249 641 €	220 979 €	230 415 €	250 206 €	283 216 €	13%



Bilan social :

- Taux de sorties positives des salariés en insertion : 70 %
- 75 jours de formation

Résultats qualitatifs obtenus :

- Réorganisation interne permettant une augmentation du chiffre d'affaire du magasin
- Création d'emplois locaux
- Lieu de vie à l'échelle du département (au-delà du territoire d'action de l'USTOM)

Mise en œuvre

Planning :

- Étude de faisabilité : 3 mois, accompagné du cabinet Cap3c
- Marché de travaux et construction du bâtiment : achat de l'existant puis 6 mois de travaux
- Ouverture de la recyclerie : septembre 2011
- Lancement d'un service de débarras à domicile : 2015

Moyens humains :

- Recyclerie : 11 agents valoristes (équivalents à 9,5 ETP) dont 3 permanents : 1 chef de service, 1 responsable ateliers et 1 responsable magasin

Moyens financiers :

Coût d'investissement initial pour la Recyclerie : 375 000 €

- Financement : département : 20 000€ ; ADEME : 175 000€ ; USTOM : 180 000€

Coût de fonctionnement : 73 469 € HT/an hors salaire.

Estimation du coût évité grâce aux tonnages réemployés : 100 tonnes à 150€/tonne (encombrants) soit 15000€/an

Partenaires mobilisés :

- Associations locales
- Conventonnement avec certaines Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion et des CAF de Gironde et Dordogne pour fournir aux plus désœuvrés des biens de première nécessité

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Équipe investie et dynamique
- Formation du personnel : tous les agents sont formés aux premiers gestes de secours, la plupart a obtenu un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des chariots élévateurs (CACES n°3), une partie a également passé l'habilitation électrique BE/BS, un agent a suivi une formation qualifiante de frigoriste
- Communication régulière via les réseaux sociaux qui fidélise la clientèle : une page Facebook de la Recyclerie a été créée (+ 3000 like)
- Programme de fidélité mis en place
- Organisation de nombreux événements à la Recyclerie : ateliers, conférences, expositions et mises aux enchères
- Installation de panneau routier directionnel
- Formulaire de demande d'informations sur le site internet

Freins :

- Diminution des prix de revente des matières (papiers, cartons, plastique souple)
- Suppression des aides de l'État pour l'embauche en contrat aidé pouvant fragiliser le modèle économique

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Les structures suivantes se sont appuyées sur l'expérience de la Recyclerie de l'USTOM :

- Recyclerie de Bazas
- Recyclerie de Bergerac
- Recyclerie du Smicotom

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

- Visiter des sites en fonctionnement en amont de la définition du projet afin d'avoir une idée précise de l'équipement qui peut être construit sur le territoire : des visites sont notamment organisées à destination de porteurs de projets (collectivités, associations, particuliers en reconversion professionnelle), pour mieux connaître le fonctionnement du site.
- Élargir la palette des services proposés pour diversifier les recettes.

Perspectives d'évolution :

- Fiabiliser le nombre d'équivalent temps plein via l'étude de différents vecteurs (stages, économie social et solidaire, insertion citoyenne...)
- Développer l'upcycling et un espace dédié en magasin pour diversifier la clientèle.
- Favoriser des partenariats associatifs pour développer le modèle sur des aspects artistiques, culturels, commerciaux et environnementaux.

Actualisation de la fiche : 07/09/2020



FICHE 4

Recyclerie avec vente en ligne et nouveau concept de déchèterie renforçant le réemploi et la réutilisation

Porteur de projet

Calitom – 19 route du Lac des Saules, ZE la Braconne 16600
MORNAC - Nouvelle-Aquitaine
<https://www.calitom.com/fr>



calitom
service public des déchets

Contacts

Virginie LAFFAS – Coordinatrice Pôle Prévention
Tel : 05.45.65.97.14 – Mail : VLAFAS@calitom.com

Typologie de la collectivité et chiffres clés 2018

Population : 184 000 habitants (compétence collecte) / 354 000 habitants (compétence traitement)

Nombre de collectivités adhérentes : 327 communes (compétence collecte) / 383 communes (compétence traitement)

Compétence en matière de déchets : Collecte et traitement

Typologie d'habitat : rural avec ville centre

Programme local de prévention des déchets : Comité -20 % déchets

Production de DMA : 621 kg/hab/an

Coût complet prévention : 2,23 €/hab/an

Les actions de réemploi-réutilisation sur le territoire :

- Ouverture d'une **Recyclerie « La Boutique »** en 2011
- Ouverture d'un **espace innovant dédié au réemploi « Calitorama »** sur une déchèterie en 2019
- Création d'une carte interactive des acteurs locaux du réemploi et de la réparation
- Soutien des associations locales en leur facilitant l'accès au gisement réemployable en déchèterie

Contexte

CALITOM a souhaité favoriser la vente d'objets en bon état en créant une recyclerie appelée « La Boutique Calitom ». Cet équipement, en fonctionnement depuis 2011, permet de proposer à petits prix des objets détournés des déchèteries du territoire et remis en état. En plus de la vente à la boutique, un service de vente en ligne est proposé aux clients et usagers. En parallèle, Calitom soutien et accompagne les associations locales en leur permettant notamment d'accéder à une partie du gisement réemployable collecté en déchèterie. Une carte interactive a également été créée par Calitom pour identifier les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire. Récemment, un espace dédié au réemploi a été ouvert en avril 2019 sur une déchèterie existante. Nommé Calitorama et inspiré du Smicval Market, ce lieu permet aux usagers de venir déposer et/ou récupérer des objets et matériaux en bon état.

Cette stratégie visant à déployer le réemploi sur le territoire s'inscrit notamment dans le cadre du « Comité -20% déchets », composé de 16 élus désignés par les collectivités du territoire (Calitom, Grand Angoulême, Grand Cognac) et visant à co-construire un programme d'actions commun à l'échelle du département pour renforcer la prévention et réduire les quantités de déchets produites.



la marque des actions du comité -20% déchets en Charente

Objectifs recherchés

- Diminuer les déchets à la source
- Favoriser le don d'objets
- Sensibiliser les usagers au réemploi, à la réparation et à l'éco-consommation
- Favoriser le reclassement de personnel

- Disposer d'un outil pédagogique

Description de l'action

- **La Boutique Calitom**

La Boutique Calitom est installée dans un local de 550 m² implantée dans le Sud Charente.

La collecte des objets et matériaux réemployables est réalisée toutes les semaines dans une vingtaine des 22 déchèteries du territoire par les agents de La Boutique avec un camion de collecte dédié.



Local de « La Boutique CALITOM » et camion de collecte dédié à la réalisation de la tournée des déchèteries

Horaires d'ouverture de la Recyclerie :

- Le samedi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et deux mercredis par mois de 13h30 à 17h

Un site en ligne a été créé (<https://www.laboutiquecalitom.com/>) pour permettre de consulter et d'acheter en ligne les objets en vente à la Boutique (paiement sécurisé par carte bancaire ou par chèque). Les articles achetés en ligne doivent être retirés en magasin, sauf certains articles qui peuvent être livrés à domicile (articles de moins de 30 kg et dont les dimensions n'excèdent pas 150 cm en longueur + largeur + hauteur). Le retrait des marchandises en magasin peut se faire uniquement les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h. Les usagers doivent créer un compte client et renseigner leurs informations personnelles.

Chaque produit dispose d'une référence unique et les prix sont déterminés par délibération annuelle par tranches de prix.

Sur le site internet, les produits sont classés par grande catégorie : maison, meubles, loisirs, plein air, bricolage. Des filtres de recherche sont possibles par catégorie, prix, couleur, état, matière ou encore style. Les détails des produits sont indiqués dans les fiches produits, qui présentent notamment l'état du produit (neuf, très bon état, bon état, vendu en l'état), le nombre d'articles en stock ainsi qu'une brève description de chaque article.

Caractéristiques de la Boutique

- Bâtiment de 1000 m²
- Dont 550 m² de magasin
- Parking : capacité totale de trentaine de places

JEUX, JOUETS

FILTRES PAR

X effacer tout

PRIX

- 1,00 € - 12,00 € (29)
- 12,00 € - 17,00 € (2)
- 20,00 € - 25,00 € (1)
- 58,00 € - 70,00 € (1)
- 75,00 € - 90,00 € (1)

TYPE

- AUTRE (4)
- JEU D'EXTÉRIEUR (2)
- JEU D'ÉVEIL (4)
- JEU DE SOCIÉTÉ ET DE CONSTRUCTION (7)
- LINGE DE MAISON (1)
- LIVRE ADULTE (1)
- POUPÉE, PELUCHE ET FIGURINE (8)
- PUZZLE (2)
- SPORT D'EXTÉRIEUR (1)

ETAT

- BON ÉTAT (18)
- ETAT NEUF (6)
- TRÈS BON ÉTAT (6)
- VENDU EN L'ÉTAT (2)

MATIÈRE

- AGGLOMÉRÉ ET CONTREPLAQUÉ (1)

JEUX, JOUETS

DE SOCIÉTÉ, DE CONSTRUCTION, D'ÉVEIL, D'INTÉRIEUR OU D'EXTÉRIEUR, POUPÉES, VOITURES OU PELUCHE... JOUETS ANCIENS... POUR LES PETITS ET LES GRANDS.

IL Y A 34 PRODUITS.

TRIER PAR :

FILTRES ACTIFS



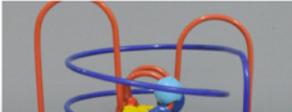
PELUCHE MIKE WAZOWSKI
8,00 €



PELUCHE BARBAPAPA
8,00 €



SAC À DOS "DINO"
5,00 €





Site internet de « La Boutique CALITOM »

Sur la page d'accueil, les derniers articles mis en ligne sont présentés et des rubriques « occasion à saisir » et « bonnes affaires » sont proposées, ainsi qu'une rubrique « collection de saison ». Tout au long de l'année des ventes sont organisées de sorte à suivre les temps forts culturels de l'année : par exemple, une vente spéciale Noël a lieu, avec des objets déco ou des cadeaux.

Des créations réalisées dans les ateliers de la Boutique à partir d'objets récupérés sont également proposées à la vente.

Vente spéciale Noël



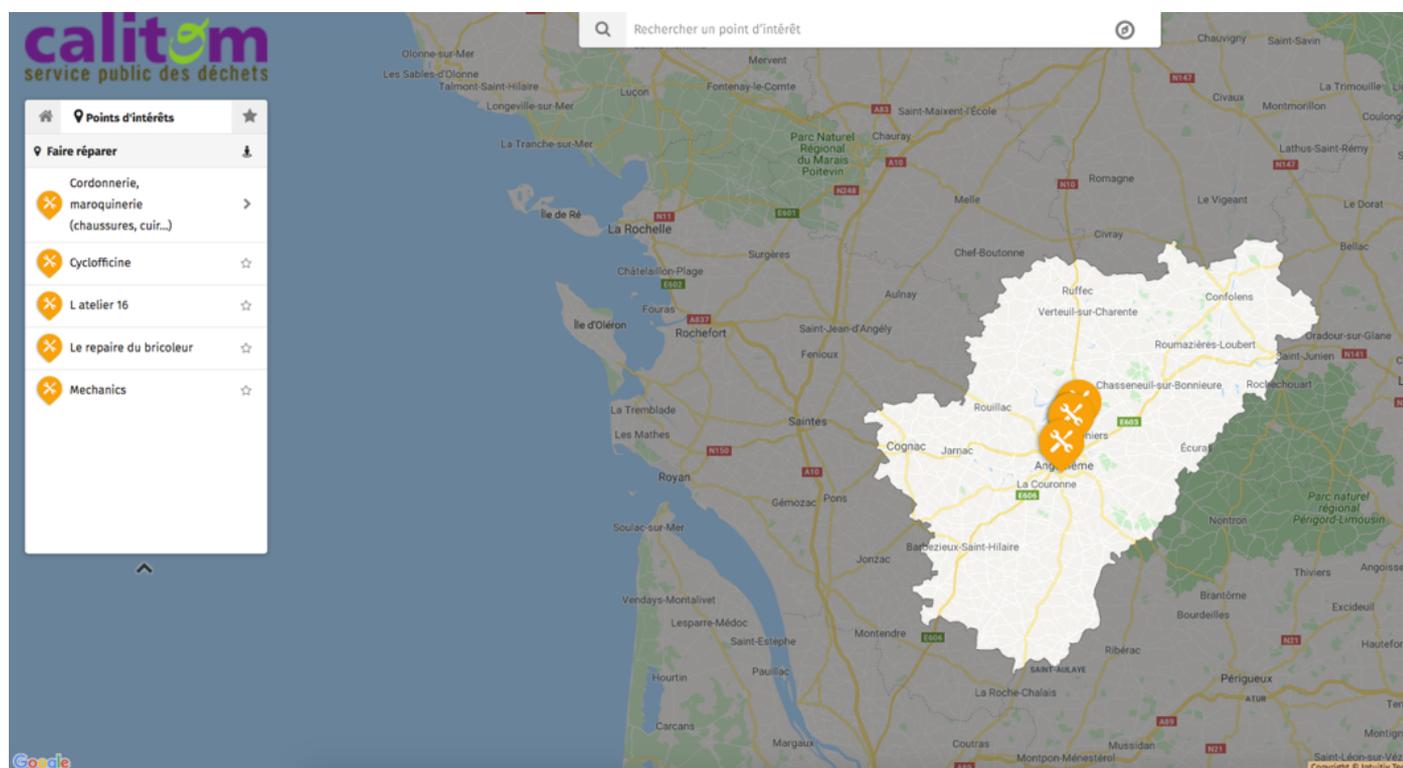
Une newsletter est envoyée aux clients pour présenter les nouveaux articles en vente et informer des événements à venir.

Les conditions générales de vente, accessibles sur la boutique en ligne, indiquent que les acheteurs ne bénéficient d'aucune garantie pour leurs achats.

Concernant les invendus, ils sont donnés à des associations locales à hauteur de fois par an. Ces invendus repartent en Afrique.

• Cartographie en ligne

Les points d'intérêts du territoire de Calitom sont répertoriés sur une cartographie en ligne disponible sur le site internet (<https://calitom.carte-interactive.net/#/home>). Il est par exemple possible d'identifier les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire.



• Calitorama : le nouvel outil du territoire pour dynamiser le réemploi et la réutilisation d'objets et de matériaux

Un nouvel espace a ouvert le 1^{er} avril 2019 sur la déchèterie de Châteaubernard en fonctionnement depuis 2013 : cet espace de 270 m², nommé « Calitorama », est entièrement dédié à la récupération et au dépôt d'objets et matériaux dans le but de favoriser le réemploi et la réutilisation. L'entrée est commune à la déchèterie mais un parking de 19 places est dédié à l'espace réemploi. Le règlement intérieur stipule que les usagers ne doivent pas stationner dans la zone réemploi plus de 30 minutes, afin de fluidifier le trafic.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que celles de la déchèterie :

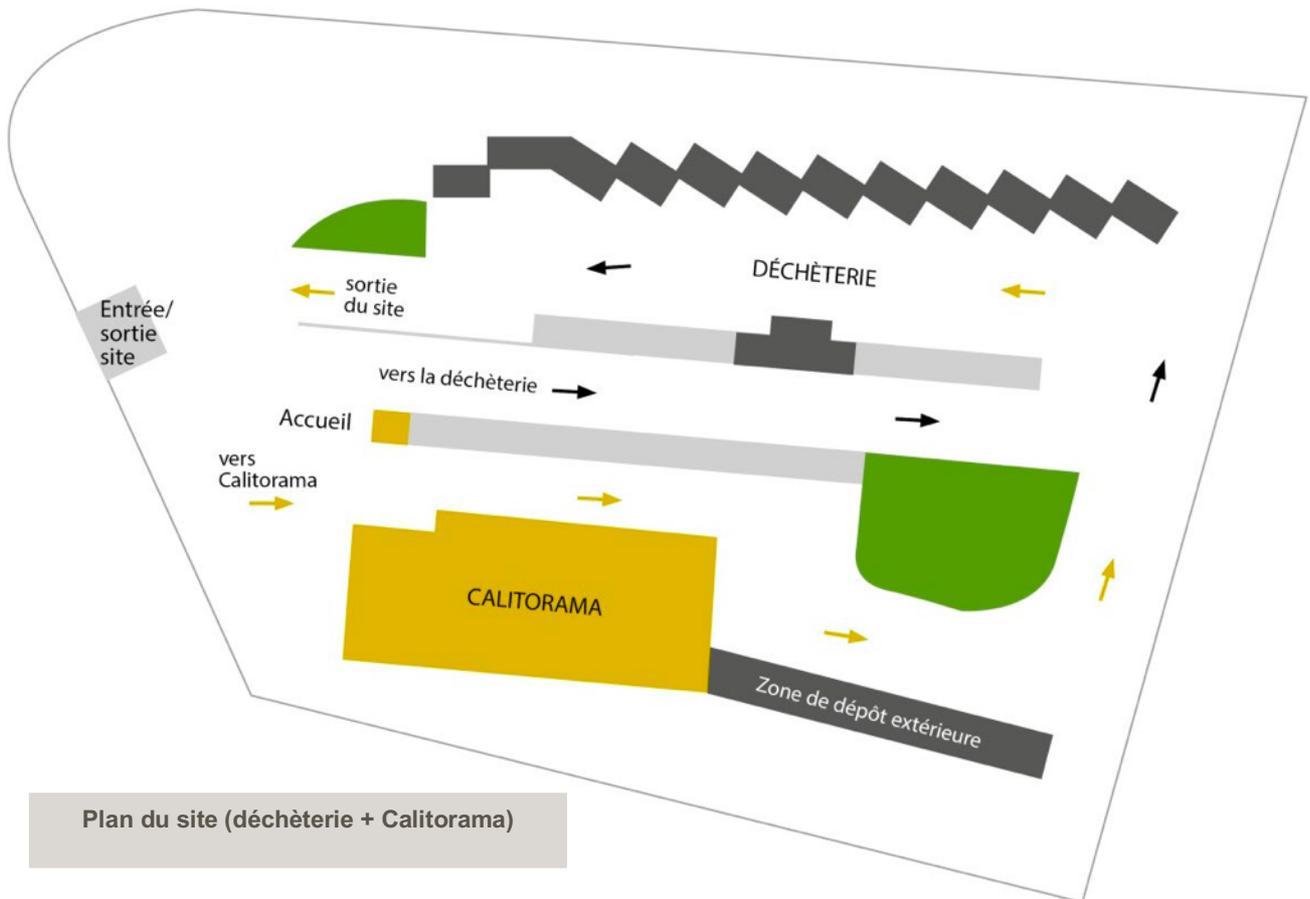
- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

En entrée de site, les usagers sont orientés par un agent vers la déchèterie ou la zone de dépôt en fonction de la nature et de l'état des objets et matériaux apportés. Les apports sont limités à 5 m³. Les usagers ne sont pas obligés de déposer des objets pour pouvoir récupérer dans la zone réemploi : le volume maximum de reprise est néanmoins limité à 2 m³ par jour, en 2 passages maximum. Seuls les ménages ont accès à la déchèterie et à Calitorama. Afin d'assurer la sécurité des agents et usagers, une vidéoprotection a été mise en place.

Inspiration du Smicval Market

Calitorama est inspiré d'un équipement innovant créé par le Smicval du Libournais Haute-Gironde

Le Smicval Market a fait l'objet d'une fiche retour d'expérience publiée dans le guide AMORCE/ADEME DT 85 – Recueil d'exemples d'optimisation logistique des déchèteries (mai 2017)



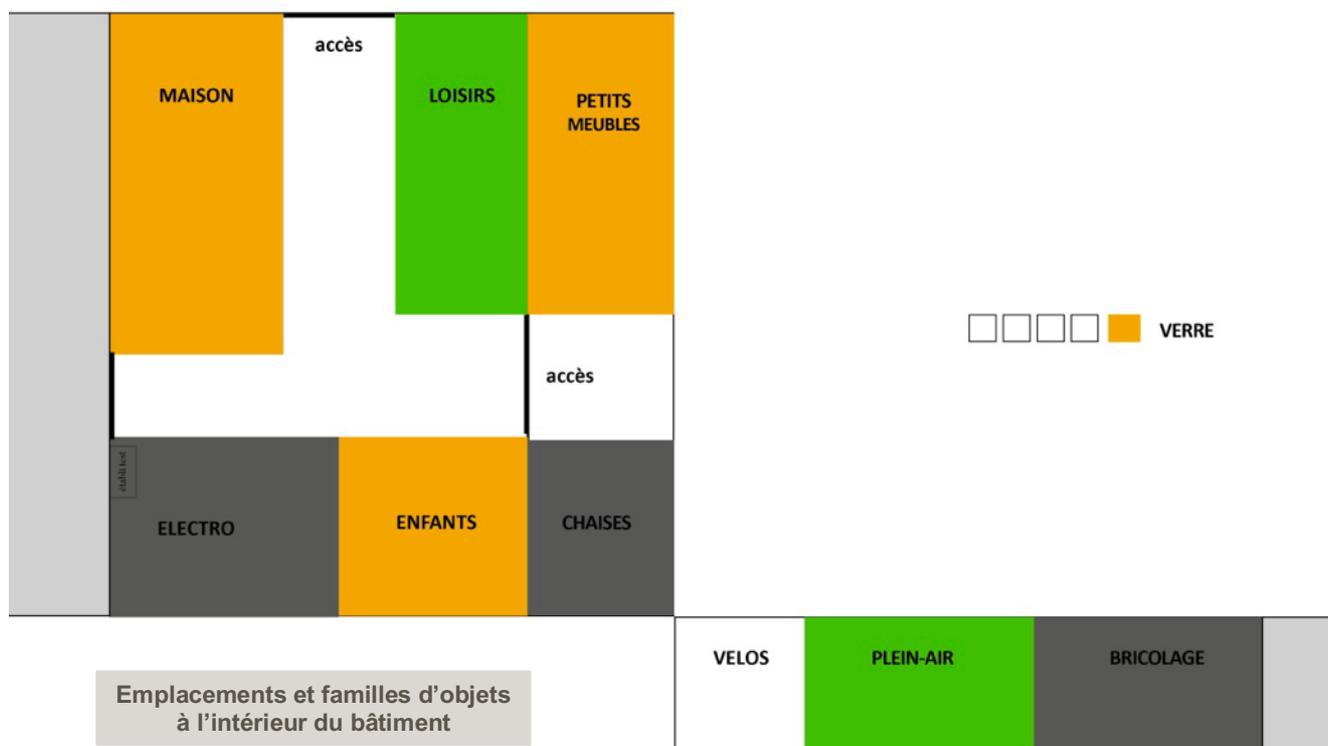
Pour la construction du bâtiment, un cabinet d'architecte a été mandaté, avec pour objectif de favoriser la prévention des déchets et le réemploi. Le bâtiment a été construit avec des matériaux issus du réemploi : du polystyrène a été utilisé pour le sol et du bois pour la structure et la façade. À l'extérieur, une toiture végétalisée a été aménagée. Concernant l'intérieur du bâtiment, des objets issus du réemploi ont été incrustés dans les murs. Les aménagements intérieurs ont été réalisés par un collectif d'artistes engagé dans le up-cycling à partir d'objets et matériaux récupérés auprès des acteurs locaux (associations, prestataires de gestion de déchets, déchèteries et centre de tri). Un tableau de petites annonces est également disponible, afin de faciliter les échanges entre usagers.



Intérieur du bâtiment

Le bâtiment Calitorama est composé de 3 zones :

- 1 zone intérieure pour le dépôt d'objets de petites tailles (zone de dépôt de 88 m²)
- 1 zone extérieure pour le dépôt d'objets plus encombrants et les matériaux (zone de dépôt pour les petits meubles de 55 m² + plateforme de dépôt de matériaux avec 50 m de rayonnage)
- 1 zone dédiée à l'animation (zone d'accueil et de ressources de 48 m², espace d'animation avec un espace cuisine de 48 m², atelier de 44 m²)



Mise en place d'ateliers thématiques *in situ* visant le réemploi

Des ateliers de sensibilisation sont régulièrement proposés. Les thématiques abordées sont fréquemment axées autour de :

- La **sensibilisation à la réduction des déchets** (réalisation de lingettes en tissu, de serviettes en mouchoirs, confection de produits ménagers ou de cosmétiques zéro déchets, etc...)
- La **prévention gaspillage alimentaire** (sensibilisation à la cuisine anti-gaspi, etc..)
- La **sensibilisation à la réparabilité des objets** (initiation au montage, démontage et réparation des vélos...),
- La **prévention à la valorisation des déchets organiques** (initiation au compostage et lombricompostage, jardinage sans intrants chimiques, etc...)

L'ensemble de ces ateliers sont animés gratuitement par des associations locales et sont à destination des usagers ou bien des scolaires.

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

Bilan d'activité 2019 de la Boutique Calitom :

- 67 tonnes d'objets réemployés (396 tonnes depuis 2011)
- 30 830 articles vendus en déchèterie vendus (41 tonnes) :
- Répartition : 1/3 de ventes en ligne ; versus 2/3 de ventes à La Boutique
- 42 tonnes d'objets collectés
- Nombre important de visiteurs
- Chiffre d'affaires de 90 000 € HT
- Panier moyen : 15,74€
- La Boutique emploie 6 ETP et le taux de sortie positive des salariés en insertion est de 66%

Bilan de Calitorama (sur les 11 premiers mois de 2019) :

- En déchèteries, la baisse constatée sur le tout-venant est de 208 tonnes, soit 18%
- 94 000 visiteurs, soit une augmentation de 11% par rapport à la même période en 2018
- 150 personnes ont assisté aux divers ateliers de réemploi proposés.

Bilan du réemploi sur le territoire :

166 tonnes réemployées en 2018 : 99 tonnes par des structures d'Emmaüs, 62 tonnes par la Boutique, 5 tonnes par la recyclerie Avril

Résultats qualitatifs obtenus :

- Etablissement d'un lien commercial avec les gens
- Evaluation de la satisfaction des clients de la Boutique via les retours internet des évaluations google et commentaires laissés : commentaires très positifs.

Mise en œuvre

Planning :

- Ouverture de La Boutique Calitom : mai 2011
- Mise en ligne du site internet de La Boutique Calitom : mai 2011
- Début des travaux de Calitorama : mi-novembre 2017
- Aménagements intérieurs et extérieurs de Calitorama : décembre 2018/mars 2019
- Ouverture de Calitorama : avril 2019

Moyens humains :

- Boutique Calitom : 6 agents en ETP, dont : un agent valoriste, un chauffeur-valoriste, un préparateur de commande, un régisseur, une responsable, une adjointe-responsable
- Calitorama : 6 agents pour la gestion de la déchèterie, l'accueil, la sensibilisation et la gestion des zones réemploi

Moyens financiers :

La Boutique Calitom :

- Investissement : 85 000€ HT en 2011
- Fonctionnement : 94 000€ HT en 2018

Calitorama :

- Budget global : 900 000 € HT

Bilan financier pour la collectivité (2018) :

- Estimation du coût évité grâce aux tonnages réemployés : 5000 €/an

Partenaires mobilisés :

- ADEME ?
- Associations locales de réemploi (Emmaüs, Recyclerie Avril) - pour Calitorama
- Association caritative - pour La Boutique

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Avoir un site internet qui soit attrayant pour booster les ventes (création du site par une agence de communication spécialisée dans les sites e-commerce)
- Visite d'un site existant (Smicval Market) et rencontres entre homologues de collectivités
- Formation des agents de déchèterie en amont de l'ouverture de Calitorama pour leur permettre de réaliser cette nouvelle activité de réemploi et formation régulière par la suite
- Partenariats avec les structures de réemploi pour compléter l'offre de réemploi sur le territoire
- Relation commerciale : Proposer une seconde vie à des prix intéressants

Freins :

- Difficulté à suivre et évaluer les tonnages réemployés sur Calitorama
- Nombreux vols de produits constatés à La Boutique

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Les actions et activités ont une forte reproductibilité, bien qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité sur le territoire pour chiffrer en amont l'impact technique et financier.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Les schémas/modèles de Calitorama et de La Boutique sont à moduler en fonction des caractéristiques du territoire.

Il est important d'impliquer les associations existantes et trouver les complémentarités entre le projet porté par la collectivité et les activités les autres acteurs, pour ne pas détourner le gisement déjà capté mais plutôt de renforcer le réemploi grâce aux nouveaux outils

Perspectives d'évolution :

Déploiement du concept de Calitorama à d'autres site. Poursuite des activités de La Boutique

- **Annexe : Plaquette du programme des ateliers de prévention mis en place à Calitorama pour le premier semestre 2020.**

Les structures

Madelon
06 74 59 92 17
m.billondeau@hotmail.fr
Horaires des ateliers : 14h-18h

Les ateliers de couture de Marie vous apprendront à créer des objets du quotidien qui vous permettront à coup sûr de réduire vos déchets.

Véloc'vie
06 88 26 62 02
velocvie@fub.fr
Horaires des ateliers : 14h-17h

Vous avez un vieux vélo abandonné au fond du garage ? Vous n'utilisez plus votre vélo suite à un problème mécanique ? Apprenez à l'entretenir et le réparer pour lui donner une nouvelle jeunesse.

Les Jardins Respectueux
05 45 80 81 15
jardinrespectueux@gmail.com
Horaires des ateliers : 14h-16h

Préparez votre jardin avec les conseils et les astuces des Jardins Respectueux, et profitez de leur diversité de graines. Des ateliers pour préparer vos plantations et votre jardin, ou encore accueillir l'arrivée de nouveaux habitants (poules, insectes...).

Régalade
06 76 31 99 39
regalade.asso@gmail.com
Horaires des ateliers : 14h-16h
Excepté juin : 10h-12h

Devenez un professionnel de la cuisine avec les conseils avisés de Régalade : pour éviter le gaspillage alimentaire, les matériaux et modes de cuisson à privilégier, préparer un goûter et un pique-nique zéro déchet.

Charente Nature
05 45 91 89 70
scaillaud@charente-nature.org
Horaires des ateliers : 18h-20h

Apprenez à choisir des produits moins nocifs pour la santé et l'environnement, puis testez des astuces et des recettes. Vous pourrez repartir avec votre produit maison.

Calitom
05 45 65 82 50
sraballand@calitom.com
Horaires des ateliers : 14h-16h

Le compostage permet de réduire efficacement le volume de vos déchets. Samuel vous dévoilera les secrets d'un bon compostage: les aliments compostables, lombricompostage...

PROGRAMME ATELIERS

2020 FÉV > JUIN

VERS LE RÉEMPLOI POUR MOINS DE DÉCHETS

Calitorama, le nouvel espace départemental de réemploi et d'animation de la Charente géré par Calitom

www.calitom.com - [calitom16](https://www.facebook.com/calitom16)

Sur le site de la déchèterie de Châteaubernard,
ZAC du Mas de la Cour, Rue Louis Blériot, 16100 Châteaubernard

Agenda

réutiliser

réparer

réduire ses déchets

donner une seconde vie

entretenir

valoriser

FÉVRIER

- Jeudi 06**, Réalisation de lingettes en tissu
- Mercredi 12**, Initiation au compostage et lombricompostage
- Jeudi 13**, Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Mercredi 19**, Construction en osier
- Jeudi 20**, Fabrication de serviettes et de mouchoirs
- Samedi 29**, Démontage, entretien et réparation de vélos

MARS

- Vendredi 06**, Création d'un pense-bête
- Jeudi 19**, L'art de cuisiner sainement
- Jeudi 19**, Confection de produits ménagers maison
- Mercredi 25**, Construction d'un poulailler en palettes
- Samedi 28**, Démontage, entretien et réparation de vélos

AVRIL

- Vendredi 03**, Conception d'un essuie-tout
- Mercredi 08**, Initiation au compostage et lombricompostage
- Mercredi 15**, Préparation du printemps + semis tomates et courges
- Jeudi 16**, Confection d'un goûter 0 déchet
- Vendredi 17**, Réalisation d'un vide-poche

MAI

- Lundi 04**, Confection d'un sac
- Jeudi 07**, Élaboration de cosmétiques maison
- Mercredi 13**, Initiation au compostage et lombricompostage
- Samedi 16**, Démontage, entretien et réparation de vélos
- Mercredi 20**, Jardinage au naturel
- Mercredi 27**, Création d'un tote bag

JUIN

- Lundi 08**, Fabrication d'une trousse
- Jeudi 11**, Préparation d'un pique-nique 0 déchet
- Mercredi 17**, Initiation au compostage et lombricompostage
- Mercredi 24**, Construction d'un hôtel à insectes
- Samedi 27**, Démontage, entretien et réparation de vélos

Madelon	Les Jardins Respectueux	Charente Nature
Véloc'vie	Régalade	Calitom

TOUS LES ATELIERS SONT SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES STRUCTURES RÉFÉRENTES ET GRATUITS.



3.3. *Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation auprès des usagers du territoire*

- **Fiche n°5 – Valence Romans Agglo** - Développement du réemploi des matériaux de construction et des outils à travers le soutien aux initiatives locales et à l'implication dans un projet multi-partenarial partagé et concerté
- **Fiche n°6 – VALORYS** – Organisation d'un salon dédié au réemploi et à la réparation pour mettre en lumière les acteurs locaux et promouvoir la pratique auprès du grand public
- **Fiche n°7 – Nevers Agglomération, SIEEEN, Communauté de communes Cœur de Loire, Communauté de communes les Bertranges** - Mutualisation des ressources par l'ensemble des collectivités en charge de la gestion des déchets d'un même département en vue d'une initiative éco-responsable : l'organisation du Festival N'en Jetez Plus !



FICHE 5

Développement du réemploi des matériaux de construction et des outils à travers le soutien aux initiatives locales et à l'implication dans un projet multi-partenarial partagé et concerté

Porteur de projet

[Valence Romans Agglo](#), 1 place Jacques Brel, 26000 Valence – Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts

Véronique SAYER – Responsable du service prévention et sensibilisation

Tel : 04 75 63 76 28 – Mail : veronique.sayer@valenceromansagglo.fr

Valence
Romans
AGGLO

Typologie de la collectivité et chiffres clés 2018

Population : 219 366 habitants

Nombre de collectivités adhérentes : 54 communes

Compétence en matière de déchets : collecte et traitement

Typologie d'habitat : mixte

Programme local de prévention des déchets : à partir de 2020 (en partenariat avec le syndicat de traitement)

Production de DMA : 565 kg/hab/an (gravats inclus)

Coût prévention/hab (cf matrice des coûts) : 0,9 €

Le réemploi-réutilisation sur le territoire :

- Conteneurs réemploi dans 3 déchèteries pour la collecte d'objets et matériaux destinés aux associations
- Création du projet « Recyclerie Nouvelle'R » en partenariat avec 4 autres structures
- Partenariat avec des associations pour la récupération de vélos en déchèteries

Contexte

Dans l'objectif de promouvoir le réemploi et la réutilisation sur son territoire, Valence Romans Agglo a souhaité s'associer aux acteurs locaux pour renforcer les actions existantes et construire de nouveaux projets. Ainsi, en 2013, à l'initiative d'un collectif d'habitants regroupés au sein de l'association « La Ressourcerie Verte », la collectivité s'est associée sur le bassin de vie romanais à 4 autres acteurs locaux dans un projet de création d'une Recyclerie. Ce projet a pour objectif de promouvoir le réemploi d'objets et de matériaux à travers différents canaux, et notamment la matériauthèque de la Ressourcerie Verte, qui propose à la vente des matériaux de construction, des outils et des articles de loisirs créatifs. Afin de conforter cette dynamique, Valence Romans Agglo développe d'autres partenariats pour le développement du réemploi (vaisselle mobilier, textile, vélo et matériel informatique). Dans le même temps, un partenariat a été récemment noué, avec une association pour la récupération des matériaux sur une déchèterie du sud du territoire.

Objectifs recherchés

- S'associer aux acteurs locaux en s'appuyant sur leurs initiatives pour construire un projet concerté et partagé de réemploi à l'échelle du territoire
- Favoriser le réemploi et la réutilisation de matériaux et outils de bricolage
- Soutenir la mise en œuvre de programmes d'animations grand public sur la réduction des déchets

Description de la démarche

- **Partenariat multi-acteurs à l'initiative du projet « La Recyclerie Nouvelle'R »**

Le projet « La Recyclerie Nouvelle'R » a été initié en 2013. Il vise à développer la pratique du réemploi en s'appuyant sur les initiatives existantes et en développant de nouvelles actions sur la base du partenariat entre les acteurs.



En 2019, « La Recyclerie Nouvelle'R » est passée d'un statut de groupement solidaire à association. L'accent a été mis sur la gouvernance partagée avec la mise en œuvre d'un conseil collégial.

L'engagement entre « La Recyclerie Nouvelle'R » et Valence Romans Agglo a été formalisé par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la poursuite du développement du réemploi sur le territoire de la collectivité. Dans le cadre de ce projet, chaque structure garde sa propre identité mais une communication commune est réalisée.

Aujourd'hui, les membres de l'association sont :

- **La Ressourcerie Verte** : matériauthèque de Romans-sur-Isère, lieu de récupération et de revente de matériaux et d'outillage de construction, de bricolage et de loisirs créatifs. Il s'agit de la structure coordinatrice du projet (membre du Réseau National des Ressourceries)
- **Emmaüs Saint-Paul-lès-Romans** : effectue les collectes en déchèteries et dispose d'un espace spécial dans son magasin où sont proposés à la vente des objets collectés uniquement en déchèteries
- **Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération** : assure la collecte des conteneurs textiles et la revente d'une partie du gisement via sa boutique de textiles, Chic' la boutique. Comme activités propres, elle propose également la collecte d'encombrants à domicile (30 € TTC/m³, à partir de 5 m³ devis sur RDV + adhésion de 5 € + anticipation aux frais de déplacement) ainsi que des collectes de parc informatique auprès de particuliers et de professionnels.

Les partenaires sont :

- **Valence Romans Agglo**
- **Arche Agglo**
- [Lien vers la Recyclerie Nouvelle'R](#)

Zoom sur l'activité de la Matériauthèque de La Ressourcerie Verte

Depuis 2013, la Ressourcerie Verte propose un service de récupération et de remise en circulation de matériaux et outils de bricolage (ANNEXE 1).

Les matériaux et outils sont collectés via les conteneurs réemploi en déchèteries, apportés directement par des entreprises et particuliers, ou collectés chez des professionnels. Ils sont ensuite revendus aux adhérents de la Matériauthèque à prix libre. Pour adhérer, une participation financière annuelle de 12 € est demandée pour les particuliers et de 20 € pour les personnes morales. Pour évaluer le taux de réemploi, les apports sont pesés en entrée et les ventes en sortie. Les matériaux et outils qui ne sont pas vendus sont retournés en déchèterie.

Caractéristiques de la matériauthèque

- Superficie du magasin : 300 m²
- Superficie des extérieurs (dont parking) : 700 m²

En fonction des arrivages, les catégories de matériaux mises à disposition des adhérents peuvent être de différentes natures : bricolage (peinture, quincaillerie, outillage), construction (plomberie, électricité, portes, briques, carrelage), loisirs créatifs (bougies, papiers de scrapbooking), mercerie (boutons, tissus, chutes), papeterie (papier brouillon, classeurs, feuilles).





Photos de la matériauthèque

L'association créée en 2009 étant reconnue d'intérêt général, les dons des entreprises peuvent donner droit à une réduction d'impôts ([article 238 bis du Code général des impôts](#)).

Horaires d'ouverture de la Matériauthèque : le mercredi de 13h à 18h et le samedi de 10h à 16h.

La Ressourcerie Verte est également très active sur la sensibilisation du grand public. Tous les mois, elle propose un programme d'ateliers visant à mettre en lumière divers savoir-faire (découpe du métal, fabrication d'un poêle, confection de produits ménagers ou de lingettes démaquillantes), organisés dans leurs locaux et utilisant des matériaux issus du réemploi.

Les participants décident librement de la participation financière qu'ils souhaitent faire à l'atelier, pour couvrir les frais de fonctionnement de celui-ci. Il est possible qu'une participation fixe soit demandée en amont si l'atelier requiert l'achat de matériaux.



Affiche de l'édition 2019 de la « Faites de la Récup' »

Un événement annuel, la « Faites de la Récup' », est également organisé pour promouvoir le réemploi et la réutilisation auprès du grand public. La 9^{ème} édition organisée en 2019 a permis de proposer des stands d'acteurs locaux du réemploi, une expo photos, un parcours sur la vie des déchets, des projections, une zone de gratuité (don/récupération d'objets en bon état), un espace de transformation loufoque, une conserverie mobile ou encore des ateliers collectifs (par exemple : confection de sacs à vrac ou de salon de jardin en bois de récupération)

>> [Vidéo de présentation de La Ressourcerie Verte](#)

>> [Site internet de la Ressourcerie Verte](#)

• Partenariat avec la Matériauthèque Atelier Libre

Les bénévoles du Valence Atelier Libre, association de partage de savoirs et de savoir-faire, habituée à créer, fabriquer et réparer à partir de matériaux de récupération sont à l'origine de ce projet.

En s'inspirant du modèle romanais, ces derniers ont ouvert en 2017 la Matériauthèque Atelier Libre (MAL), véritable pendant de la Ressourcerie Verte sur le bassin valentinois.

Les stocks de matériaux sont alimentés par :

- des apports volontaires,
- des collectes effectuées chez certains professionnels,
- et depuis 2019, par une collecte effectuée sous forme de permanences sur le site de la déchèterie de Valence/Portes.

Cette collecte est mensuelle, et a lieu tous les derniers vendredis du mois, de 14h à 18h, et est assurée grâce à un camion mis à disposition par la Matériauthèque.

Ces permanences permettent d'assurer une sensibilisation des usagers. A terme, en complément un conteneur dédié sera installé.

Pour pouvoir réaliser des achats à la matériauthèque, une adhésion de 8 € par an de date à date est demandée. Les matériaux sont proposés à prix libre.

Horaires d'ouverture de la matériauthèque : le mercredi et le samedi de 10h à 18h

Pour consulter les arrivages de matériaux, la [liste des matériaux en vente](#) est mise en ligne chaque mois.

>> [Site internet](#)

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

- Bilan du projet Nouvelle'R en 2018 :
- 324 tonnes de matériaux collectés en 2018, tout canaux confondus (conteneurs réemploi en déchèterie, apports volontaires, bornes textiles, ...), dont :
 - 214 tonnes pour l'atelier textile
 - 65 tonnes pour la matériauthèque
 - 60 tonnes pour Emmaüs
- 315,9 tonnes de matériaux ont été revendues (avec les textiles) ; parmi ce gisement :
 - Bilan du réemploi : 25,9 %
 - Bilan du recyclage : 70,1%
 - Bilan des refus : 4%

Bilan depuis 2014 : ce sont 1 513 tonnes collectées et 1 079 tonnes revendues (dans les ventes, il n'y a pas que du réemploi).

- Bilan du réemploi en déchèterie :
- 30 tonnes d'objets et matériaux collectées en 2018 dans les conteneurs réemploi des 2 déchèteries équipées et 197 tonnes de textiles.

Résultats qualitatifs obtenus :

- Diversification de l'offre d'animations et d'événements autour du réemploi, de la réutilisation et la réparation

Mise en œuvre

Planning :

Pour la Recyclerie Nouvelle'R :

- 2013 : Création du projet « Recyclerie Nouvelle'R »
- 2013 : Inauguration du conteneur de la déchèterie de Romans-sur-Isère ;
- 2015 : Inauguration du conteneur réemploi de la déchèterie de Bourg de Péage
- 2019 : Passage au statut d'association

Pour la Matériauthèque de la Ressourcerie Verte :

- 2009 : Création de l'association Ressourcerie Verte
- 2012 : Ouverture du local qui dans un premier temps accueille des ateliers de savoir-faire
- 2013 : Le local devient aussi matériauthèque avec la mise en place de la Recyclerie Nouvelle R

Pour la Matériauthèque de l'association VAL :

- 2017 : Ouverture du local de Montmeyran
- 2019 : Lancement de la collecte en déchèterie de Valence/Portes sous forme de permanence

Moyens humains :

Pour la Recyclerie Nouvelle'R :

- 13,35 ETP en CDI (dont 3 encadrantes techniques à la PIHC), mais aussi 1 travailleur solidaire et 1 valoriste
- Les 4 associations qui la composent sont adhérentes de la recyclerie. Il n'y a pas de bénévole en propre, les bénévoles sont issus des 4 associations adhérentes
- Au sein de la collectivité : 0,2 ETP en charge du suivi du projet

Pour la Matériauthèque de la Ressourcerie Verte :

- 450 adhérents, 30 bénévoles actifs, 1 salarié
- Au sein de la collectivité : 0 ETP en charge du suivi du projet (officiellement, la collectivité est partenaire de Nouvelle'R pas de la Ressourcerie Verte)

Pour la Matériauthèque Atelier Libre:

- 353 adhérents, 25 bénévoles, 1 salarié
- Au sein de la collectivité : 0,1 ETP en charge du suivi du projet

Moyens financiers :

- Participation financière de la collectivité au projet « Nouvelle'R » :

Depuis 2018, mise en place d'une convention d'objectifs :

- présence valoriste en déchèterie
- taux de valorisation
- participations à des actions de sensibilisation
- fourniture des éléments pour la déclaration Eco-Mobilier
- réactivité lors du débordement d'un conteneur
- Pour la Matériauthèque Atelier Libre, il n'y a pas de participation financière de la collectivité

Partenaires mobilisés :

- Projet « Recyclerie Nouvelle'R »
- Ressourcerie Verte
- Matériauthèque Atelier Libre
- Valence Romans Agglo
- ARCHE Agglo
- ADEME
- Région AURA

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Présence d'une communauté de citoyens très engagés dans le réemploi
- Chaque partenaire est responsable de son activité au sein du projet commun de « Recyclerie Nouvelle'R »
- Lien fort entre les différents partenaires du projet
- Mise en œuvre de conventions d'objectifs

Freins :

- Problématique de locaux

- Fragilité de certains partenaires notamment financière
- Manque de compréhension des difficultés de chacune des parties (associations/collectivités)
- Manque d'implication des gardiens de déchèterie et plus généralement des prestataires qui gèrent les déchèteries
- Difficultés à faire évoluer les comportements des usagers
- Problèmes de débouchés
- Actions viennent en concurrence des sites de vente d'occasion et des REP

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Nécessite d'avoir un tissu associatif bien implanté et très actif pour pouvoir reproduire ce type de partenariat

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Mettre en place une communication efficace

Perspectives d'évolution :

Favoriser le déploiement de conteneurs réemploi sur d'autres déchèteries
 Créer de nouveaux partenariats
 Valoriser ce type d'actions

Annexes

- Annexe 1 : Exemple d'un planning des ateliers de la Ressourcerie Verte (novembre 2019)



LES ATELIERS DE SAVOIRS- FAIRE NOVEMBRE 2019

Les ateliers fonctionnent grâce à votre **Participation Libre aux Frais de Fonctionnement (PLAFF)**, et sur inscription auprès de l'intervenant.e.



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
DU 16 AU 24 NOVEMBRE 2019



ATELIER LIBRE OUVERT À TOUS-TES !

Dimanche 10 novembre - à partir de 10h

Venez bricoler toute la journée avec les bénévoles de la Ressourcerie Verte. Repas partagé le midi.
Infos et contact celine.duffv@gmail.com

ATELIER PLASMA

Samedi 16 de 14h à 17h

Apprenez à découper le métal pour donner vie à vos projets: transformer un extincteur en cuiseur, réparer des éléments en métal, créer des objets décoratifs...
Inscriptions auprès de David : creationdp@outlook.fr
Apportez des vêtements de travail.

POCKET ROCKET

Dimanche 17 novembre de 09h30 à 18h

Venez construire (ou participer à la construction) un poêle de chauffage "Pocket Rocket". Au menu, préparation, découpe et assemblage des pièces, discussion sur les systèmes de chauffage, repas partagé le midi.
Si vous voulez construire votre poêle, contactez moi avant pour le matériel.
tarif: prix libre + prix du matériel pour les personnes repartant avec leur poêle.
Infos, contact et inscription : mathieu@ateliers-aygala.eu.org

LES ATELIERS DE LA SERD 2019

ATELIER PRODUITS MÉNAGERS ET COSMÉTIQUES MAISON

Mercredi 20 novembre de 18h à 20h

Venez à la rencontre de Lucile et Céline et apprendre à fabriquer vos produits ménagers et cosmétiques maison.

Inscription : celine.duffv@gmail.com

ATELIER UN LOMBRICOMPOSTER CHEZ SOI

Mercredi 20 novembre de 16h à 19h (Max : 8 participants)

Vous souhaitez mettre en place une solution pour ne plus mettre vos épiluchures à la poubelle et vous n'avez pas de jardin ? Essayez le lombricompostage. Atelier en 2 temps : l'un théorique et l'autre pratique pour fabriquer avec des seaux de récup' (fournis sur place) Inscription : AUDREY@COMPOST-TERRITOIRE.ORG.



ATELIER LINGETTES

Samedi 23 novembre à 14h

Martine vous accompagne dans la fabrication de lingettes démaquillantes.
Inscription : MARTHEMBERGER@hotmail.com

ATELIER SACS À VRAC

Samedi 23 novembre de 10h à 16h.

Venez fabriquer vos sacs à vrac et participer à la réduction des déchets. Repas sorti du sac le midi selon vos envies.
Inscription : sabine.wanegue@laressourcerieverte.com 06 62 61 44 40

ATELIER LIBRE

Mardi 26 novembre de 18h00 à 20h00.

Venez bricoler librement sur vos projets personnels.
Sur inscription lucile.cabos@gmail.com

La Ressourcerie verte

ateliers@laressourcerieverte.com
04.69.28.62.09
www.laressourcerieverte.com

21 Avenue de la Déportation
26100 Romans-sur-Isère

Collecte et vente à prix libre de matériaux et d'outillage
Ateliers de savoir-faire



Choix de notre éthique environnementale : impression noir et blanc.
Ne pas jeter sur la voie publique !

Actualisation de la fiche : 07/09/2020

- Annexe 2 : Images de la Ressourcerie Verte vue de l'extérieur





FICHE 6

Organisation d'un salon dédié au réemploi et à la réparation pour mettre en lumière les acteurs locaux et promouvoir la pratique auprès du grand public

Porteur de projet

SMITRED Ouest d'Armor - Valorys, Site du Quelven
22140 PLUZUNET – Bretagne
<http://www.smitred.com/fr>

Contacts

Magalie QUELENN – Responsable communication
Tel : 02 96 54 65 32 – Mail : communication@valorys.smitred.com



Typologie de la collectivité et chiffres clés 2018

Population : 185 000 habitants
Nombre de collectivités adhérentes : 118 communes
Compétence en matière de déchets : Traitement
Typologie d'habitat : mixte à dominante rurale
Programme local de prévention des déchets : PLPDMA en cours d'élaboration signature 1^{er} semestre 2020
Production de DMA : 644/hab/an
Coût prévention/hab (cf matrice des coûts) : 1 €

Le réemploi-réutilisation sur le territoire :

- Organisation d'un événement dédié au réemploi, à la réutilisation et à la réparation « Le Printemps des R' » : 1^{ère} édition en 2016, 2^{ème} édition en 2018
- Création d'un annuaire en ligne des acteurs du réemploi et de la réparation
- Village itinérant l'été : Estivales des R' pour sensibiliser au tri, au recyclage et au réemploi

Contexte

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Valorys a souhaité organiser un événement de grande ampleur sur le réemploi, la réutilisation et la réparation. La première édition, organisée à Lannion lors de la semaine européenne du développement durable en 2016, a rencontré un fort succès avec 10 000 visiteurs. Sur deux jours, ce salon permet de mettre en lumière les acteurs du territoire (associations, artisans, commerçants, collectivités) et de sensibiliser à la prévention des déchets. Afin de rendre cet événement attractif pour le grand public, des animations et ateliers sont organisés tout au long du weekend. Une brocante est également organisée en parallèle sur la journée du dimanche. Fort du succès de cette première édition, une seconde édition a été organisée en juin 2018, sur la commune de Paimpol. Pour donner de la visibilité à cet événement, le plan de communication a été axé sur les réseaux sociaux et la presse locale.

Objectifs recherchés

- Augmenter la visibilité des acteurs du réemploi du territoire
- Faire connaître au grand public les métiers du réemploi

Description de l'action

• Le salon du Printemps des R'

Un comité de pilotage a été mis en place. Il réunissant la commune accueillante, la CCI et la CMA, les élus des deux intercommunalités adhérentes, le président du SMITRED et le service communication.

Une base de données a été transmise par la CCI et a permis de recenser les métiers du réemploi, de la réparation et de la réutilisation certains faisant partis du label Répar'Acteurs mis en place par la CMA.

Des prestataires extérieurs ont apporté leurs concours : France Location pour le montage des chapiteaux, un animateur-journaliste, une entreprise de sonorisation et des restaurateurs ambulants.

Donner des détails sur l'organisation de ce salon en amont : mise en place d'un COPILOT ? acteurs impliqués dans l'organisation ? recours à un prestataire externe ou pas ? comment les acteurs du territoire ont été identifiés et contactés pour participer au salon ?

Le salon a eu lieu dans un chapiteau de 1 500 m² installé à Paimpol. Les acteurs du territoire présents sur le salon ont été regroupés autour de 4 pôles :

- **Collectivités et institutions** : présentation du rôle et des missions de chaque acteur, promotion des actions et outils proposés (exemple : recyclerie de Lannion)
- **Associations** : recycleries, stands de réparation de vélo, expositions, ...
- **Artisanat et commerces** : location et fabrication de costume, entretien et réparation de machine à coudre, relooking de meubles, dépannage informatique, couture, etc.
- **Artistes** : création de biens (meubles, sculptures, bijoux, ...) à partir d'objets et matériaux de récupération

Sur place, plusieurs animations ont été organisées pendant le weekend :

- Un spectacle « Déchet'Circus » sur le tri des déchets présenté par la compagnie de théâtre professionnelle « Fabrika Pulsion »
- Un concert de Batucada
- Un défilé de mode avec des créations uniques conçues à partir d'emballages et autres matériaux de récup

Une table ronde sur le réemploi avec des élus a également eu lieu. Enfin, des ateliers ont été proposés au grand public, pour apprendre à fabriquer une guitare à partir d'objets récupérés, des produits de nettoyage ou encore un bateau géant.

En parallèle, un vide grenier a été organisé le dimanche sur le village du Printemps des R' par l'amicale AVALO des personnels du SMITRED.

Un plan de communication multi-support a été prévu pour donner de la visibilité à l'événement :

- Tirages en supplément de quotidiens,
- Insertions publicitaires dans la presse,
- Affichages dans les collectivités concernées,
- Campagnes radiophoniques,
- Campagnes web,
- Dossier de presse,
- Réseaux sociaux (page Facebook de la collectivité)



Affiches des deux éditions du Printemps des R'





Après l'événement, un questionnaire a été envoyé auprès des exposants et visiteurs pour identifier les points positifs et les pistes d'amélioration pour les prochaines éditions.

- **Annuaire des acteurs locaux du réemploi**

Un annuaire recensant les acteurs professionnels et associatifs du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et de la location sur le territoire est proposé par la collectivité sous un format en ligne sur le site du SMITRED.

La recherche se fait en sélectionnant la catégorie d'objets (vaisselle, déco, équipement de sport, ...) que l'usage souhaite donner, acheter ou réparer. Pour chaque catégorie d'objets, les solutions de location, vente/achat d'occasion, réparation, troc ou encore dons disponibles sur le territoire sont présentées en indiquant les acteurs concernés.



		LOUER	vendre/acheter	OCCASION	REPARER	TROQUER	DONNER
TROC.com	Zone Commerciale du Rusquet 22300 LANNION 02 96 46 55 46 lannion@troc.com		✓				
Catena	11 rue des anciens combattants 22610 PLEUBIAN 02 96 22 91 75 pleubian@catena.fr		✓	✓			
Breizh Debarras	Zone Kerguyant 22740 PLEUDANIEL 06 87 70 51 99 breizhdebarras@free.fr		✓				
Cycle Le Saux	Saint Marc Rond Point 22300 LANNION 02 96 37 62 50 Cycles.le-saux@wanadoo.fr	✓			✓		
Le Piston Vert	Rue de Kergonan 22560 TREBEURDEN 02 96 15 00 83 lepistonvert@orange.fr	✓			✓		
Cycle Maurice Lancien	3 Rue Gambetta 22970 PLOUMAGOAR 02 96 44 21 58 Mauricecycles.lancien@orange.fr				✓		
Lannion Cycle	Za de Keringant 22700 SAINT QUAY-PERROS 02 96 14 65 01 Lanvillon-cycles@orange.fr					✓	

Solutions de réemploi des cycles disponibles sur le territoire

Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

Édition 2018 du salon du Printemps des R' :

- 8 000 visiteurs sur deux jours (plus forte affluence les après-midi)
- 74 exposants (34 artistes, 23 artisans, 17 associations et collectivités)
- 13 animations organisées
- 50 exposants
- Communication : 26 encarts et 18 articles dans la presse écrite, 2 000 vues de la vidéo de promotion publiée sur Facebook, 10 370 personnes touchées par les articles publiés sur les Réseaux Sociaux

Annuaire des acteurs du réemploi

- Environs 80

Résultats qualitatifs obtenus :

Résultats du questionnaire de participation de l'édition 2018 du salon du Printemps des R'

	Points positifs	Pistes d'amélioration
Exposants	Organisation Accueil Réactivité de l'équipe Efficacité de la communication	Superficie des stands Offre de restauration à développer Rapprochement du vide grenier
Visiteurs	Diversité Originalité Spectacle Imagination artistique Savoir-faire Nourriture anti-gaspi	Plus d'activités pratiques Élargir les allées Diminuer le niveau de la musique en fond sonore

Mise en œuvre

Planning :

- Mise en place du COPIL pour l'organisation de la seconde édition salon : le 19 janvier 2018
- Copil de préparation : le 15 mai
- Point presse : en février et avril
- Conférence de presse : fin mai
- 2^{ème} édition du salon « Printemps des R' » : 9 et 10 juin 2018 à Paimpol

Moyens humains :

- Au sein de la collectivité : 1* ETP dédié à l'organisation du salon (x200 heures sur 4 mois)

Moyens financiers :

Coût global pour le SMITRED : 31843 €

EVENEMENTIEL OPERATION PRINTEMPS DES R'		31 842,81
LOCATION TENTE	France LOCATION	20 929,90
SPECTACLE	FABRIK A PULSION	5 100,00
MEDIA PDR		27 282,00
LE TREGO/L'ECHO ET LA PRESSE	-	2 535,00
Ouest France	-	13 100,00
LE TELEGRAMME	-	7 985,00
CHERI FM	-	1 220,00
Virgin/Radio Bonheur/Océane	-	2 442,00
ATELIERS/ANIMATIONS/SONO	-	5 884,40
SONORISATION	SOON INFO	439
ANIMATEUR	-	1 550,00
GUITAR BOX	-	596,80
DISTRIBILH	-	1 000,00
NERZH NEVEZ	-	280,00

ART TERRE ATELIER	-	2 018,60
<u>SECURITE/GARDIENNAGE</u>	-	3 243,22
PROTECTION CIVILE	-	530,00
CHARGE DE SECURITE	-	900,00
GARDIENNAGE	-	1 813,22
<u>LOCATION</u>	-	866,62
WC	-	430,00
PETIT FORESTIER	-	436,62
grille lannion	-	405,00
SACEM/SPRE	-	277,31
PARTICIPATION Guingamp Paimpol Agglomeration	-	31 873,81

- Financement : 31 874 € pour la collectivité accueillante

Partenaires mobilisés :

- Collectivités à compétence collective (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, Lannion Trégor Communauté)
- Ville de Paimpol
- Réseau Répar'acteurs Bretagne
- CCI et CMA
- Acteurs associatifs
- Artisans et commerçants locaux

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Large communication en amont de l'événement via différents canaux (presse écrite, radio, réseaux sociaux) pour assurer une bonne visibilité
- Mise en place d'un comité de pilotage multi-acteurs pour organiser l'événement
- Appui du comité de pilotage dans le relai de la diffusion de l'information
- Choix de l'emplacement du salon sur une ville centrale et touristique du territoire
- Diversité des acteurs du réemploi
- Spectacle et animations
- Malgré le temps beaucoup de visiteurs

Freins :

- Le mauvais temps a considérablement réduit le nombre de visiteurs (et d'exposants présents) sur le vide grenier

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Le syndicat de traitement est bien placé pour connaître l'intérêt et l'importance du réemploi sous toutes ses formes pour réduire considérablement le volume des déchets.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Travailler avec les acteurs en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et développer les ateliers du fait maison.

Perspectives d'évolution :

Au vu du succès rencontré par les deux premières éditions, une nouvelle édition est prévue en 2021.

Actualisation de la fiche : 07/09/2020



Mutualisation des ressources par l'ensemble des collectivités en charge de la gestion des déchets d'un même département en vue d'une initiative éco-responsable : l'organisation du Festival N'en Jetez Plus !

Porteurs de projet

Nevers Agglomération, 124 Rue de Marzy, 58000 Nevers
<https://www.agglo-nevers.net/> - Bourgogne-Franche Comté
SIEEEN, 7 place de la République, 58 000 Nevers -
<https://www.sieeen.fr/> - Bourgogne-Franche Comté
Communauté de Communes Cœur de Loire
 4 Place Georges Clemenceau, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
<https://www.coeurdeloire.fr/> – Bourgogne-Franche Comté
Communauté de Communes Les Bertranges,
 14 Avenue Henri Dunant 58400 La Charité-sur-Loire
<https://lesbertranges.fr/> – Bourgogne-Franche Comté



Contacts

Stéphanie ARNAUD, Responsable du service collecte et traitement des déchets – Nevers Agglomération
 Tel : 03 86 61 81 68 – Mail : sarnaud@agglo-nevers.fr
Laurie SAULNIER, Chargée de Prévention déchets – Communauté de communes Les Bertranges
 Tel : 03 86 69 69 06 – Mail : laurie.saulnier@lesbertranges.fr

Typologie des collectivités et chiffres clés 2018

Population : 211 393 habitants
Nombre d'EPCI adhérentes : 12 EPCI (299 communes)
Compétence en matière de déchets : Collecte et traitement
Typologie d'habitat : rural, semi-rural, semi-urbain
Programme local de prévention des déchets : 2015-2019
Production de DMA : 514 kg/hab/an
Coût prévention/hab (cf matrice des coûts) :
 5,76€/hab pour CC les Bertranges ; 2€/hab pour Nevers Agglomération ; 1,3€ /hab pour SIEEEN ; 1.15€/hab pour la CC Cœur de Loire

Description synthétique de la stratégie territoriale de réemploi-réutilisation

- Création d'un réseau nivernais des recycleries / ressourceries : CESAR 58
- Aide à la création de Repair Café
- Création d'atelier de réparation
- Annuaire de la Réparation en lien avec la CMA « répar'acteur »

Contexte

La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 introduit des modifications en termes de compétences réglementaires associées à la gestion des déchets. Cette même loi attribue aux EPCI la compétence de gestion des déchets (collecte et/ou traitement). A ce titre, le nombre de structures publiques en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département de la Nièvre a considérablement diminué. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce sont 13 structures intercommunales qui exercent la compétence de collecte des DMA sur l'ensemble du département (contre 22 auparavant). Le traitement des DMA du territoire est assuré par 4 établissements publics, dont le Syndicat Intercommunal

d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) qui assure le traitement des DMA de 9 EPCI.

L'ensemble des acteurs avaient pour objectif **d'organiser une manifestation à l'échelle départementale, le tout en limitant les déchets produits**. Le festival s'adressait à tout type de public, visant le rassemblement à la fois de pionniers et de personnes déjà engagées dans une démarche de réduction des déchets. Le thème du festival visait une accélération de la diffusion de modes de vie peu consommateurs de ressources, bien que ces changements s'opèrent sur des temps longs, touchant à des aspects sociaux et culturels de la vie quotidienne, parfois difficiles à mobiliser. Le festival « N'en Jetez Plus ! » a aussi été l'occasion de relever un défi important pour la Nièvre : prouver qu'il est possible d'organiser un événement de grande ampleur tout en limitant au maximum les déchets qui y sont habituellement associés.

Objectifs recherchés

- **Rassembler** en un même lieu de nombreux festivaliers pour diffuser à grande échelle les messages et les idées de l'économie circulaire : environ 1000 personnes.
- **Sensibiliser le grand public à l'économie circulaire** : en proposant des ateliers participatifs pour que les festivaliers soient de réels « acteurs » impliqués
- **Inspirer** ceux qui souhaiteraient consommer différemment : en leur montrant que les alternatives existent au plus près de chez eux. = Promotion du Zéro Déchet
- **Générer l'eco-citoyenneté des participants** : faire converger les réflexions individuelles vers les enjeux de l'économie circulaire, de sorte à générer de potentielles avancées et innovations en matière de réduction des déchets.
- **Renforcer la coopération des collectivités territoriales** du département de la Nièvre
- **Créer des partenariats entre les différents acteurs publics et privés** : susciter un réseau par le biais des interconnexions entre porteurs de projets
- **Rendre visible et promouvoir les actions départementales inscrites dans le cadre de label TZDZG**



Description de l'action

Plus qu'un événement phare pour présenter des actions de prévention menées par les territoires ZDZG, le festival a répondu à **un besoin de rassembler toutes les initiatives à l'échelle du département**. Pour assurer une dimension *fédératrice* et optimiser les efforts de chaque acteur, la démarche s'est construite autour d'une volonté commune d'axes majeurs :

- **Mutualiser les moyens pour maximiser les retombées du festival**

En effet, l'une des priorités du festival était de **favoriser le travail en commun des structures en charge du traitement des déchets** et par conséquent que découle de cette coopération départementale des synergies valorisables à posteriori. La coopération des collectivités pour organiser le Festival s'est déroulée de cette manière :

- 1) **La composition d'une équipe d'organisation** :
 - ▶ 1 agglomération,
 - ▶ 1 mairie,
 - ▶ 1 syndicat,
 - ▶ 3 communautés de communes
 - ▶ et 1 chambre consulaire.

Par ailleurs, une mobilisation humaine très importante et indispensable dont la mobilisation :

- des élus chargés de la gestion des déchets,
- de nombreux partenariats avec les acteurs locaux : Associations, artisans, producteurs locaux, collectifs, centres sociaux.

- 2) **La répartition des activités en sous pôles de travail** :

Pourquoi privilégier l'échelle départementale ?

- Diversifier les interventions : ici 115 intervenants pour les 2 journées
- Maximiser la visibilité de l'événement auprès des habitants : ici près de 1200 habitants ciblés
- Répondre à la forte sensibilité des citoyens pour l'action territoriale en faveur de l'environnement : ici mettre le département de la Nièvre à l'honneur
- Pour fédérer et décloisonner les différents acteurs : ici développer des synergies entre les acteurs en charge du SPGD

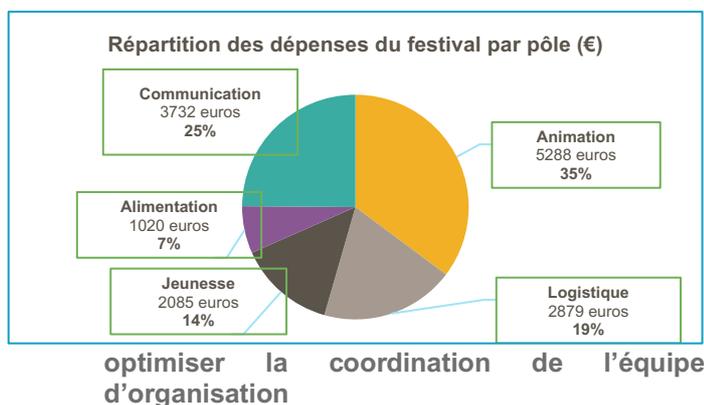
L'équipe d'organisation a fait le choix de définir des « pôles » de travail thématique pour maximiser l'efficacité de l'organisation en place. Ont ainsi été définis :

- Un pôle alimentation
- Un pôle jeunesse
- Un pôle animation
- Un pôle logistique
- Un pôle communication

Pour chacune des thématiques-clés, il a été systématiquement nommé une « personne référente » dans le but de :

- o Donner de la **visibilité** au travail de chaque équipe.
- o Faciliter la **communication** au sein de chaque équipe et la **remontée d'informations importantes** (état d'avancement du travail et des installations de chaque pôle)

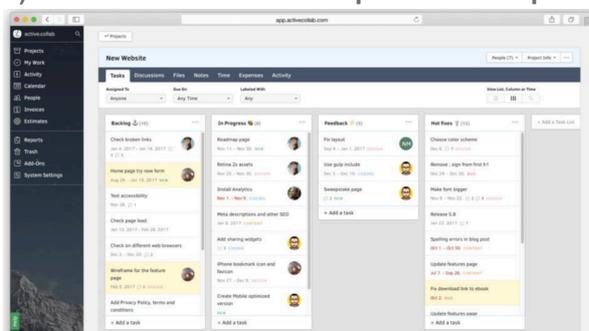
Enfin, il a été désigné pour les deux journées un *coordinateur*, pour gérer les éventuels imprévus et urgences.



3) Mise en place d'un budget commun aux différents pôles du projet :

Source : Rapport Festival « N'en Jetez Plus ! » 2018 - Bilan et perspectives.

4) Utilisation d'outils complémentaires pour



Pour faciliter la communication autrement que par mails ou téléphone, les organisateurs et équipes ont eu recours au logiciel « Active Collab ». Ce logiciel a permis aux organisateurs de travailler ensemble en dehors des réunions, et d'être en capacité de s'échanger des fichiers et des informations de manière simple et rapide.

Besoin en matériel			
Barnum 3*3m	22	Barrières sécurité	79
Barnum 15*8m	1	Rallonges	14
Barnum 12*5m	2	Ecocups	900
Barnum 6*9m	2	Charriots de transport	11
Barnum 6*3m	2	Chevalets	6
Grilles	56	Balance	1
Tables	87	Badges staff	16
Chaises	210	Compteurs de personnes	2

5) Identification en amont des besoins matériel :

Une liste des besoins en équipements a été dressée de sorte à ensuite solliciter les acteurs du réemploi/réutilisation pour limiter l'achat.

Source : Rapport Festival « N'en Jetez Plus ! » 2018 - Bilan et perspectives.

• La recherche de « l'éco-exemplarité » inscrite dans le cahier des charges du festival

Pour diffuser un message visant la réduction des déchets auprès du public, il semblait nécessaire pour les organisateurs que le festival soit lui-même un évènement 100% « écoresponsable » autant dans le fond et dans la forme. Ainsi, pour réduire l'empreinte écologique du festival, les organisateurs ont eu recours à différents dispositifs :

- Le choix des matériaux et du mobilier du festival :
 - o Favoriser la réutilisation grâce au don des collectivités, associations et entreprises :
 - bar à vaisselle en palettes de récupération,



- moquette collectée auprès des organisateurs de la « foire expo » de Nevers,
- utilisation de vaisselle classique récupérée auprès de l'Amicale du SIEE N et de l'EBE 58
- o Privilégier le prêt de matériel à l'achat,
 - Mise à disposition de tables, chaises, chapiteaux
- o Recourir à la location payante pour les besoins spécifiques :
 - Location de rallonges
 - Location de barnums d'appoint

- La mise en place d'une micro-économie lors du festival :

Pour rendre le festival participatif à tous les niveaux, les organisateurs ont développé une « monnaie locale » se présentant sous la forme de coupons d'une valeur de 1€ valables auprès des différents stands du pôle « alimentation durable » (sauf exceptions). L'objectif était de privilégier l'achat de la nourriture et des boissons sur le site du festival par les intervenants.

Pour cela : 10 bons ont été donnés à chaque intervenant (2 jeux de bons maximum par stand / structure), soit une valeur de 10 euros. La mise en place de cette monnaie locale a coûté 1 020 euros, soit 6,5% du budget total.

- Le déploiement d'une communication axée sur la réduction des déchets
 - Limitation des impressions papiers pour les affiches, programmes, plan du site et l'ensemble des supports de communication.
 - Diffusion publicitaire de l'évènement auprès de bulletins communautaires, émissions de radios, affichages dans les abris bus du département, réalisation de deux banderoles et d'une dizaine d'affiches mises en place quelques jours avant le festival
 - Utilisation majoritaire de la communication dématérialisée : en passant par les collectivités partenaires pour relayer l'évènement sur leurs sites et réseaux d'information ; en communiquant via les réseaux sociaux par le biais d'une page Facebook dédiée à l'évènement



Résultats

Résultats quantitatifs obtenus :

- Une réduction effective de la production de déchets :

La mise à disposition des plusieurs « points tri » pour garantir le tri « 5 flux » des déchets lors du festival, ainsi que la pesée des déchets produits ont permis d'estimer précisément les quantités de déchets produits par type de gisement et de les comparer aux objectifs fixés. Les résultats sont très concluants et la production de déchets est minimisée : en additionnant l'ensemble des flux collectés lors du festival, le total est de **75 kg**, dont **83% recyclables**, ce qui laisse seulement **13 kg de déchets ultimes**, nettement inférieur à l'objectif de 50 kg fixé en amont.



Ainsi, sur les mêmes hypothèses et au regard des 1200 festivaliers accueillis, le festival « N'en Jetez Plus ! » représentait initialement un gisement de déchets potentiel de près de 600 kg.

Type de déchet	Résultat	Objectif initial
Déchets ultimes	13,20 kg	50 kg
Emballages recyclables	9,25 kg	
Papiers	4,45 kg	
Verre	11,70 kg	
Bio-déchets	36,80 kg	

Résultats des pesées par types de déchets collectés lors du festival

A titre de comparaison, selon le *Guide de bonnes pratiques – Mettre en place et gérer le tri sélectif sur un festival*, publié par Eco-Emballages, la production moyenne de déchets par festivaliers est d'environ 500 g [...] dont environ 45 % qui sont des emballages [...] pouvant être recyclés.

➤ De potentiels retours sur investissement pour les collectivités organisatrices sur le long terme

En conséquence, les intérêts financiers à long-terme sont positifs. Sur l'estimation basse d'une quantité moyenne de déchets évités de 20 kg/festivalier/an, grâce à la sensibilisation effectuée durant ces deux jours de festival, en découle pour les structures publiques en charge de la gestion des déchets **une économie de 5 520€²⁵** (20 kg x 1200 festivalier x 0,23€) à long terme.

Résultats qualitatifs obtenus :

- Une forte **mobilisation**

Bien que situé à près de 20 km de Nevers, la localisation excentrée n'a pas été un critère rédhibitoire pour les participants. L'objectif initial des organisateurs du festival «N'en Jetez Plus!» était d'accueillir 1 000 participants sur les deux journées. Au total, le festival a réuni pas moins de **1200 participants**, venant de tout le département, voire des départements alentours (Yonne et Allier) ou bien de pays étrangers (touristes venant de Cuba et du Chili)

- Un **succès intercommunal** pluridimensionnel

- Un succès auprès des participants : les messages laissés par les participants dans le livre d'or du festival attestent de la satisfaction des festivaliers par rapport aux activités proposées et au cadre des deux journées. Parmi ces messages, de nombreux sollicitaient la planification future d'une nouvelle édition du festival. (cf : ANNEXE 3 - Extrait du Livre d'Or du Festival « N'en Jetez Plus ! »)
- Un succès auprès des intervenants, qui ont apprécié l'emplacement et le cadre offert lors de ces deux journées. (cf : ANNEXE 3 bis - Message d'exposants du Festival « N'en Jetez Plus ! »)
- Un succès sur les réseaux sociaux : les commentaires sur la page Facebook dédiée au festival, étaient élogieux. Par ailleurs, un grand nombre de mentions « j'aime » ont été comptabilisés sur la page, qualifiant une bonne réception par le public du festival. Au total, la vidéo réalisée pour annoncer le festival a été vue plus de 10 000 fois, tandis que 386 personnes « suivent » la page Facebook dédiée au festival. (cf : ANNEXE ter - Extrait page Facebook du Festival « N'en Jetez Plus ! »)

- Une meilleure **visibilité** auprès des citoyens :

- pour les recycleries,
- ressourceries,
- repair cafés,
- les artisans et les producteurs.

- **Création de liens nouveaux** entre les intervenants pouvant déboucher sur des collaborations et des synergies futures.

Pensé avant tout comme un vecteur de communication autour de la prévention des déchets, le festival a donc également joué un rôle dans l'animation économique et social du département.

Mise en œuvre

Planning :

- Décembre 2017 : bilan Forum des déchets et de l'économie circulaire avec validation d'organiser un Festival à l'échelle de la Nièvre en 2018.
- Janvier 2018 : validation politique : prise des délibérations avec convention financière au premier semestre 2018 ; étude et choix du lieu et de la date ; mise à plat des grandes lignes de l'organisation générale : objectifs, types d'activités voulues réparties par pôles, rôle de chacun au sein des pôles et démarches administratives à effectuer.
- Janvier à août 2018 : 11 Réunions de travail tous les mois puis toutes les 3 semaines pour les points d'avancement de chaque de pôle avec soutien de l'équipe, mise en commun des idées et des contacts, priorisation des activités en fonction du budget = Finalisation du programme en mai 2018.
- Fin août 2018 : installation du système électrique ; rapatriement de l'ensemble du matériel, des outils... ; et installation du Festival dans sa globalité (agent de sécurité la nuit)

En addition, de multiples échanges quotidiens via Active Collab ont été nécessaires pour l'organisation de l'évènement.

²⁵ Sur la base d'un coût de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sur un territoire comme celui de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais est de l'ordre de 233 € par tonne (23 centimes/kg).

Moyens humains :

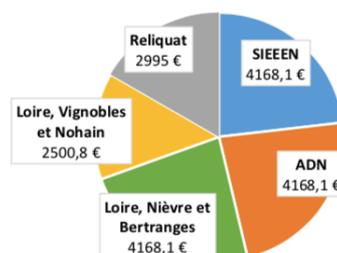
- Pour la préparation de l'évènement : 2 ETP
Environ 2700 heures cumulées par l'ensemble des membres de l'équipe d'organisation sur 10 mois (sans compter le temps passé par les agents mis à disposition la semaine précédente et le temps pendant les 2 jours de festival).
- Pour la semaine précédente et les 2 jours de festival : 26 ETP soit 910h

Moyens financiers :

L'organisation de ce type d'évènement nécessite un investissement important en matière de temps et également financier.

Source : Rapport Festival « N'en Jetez Plus ! » 2018 - Bilan et perspectives ,

Répartition du budget par structures organisatrices en euros (budget initial : 18 000 euros)



Partenaires mobilisés :

- Nevers Agglomération,
- SIEEN,
- Communauté de Communes Cœur de Loire (ex Loire, Vignobles et Nohain),
- Communauté de Communes Les Bertranges, (ex Loire Nièvre et Bertranges)

Principaux freins et leviers

Facteurs de réussite :

- Le **cadre du festival** : le choix d'un parc (celui de Rosa Bonheur) - Fort impact du lieu sur les états d'esprits.
- Une **météo clémente** : le choix privilégié de la période de fin de saison estivale Une **localisation centrale** pour les habitants du département de la Nièvre : Saint-Benin d'Azy est au cœur du département
- **L'organisation d'ateliers participatifs**, notamment dans le pôle de la consommation responsable, permettant de réaliser de petits travaux manuels simples et reproductibles chez soi, ont été appréciés ;
- **La diversification des stands et activités proposées** : dont le bar à vaisselle, manège à propulsion parentale, ateliers de réparation/fabrication, jeux anciens
- Le portage par des structures publiques de l'évènement, permettant la mobilisation de moyens humains et financiers plus importants.

Freins :

- **Certains aspects logistiques** liés à l'emplacement du festival :
 - L'électricité a posé quelques soucis, dus au fait que le parc n'est pas équipé en raccordements au courant jusqu'au fond du parc. Des surcoûts et des temps dédiés à la résolution de ce problème ont donc été alloués, et auraient pu être évités si le site avait été prévu pour l'accueil de tels évènements.
 - Le parking a également été source de pertes de temps : le champ dédié à cet usage n'était pas prévu pour accueillir un grand nombre de voiture, son éloignement favorisait le stationnement dangereux aux abords du parc et une difficulté d'accès aux personnes handicapées. Peu de visibilité la nuit, manque d'éclairage.
 - La collecte, l'acheminement, le montage et le démontage des barnums
- **Les transports pour accéder au site** : le site étant éloigné de Nevers et la faible desserte par les transports collectifs ont constitué un afflux de voitures ; manque de communication concernant la ligne bus et les horaires associés.
- **La fin des financements des territoires ZDZG** entraîne la fin de contrat de plusieurs animatrices de Territoires labellisés ZDZG et d'un apprenti sans perspective actuelle de renouvellement.

Valorisation de cette expérience

Reproductibilité :

Pour l'**organisation** du festival « N'en Jetez Plus », il est suggéré (sous réserve de validation des élus) :

- De recruter 1ETP en CDD de 10 mois et dont la rémunération pourrait être partagée par les collectivités organisatrices.
- D'organiser le festival tous les 2 ans (au cas où l'option du recrutement d'une personne dédiée à l'organisation, évoquée plus haut, ne soit pas retenue ou non réalisable).
- De tourner sur les différents territoires avec un lieu en extérieur de type parc mais fermé pour que les enfants jouent en toute sécurité, dans une commune où le maire est investi dans l'organisation, avec une équipe technique dédiée, l'électricité prévue pour l'occasion et un parking à proximité pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.
- De mobiliser les centres sociaux, les écoles et en fonction de cela, voir pour modifier la période en juin par exemple.

Pour la **communication** de l'évènement, il est suggéré d'utiliser les réseaux sociaux comme support de communication pour les évènements à venir.

Recommandations et axes d'améliorations potentielles :

Sur la partie **organisation** du festival :

- Récupérer des informations sur le profil des personnes venues, puis les comparer avec les cibles visées pour évaluer l'impact du festival sur ces publics, notamment via une tablette à l'entrée du festival par de sorte à leur demander les codes postaux quelques questions rapides pour mieux « cerner » les personnes et connaître ce qu'elles recherchaient dans cet évènement.
- Privilégier un format samedi-dimanche plutôt que vendredi-samedi comme ce fut le cas.
- Ne pas sous-estimer le temps nécessaire à l'organisation et la mise en place des stands
- Réserver des temps spécifiques par atelier avec des animations pour inciter le public à s'y rendre

Sur la partie **alimentation/bons alimentation** :

- Faire une affiche proposant un menu commun regroupant les produits proposés par l'ensemble des stands des producteurs.
- Mieux gérer l'approvisionnement en vaisselle des intervenants via le bar à vaisselle (positionner davantage de personnes pour le gérer).
- Consigner les éco-cups. Si présence d'un brasseur, privilégier l'utilisation de fûts et de gobelets consignés, ou bien inciter le brasseur à travailler avec des bouteilles consignées, donc récupérées, lavées et réutilisées
- Malgré le succès du food truck, assurer une cohérence en invitant uniquement des producteurs locaux.

Perspectives d'évolution :

Concernant les suites de ce festival, il est difficile de se prononcer car il faut que cela soit acté par chacune des différentes structures organisatrices.

Actualisation de la fiche : 07/09/2020

Annexes

- Annexe 1: Plan du site du Festival « N'en Jetez Plus ! »



Source : Rapport Festival « N'en Jetez Plus ! » 2018 - Bilan et perspectives.

- Annexe 2 : Programme du Festival « N'en Jetez Plus ! », Edition 2018.

Programme

Vendredi 31 août 2018

de 16h à 22h - Salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy

1^{er} festival nivernais
zéro déchet
qui coule de ressources

16h : « Wall-e »
Cinéma jeunesse - Projection de Scéni qua non (1h37) - Film d'animation de Andrew Stanton - Disney - Pixar

18h : « Aux déchets, citoyens ! »
Cinéma documentaire - Projection de Scéni qua non (53 min) - Réalisé par Anne Mourgues « Les Productions Cercle Bleu »

A partir de 19h : Pique-nique commun / repas partagé
Chacun est convié à apporter son pique-nique - buvette sur place et brasseur local

20h : « Déchets et des hommes »
Conférence gesticulée par Tifén Ducharme (1h) - Suivie d'un accompagnement pour tendre vers le zéro déchet

Samedi 1^{er} septembre 2018

de 10h à 22h - Parc Rosa Bonheur de Saint-Benin-d'Azy

Alimentation durable - 10h à 22h
Dégustation et vente de produits locaux, repas, buvette, foodtruck, brasseur local, préparation de la « Soupe des Zut » et exposition sur les légumes « **Tordus par nature** »

Gratifieria - 10h à 19h
Espace de gratuité avec une partie dédiée à la rentrée scolaire comprenant nombreux manuels scolaires et fournitures

Coin des p'tiots - 10h à 19h
Ludothèque, manèges pour la marmaille, manège à propulsion parentale, jeux de société en bois
• de 10h à 12h et de 14h à 16h : Maquillage bio

Espace Zik/Animations - 10h à 22h
Diffusion Radio BAC FM en continu
• 11h-14h-18h : Atelier musical avec **Les Tambours du Bronx**
• 17h : **Mon terrier n'est pas à vendre** - Spectacle jeunesse
• 19h : **Les oiseaux du continent plastique** - Spectacle jonglerie
• 20h : **Alain Mignon** - Concert avec instruments récup'
• 21h : **Rab'blues** - Concert folk-blues

Espace Zen - 10h à 22h
Expositions photo **b.ordures.loire** - Charles Masters

Loisirs créatifs - Médiathèque - 10h à 18h
• 10h, 11h, 14h, 15h, 16h, 17h : Ateliers de création avec du papier
• 10h à 12h et de 14h à 18h : Ateliers de création avec des capsules de café et des bouteilles plastiques pour créer des fleurs

Consommation responsable - 10h à 19h
• 11h30 et 14h30 : Tifén Ducharme - Atelier accompagnement Zéro Déchet
• 16h : Remise de prix défi « Presque Zéro Déchet » par la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais
• 10h à 19h : Temps de parole avec les ateliers de réparation, les recycleries et les artisans.

Maison Zéro déchet
Cuisine : Dégustation de pain perdu et recettes anti-gaspi
Ateliers « A faire soi-même » : Solutions zéro déchet au quotidien, Fabrication d'éponges à partir de récupération + shampooing + cake vaisselle, etc.
Salon : Luminaires en matériaux de récupération
Bureau : Fab Lab - Install Party + bornes de jeux vidées en récup'
Salle de bains : Couches lavables, découverte du kit éco-family
Chambre : Lingettes lavables à faire soi-même
Dressing : Friperie
Atelier : Économies d'énergies
Jardin : Comment jardiner au naturel ?
• de 14h à 15h30 : Fabrication de bombes à graines

Recycleries
Présentation des recycleries, projets, meubles refaits ou revisités...

Repairs cafés
Venez apprendre à réparer pour donner une seconde vie : couture, vélos, objets, informatique, électroménager, décoration...

Artisans et associations
Meubles revisités, fabrication de sacs en Jean, rempaillage de chaises - vannerie, mobilier en palettes, objets recyclés en bouchons de liège, récupération de bouchons en plastique, cosmétique bio, la mode recyclée, ...

Source : Rapport Festival « N'en Jetez Plus ! » 2018 - Bilan et perspectives.

- **Annexe 3 : Livre d'Or - Extrait de messages de participants du Festival « N'en Jetez Plus ! », Edition 2018**

« Un festival très riche, très intéressant. A reproduire chaque année ! Merci et Bravo »

« Super initiative, super projet. On apprécie énormément de rencontrer tous ces exposants à Saint Benin. J'espère que cette manifestation se renouvellera et grandira d'année en année »

*« Un super festival qui fait du bien, qui éveille les consciences et qui permet de découvrir de nouvelles choses, de supers artisans le tout dans une ambiance bon enfant où tout le monde met la main à la patte. En espérant qu'il y ait une prochaine édition.
Merci ! »*

« J'ai été très heureuse de participer à cette journée et aussi de découvrir divers stands, et aussi les producteurs. En espérant à l'année prochaine. Merci »

« Super ! A refaire ! Les organisateurs sont top ! Bravo »

- **Annexe 3 bis : Livre d'Or - Extrait de messages d'exposants du Festival « N'en Jetez Plus ! », Edition 2018**

[...] j'ai trouvé ce festival très pro, complet, bien organisé et très bien pensé, cohérent [...]. Mais c'est vrai pour une première édition, c'était un très beau travail de qualité et je crois que les visiteurs ont beaucoup apprécié. Je reviendrai volontiers pour votre prochaine édition !

Message d'une intervenante à la suite du festival.

- **Annexe 3 ter : Livre d'Or - Extrait page Facebook du Festival « N'en Jetez Plus ! », Edition 2018**



895 Personnes touchées	134 Interactions	249 Clics	Booster la publication
----------------------------------	----------------------------	---------------------	--

63 5 commentaires 12 partages

[J'aime](#) [Commenter](#) [Partager](#)

Les plus anciens ▾



Conclusion

Renforcé par la loi AGEC votée en 2020, le réemploi et la réutilisation trouvent une résonance particulière auprès d'une diversité d'acteurs comme les usagers désireux de donner une seconde vie à leurs objets et équipements ; aux collectivités en charge du service public de gestion des déchets engagées dans une perspective de réduction des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire ; ou encore par les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui alimentent un marché du travail inédit et ce, notamment en contribuant à l'insertion professionnelle sur les territoires.

Dès lors, les enjeux du secteur pour les acteurs mentionnés sont composites, à la fois environnementaux, économiques et sociaux. C'est dans cette perspective que les collectivités en charge du service public de gestion des déchets attribuent de plus en plus de moyens aux activités de réemploi, de réparation et de réutilisation sur leur territoire, notamment dans le cadre de leur PLPDMA. La mesure emblématique de réemploi portée par les collectivités est la création ou le soutien à la mise en œuvre d'une recyclerie ou bien le portage d'actions ciblées auprès des citoyens visant la prévention et la sensibilisation des déchets via des actions de réemploi, de réparation et de réutilisation.

L'ensemble de ces actions portées par les collectivités nécessitent la mise en place d'une stratégie territoriale globale. Celle-ci s'établit sur plusieurs axes, comme l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic du territoire concerné, puis la proposition d'un plan d'action orienté en fonction des conclusions du diagnostic territorial dressé en amont, le tout, de sorte à mettre en œuvre les actions de réemploi-réutilisation sur le territoire, en s'appuyant sur les axes définis dans le PLPDMA. Enfin, s'ensuit une étape importante de suivi et d'évaluation des dispositifs déployés de sorte à être au plus près des attentes et enjeux locaux. Un point clé de la stratégie territoriale à considérer est que celle-ci doit intégrer l'ensemble des acteurs présents sur le territoire aux discussions de structuration et de concertation de l'ensemble des étapes d'un projet visant la promotion et/ou la mise en place d'un dispositif de réemploi, réparation, réutilisation, de sorte à maximiser les efforts investis territorialement.

A travers les différents retours d'expérience des collectivités présentés dans ce guide, il apparaît que la mise en place de dispositifs visant le réemploi, la réparation et la réutilisation sur les territoires contribuent à détourner d'importantes quantités de déchets des solutions traditionnelles de traitement des déchets telles que l'incinération et l'enfouissement. Aussi, le volet social est incontestablement un enjeu subsidiaire de la filière. Elle fédère tout un maillage d'acteurs complémentaires sur les territoires, indispensables au développement de l'économie circulaire. Enfin, la mutualisation de moyens entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités et autres engagés dans la filière est un facteur de réussite notable à la conduite d'une politique territoriale de réduction de la production de déchets.

Les retours d'expérience évoqués tendent à illustrer l'ensemble des problématiques, objectifs et conditions techniques, économiques et juridiques auxquels les collectivités à l'initiative de projets et d'actions de réemploi-réparation-réutilisation sur leur territoire sont associées.

Inscrit dans une démarche de prévention des déchets, le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation constitue un levier important de détournement de déchets sur les territoires. Les activités liées au secteur ne cessent de se développer et les acteurs en tout genre ne cessent d'innover continuellement en ce sens.



Ressources

Boîte à outils **OPTIGEDE**® :

- [Synthèse thématique des actions de réemploi et réutilisation dans les plans et programmes de prévention des déchets 2010 – 2016](#) – ADEME (2017)
- [Outils méthodologiques sur le réemploi et la réutilisation](#)
- [Fiches actions résultats](#) (recherche de retours d'expérience par mots clés)

Travaux sur le réemploi et la réutilisation :

- [Créer une ressourcerie/recyclerie sur son territoire](#) - Association Régionale des Ressourceries PACA (2020)
- [Guide pratique pour l'implantation de recycleries/ressourceries en Corse](#) – ADEME (2019)
- [Vidéo « Réparabilité ou comment réparer pour garder plus longtemps ? »](#) - Consomag (2019)
- [Etude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie](#) – ADEME (2018)
- [Panorama de la deuxième vie des produits en France : réemploi et réutilisation](#) – ADEME (2017)
- [Analyse technico-économique de structures de réemploi et/ou de réutilisation en France](#) – ADEME (2017)
- [Guide « Les recycleries : des ressources pour les quartiers »](#) – CNLRQ (2016)
- [Film « Les recycleries : des ressources pour les quartiers »](#) – CNLRQ (2016)
- [Brochure « Réemploi, réparation et réutilisation »](#) – ADEME (2015)
- [Vidéo « Le réemploi : c'est gagnant-gagnant ! »](#) - Consomag (2015)
- [Perceptions et pratiques des français en matière de réemploi des produits](#) – ADEME (2014)

Autres travaux :

- [Réduction des déchets et du gaspillage : opinions et pratiques des Français en 2019](#) – ADEME (2019)
- [50 collectivités donnent de l'élan à leur territoire](#) – ADEME (2019)
- [Guide « Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA »](#) – ADEME (2018)
- [Guide pratique « Pour une restauration événementielle durable »](#) - ADEME (2018)
- [Mémo pratique « Vos achats responsables avec l'Écolabel européen : simplicité et fiabilité »](#) – ADEME (2017)
- [Guide « Eco-responsabiliser son évènement »](#) – REFEDD (2017)
- [État de l'art et recommandations en matière de prévention des déchets du BTP](#) – ADEME (2011)



GLOSSAIRE

BBC : Bâtiment basse consommation

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

CNLRQ : Comité national de liaison des régies de quartier

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DMA : Déchets ménagers et assimilés

ESS : Économie sociale et solidaire

ETP : Équivalent temps plein

HQE : Haute qualité environnementale

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

REP : Responsabilité élargie du producteur

SPGD : Service public de gestion des déchets

SPL : Société publique locale

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TLC : Textiles, linges et chaussures

TZDZG : Territoire zéro déchet zéro gaspillage



AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorcer@amorcer.asso.fr

www.amorcer.asso.fr -  [@AMORCE](https://twitter.com/AMORCE)

